# LE QUARTIER DES CASERNES

## du XIVe siècle à nos jours,

### entre histoire militaire et développement urbain

Amandine Mathy



NAMUR CAPITALE

Bibliothèques DE NAMUR CAPITALE

NAMUR CONFLUENT CULTURE

# PRÉFACE

Namur est une ville imprégnée d'histoire. Située à la croisée des chemins entre la Meuse et la Sambre, cet emplacement lui a longtemps valu d'être un point névralgique de la défense du territoire belge.

Parmi ses nombreux quartiers, celui des Casernes se distingue par son riche passé militaire et par l'ensemble des casernes l'ayant occupé au fil des siècles, auxquels il doit son nom.

Avec cet ouvrage, Amandine Mathy propose de retracer avec précision et respect les étapes majeures de l'histoire de ce quartier, de la construction de la quatrième enceinte de la ville, avant l'indépendance de la Belgique, aux aménagements contemporains qui rythment actuellement l'espace, en passant par les réaffectations multiples connues par ces édifices.

L'autrice nous montre que l'histoire du quartier des Casernes ne se limite pas à son passé militaire. Les premiers gros travaux de démilitarisation ont débuté dans les années 1980, afin d'y créer une Cité administrative. Cette reconversion a permis de transformer des casernes militaires en un quartier urbanisé et réinvesti par la société civile.

Ces dernières années, les autorités communales y ont développé de nouveaux projets ambitieux, visant à préserver le patrimoine architectural et à proposer une offre culturelle variée, logée dans des bâtiments contemporains et fonctionnels. Les vestiges des anciennes casernes ont ainsi été réutilisés pour accueillir progressivement des infrastructures nouvelles telles que le Grand Manège, La Célestine, nouvelle bibliothèque communale ou encore des halles maraîchères, redonnant vie à des structures séculaires.

Le quartier se transforme en un espace vivant et dynamique.
Amandine Mathy lui rend un bel hommage en immortalisant son évolution.

Ce livre permet ainsi une immersion profonde dans l'histoire fascinante de ce quartier, dont les pierres, les murs et les rues ont tant à raconter tout comme les traces laissées par ses habitants, des soldats ayant travaillé dans les casernes aux enfants fréquentant régulièrement le Grand Manège.

Cet ouvrage ouvre une fenêtre sur des vestiges du passé qui coexistent harmonieusement avec l'innovation et la modernité assumées par Namur, ville capitale.

**Maxime Prévot,**
*Bourgmestre de Namur*

# INTRODUCTION

« Par son relief et sa situation sur le confluent de deux importantes voies d'eau, Namur [est] un site facilement défendable et une redoutable place de guerre. De tout temps, donc, elle allait être une « ville à soldats » », nous informe Jean Fivet, le fondateur du Bataillon des Canaris, dans son introduction de Namur, une ville de garnisons [1]. L'actuel lieu-dit « quartier des casernes », compris entre le boulevard Cauchy, la rue Général Michel, la rue du Premier Lanciers et la rue des Bourgeois, comprend également une partie de la rue Rogier, de la rue Pepin ainsi qu'une partie du quartier Léopold. Aujourd'hui, la majorité des bâtiments militaires ayant disparu, « ce sont les appellations toponymiques qui rappelleront le mieux aux générations futures ce qu'était ce quartier : rue Général Edouard Michel, du nom du défenseur de la cité en 1914 ; rue du Premier Lanciers, en référence au régiment caserné ; le Grand Manège, qui évoque les exercices des cavaliers » [2]. L'appellation « quartier des casernes » fait donc référence à l'histoire militaire et à l'implantation successive de casernes en ce compris, à la caserne Léopold construite en 1885 dont l'ancien corps de garde demeure le dernier vestige.

Jacky Marchal, collectionneur passionné par le passé militaire de Namur, explique combien il est ardu d'esquisser l'histoire de toutes les garnisons namuroises qui sont passées par Namur [3]. Il est tout aussi ardu d'isoler l'histoire du quartier des casernes qui se trouve à la jonction de l'histoire militaire et de l'histoire urbaine de la Ville de Namur, car, en effet, « l'implantation des casernes est étroitement liée à l'urbanisation de la ville »[4].

Aujourd'hui, la nouvelle Bibliothèque de Namur, La Célestine, s'installe dans ce quartier entièrement réaménagé. C'est pourquoi nous nous sommes intéressés à cette partie de la ville. Cette publication a pour objectif d'en retracer l'histoire : d'une part, en présentant une compilation des publications existantes sur le sujet et, d'autre part, en analysant les archives témoignant de son évolution.

La bibliographie étudiée se compose de deux types d'approche [5]. D'un côté, il existe des études de chercheurs et chercheuses permettant d'étudier le contexte général : les fortifications de Namur (Emmanuel Bodart, Philippe Bragard, Marie Verbeek, Françoise Jacquet-Ladrier) et l'organisation d'une ville militaire (Alix Badot). De l'autre, nous avons des publications de vulgarisation écrites par des amateurs passionnés et/ou d'anciens militaires mais non formés à la recherche. Ces documents, bien que riches en sources iconographiques, ne citent pas systématiquement leurs sources. Ils restent néanmoins incontournables pour étudier les garnisons (Jacky Marchal, Jean Fivet, Alex Massart), un certain point de vue sur l'histoire locale et les projets contemporains (la revue Confluent[6], le journal Vers l'Avenir) et le développement de la ville dans son ensemble (Claude Hellas, Marc Ronvaux).

Afin d'enrichir notre étude, de l'illustrer au mieux et de la rendre intelligible, nous avons compilé de nombreuses sources : photos, cartes postales, archives administratives, Bulletins Communaux, plans, cartes, témoignages d'anciennes habitantes du quartier ou encore sources éditées (encyclopédies, journaux anciens). Pour appuyer les propos, des illustrations sont régulièrement proposées au fil de l'ouvrage et deux plans explicatifs, placés en annexes, résument les étapes de l'histoire que nous retraçons.

---

[1] J. FIVET, *Namur, ville de garnison. Souvenirs des régiments de la garnison namuroise depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à la reconstitution de l'armée belge après la guerre de 40-45*, [Bouge], Pays de Namur, 1985, p. 3.
[2] P. DULIEU, « La métamorphose du quartier des casernes ou la « neuville », *Confluent, 587*, mai 2019, p. 16.
[3] J. MARCHAL, *La garnison de Namur 1830-2003*, Namur, les Amis de la Citadelle de Namur ASBL, 2003, p. 3.
[4] J. MARCHAL, *La garnison de Namur, op. cit.*, p. 3.
[5] Les citations reprises sont systématiquement entre guillemets et référencées. Elles sont en italique lorsqu'il s'agit d'un témoignage direct du passé et pas dans le cas des citations d'auteur.
[6] Cette revue fondée par Pierre Dulieu avait pour ambition de présenter un regard personnel sur l'actualité namuroise : les informations qui s'y trouvent, en fonction de l'auteur et du contexte sont donc à prendre avec un esprit critique.

Ce quartier ayant été marqué par les différentes occupations que la Belgique a connues au cours de son histoire, nous en parcourons chronologiquement l'évolution urbaine depuis la construction de la quatrième enceinte jusqu'à nos jours dans les prochains chapitres. Chaque fait ou guerre ne sera pas exposé mais la bibliographie suggérée permettra aux curieux et curieuses de compléter cette lecture. Pour plus de clarté un tableau de repères chronologiques est aussi proposé en fin de publication. Au fil du temps, nous présentons les différents bâtiments (projet de construction, aménagement, évolution, challenges et destruction) avec en fonds les difficultés des changements de tutelle : le quartier jusqu'à l'indépendance de la Belgique (Chapitre 1), sous la gestion des communes (Chapitre 2), la transformation du quartier à la fin du XIXe siècle sous l'impulsion de l'Etat (Chapitre 3), la démilitarisation du quartier à la fin du XXe siècle (Chapitre 4) et, enfin, son ultime transformation (Chapitre 5).

# 1 Le quartier jusqu'à l'indépendance de la Belgique

Avant que la Belgique n'obtienne son indépendance, notre pays est le champ d'importantes luttes de territoire et vit de nombreux changements de domination, chacune aménageant le territoire en fonction de ses besoins.

## 1.1 | La construction de la quatrième enceinte

Aux XIVe et XVe siècles, Namur est une ville modeste comptant environ six mille habitants[7]. Le quartier des casernes est alors un espace vert, « laissé libre de toute occupation entre le périmètre réduit de l'enceinte du XIIIe siècle et celui, beaucoup plus vaste, de ce que l'historiographie appelle la « quatrième enceinte »[8] et traversé par le Houyoux, petite rivière qui forme un coude avant de se jeter dans la Meuse[9]. Les murs de la troisième enceinte (voir Figure 1 et 2), passent alors sur l'actuelle rue Golenvaux, rue Bas de la Place, rue de la Tour qui tient son nom de la tour Marie Spilar, rues Emile Cuvelier, Haute et Basse Marcelle jusqu'à la place du Palais de Justice. De là, ils contournent la cathédrale Saint-Aubain pour finir dans la Sambre près du pont de l'Evêché[10].

La quatrième enceinte, elle, est construite entre 1357 et 1530, pour doter la ville d'un système défensif cohérent avec son développement depuis le XIIe siècle[11]. En effet, Namur s'agrandit au-delà des murs de la troisième enceinte avec l'établissement du cloître des Frères-Mineurs de l'ordre de Saint François[12], l'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier de Gravière et, enfin, l'installation d'artisans qui profitent de la force hydraulique du Houyoux pour actionner leurs moulins. Ce cours d'eau (aujourd'hui voûté) joue alors un rôle important pour Namur, contribuant à l'économie locale (grains, huile, tannerie, chanvre, draps, etc.) et au système défensif, en alimentant les fossés de l'enceinte urbaine. Sa présence marque encore aujourd'hui la toponymie locale (Ilon, Tanneurs ou encore « en Gravière »)[13].

---

7 M. RONVAUX, *Une histoire du Namurois. 2e édition revue et augmentée*, Namur, Editions Martagon, 2020, p. 122.

8 M. VERBEEK *et alii*, « Namur/Namur : intervention de sauvetage le long de la quatrième enceinte « Herbatte », système défensif, quartier militaire et indices de fabrication de grès », *Chronique de l'Archéologie wallonne*, [En ligne]. <https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/article/visualiser/30/254/257>. (Consulté le 15 juin 2023).

9 Son tracé illustré sur les plans ci-dessous est décrit ci-après.

10 J. FIVET et E. FIVET, *Les fortifications de la ville de Namur*, [Namur], Djodjo, 2007, p. 13. [En ligne]. <http://canaris1790.be/wp-content/uploads/2018/11/Les-fortifications-de-la-ville-de-Namur.-Jean-et-Emmanuel-Fivet.pdf>. (Consulté le 4 août 2022).

11 P. BRAGARD et V. BRUCH (dir.), *Namur et ses enceintes*. *Une fortification urbaine du Moyen Âge à nos jours*, Namur, Les Amis de la Citadelle de Namur, 2009, p. 37.

12 Les Frères-Mineurs ont joué un rôle important dans la vie publique namuroise médiévale. Pour en savoir plus : J. MULLER, « Les Frères Mineurs et la vie publique à Namur au XVe siècle », *Le Guetteur Wallon. Hommage à Josy Muller historien de la Wallonie*, 2003, t. ¾, pp. 81-89.

13 Ville de Namur, Histoire à vau-l'eau – Le houyoux et ses moulins. [En ligne]. <https://www.namur.be/fr/loisirs/culture/ce-que-les-lieux-disent/histoires-a-vau-l2019eau-le-houyoux-et-ses-moulins>. (Consulté le 7 juillet 2023).




***Figure 1** : Carte de Namur de 1581[14].*

« Soucieux de protéger ce territoire situé en dehors de la troisième enceinte, le comte de Namur cède à la commune des terrains vagues en vue d'établir la nouvelle fermeté ou limite communale à charge des finances de la ville »[15]. Le tracé de la quatrième enceinte (voir Figure 1 et 2) est dès lors prévu sur des terrains de faible valeur foncière :

- en commençant à la jonction de la rue des Brasseurs et de Saint-Aubain sur « les Joghiers » : le sol bas et marécageux est inondable (le « quai des Joghiers » près du pont de l'Évêché témoigne de cette ancienne appellation) ;

- en remontant vers la rue de Bruxelles, le long de l'actuel boulevard Ernest Mélot et du Parc Louise-Marie : le « quartier des Trieux » sert de pâture ;

- non loin de là se trouve le « Charnial » ou « champs du charnier » où l'on ensevelit des carcasses d'animaux (et où en 1783 le cimetière s'établit) ;

- dans la même zone, se trouvent les « Stampiauls », des allées couvertes pour le tir à l'arbalète ;

- au niveau de la Porte de Fer, le terrain est particulièrement fertile car arrosé par le Houyoux, en « Heuvis » ;

- l'enceinte poursuit ensuite son chemin le long de l'actuel boulevard Cauchy, longeant le quartier situé entre « Heuvis », l'ancienne ville, la Meuse et les collines de Bouges,

[14] « Namurcum », dans BRAUN G. et HOGENBERG F., *Civitates Orbis Terrarum*, v. 3, 1581, n°32.
[15] P. BRAGARD et V. BRUCH (dir.), *Namur et ses enceintes*, op. cit., p. 37.

soit l'emplacement du quartier qui nous intéresse particulièrement, le quartier des futures casernes : les prairies d'« Herbatte » . Ces dernières accueillent chaque année la grande foire. La partie intégrée par la quatrième enceinte est la « Petite Herbatte » [16] et celle située en dehors la « Grande Herbatte » ;

- enfin, les murs tournent à angle droit (au niveau de l'actuel Institut Technique Henri Maus) pour longer la Meuse et arriver, « en Gravière », où le sol caillouteux est formé d'alluvions de Meuse.

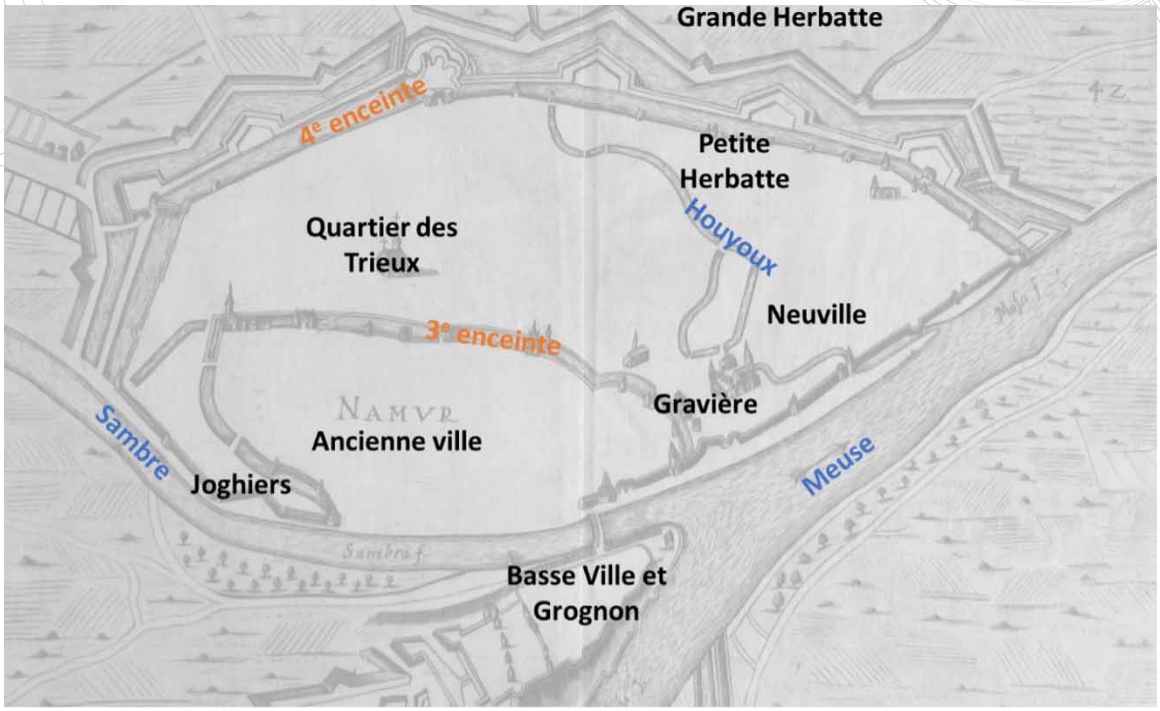



***Figure 2 :*** *Extrait annoté du plan Gualdo Priorato de 1673* [17]

Il s'agit donc de ce qu'on appelle aujourd'hui communément la « corbeille ». Les héritages de cette enceinte sont visibles dans le tracé des voies actuelles de circulation.

La « Petite Herbatte » se trouve ainsi « fermée par le nord par la quatrième enceinte de la ville, ponctuée d'ouest en est par la porte Samson, qui s'appellera plus tard la porte de Fer, puis par la tour Dalida – sous laquelle [s'engouffre] le Houyoux et qui [sert] généralement de poudrière – et enfin par la porte Saint-Nicolas. La tour Magdaleine, assez proche de la tour Dalida, [est] une vieille tour encore utilisée à des fins diverses » [18].

Au début du XVIIe siècle, un unique bâtiment est attesté en « Petite Herbatte » dans les textes d'archives. Il n'y en a pas de trace dans les fouilles archéologiques et son emplacement précis n'est pas connu.

[16] J. BORGNET, « Promenades dans la ville de Namur (suite). Onzième promenade. Quatrième enceinte de la ville : depuis la porte des Joghiers jusqu'à la porte en Trieux », *Annales de la Sociétés Archéologiques*, t. 4, 1855, p. 311-312.

[17] G. PRIORATO, Namur, 1673. Annotations établies sur base de A. BADOT, *L'impact des activités militaires sur l'organisation d'une ville. Approches environnementales de la résilience de Warneton et de Namur suite à la guerre de Succession d'Autriche*, Namur, Presses universitaire de Namur, 2020, p. 235. ; P. BRAGARD et V. BRUCH (dir.), *Namur et ses enceintes*, op. cit., p. 37. ; J. FIVET et E. FIVET, *Les fortifications de la ville*, *op. cit.* p. 13. ; J. BORGNET, « Promenades dans la ville de Namur (…) », op. cit., pp. 310-312.

[18] F. JACQUET-LADRIER, « Casernes Léopold à Namur : les textes à l'appui », dans *Activités 81 à 83 du SOS Fouilles*, 1984, 3, p. 160.

Il s'agit « de la Grange des Géants qui appartenait à la ville. Servant essentiellement de remise aux Géants locaux et à leurs volumineux accessoires, elle était également utilisée pour loger, en cas de nécessité, des soldats malades ou blessés »[19].

En 1649, la troisième enceinte n'est plus utilisée comme système de défense car les terrains qui l'entourent sont de plus en plus lotis, à l'exception toujours de la Petite Herbatte[20]. En 1654, la Ville cherche un moyen de se fournir en matériaux sans que cela ne lui coûte afin de poursuivre ses projets de modernisation des fortifications extérieures. Elle obtient l'autorisation de couper les bois nécessaires dans les forêts domaniales du comté[21]. Ce bois est utilisé comme pilotis, méthode de construction courante pour palier à la nature marécageuse du sol rendu trop meuble par le Houyoux.

Des traces de ces pilotis sont retrouvés dans les années 1980 dans le quartier des casernes attestant de ces aménagements au XVIIe siècle, comme l'explique Françoise Jacquet-Ladrier dans son compte-rendu de fouilles archéologiques[22].

## 1.2 I La construction des premières baraques

Alors que la ville de Namur recense une dizaine de milliers d'habitants, la garnison, elle, varie de deux mille hommes en temps de paix à huit mille hommes en temps de guerre. À l'époque, *« lorsque le soldat doit habiter le même lieu pendant un espace de temps considérable, il y a quatre manières de le loger, sous les tentes, en des baraques en des casernes, ou dans les maisons des citoyens »*[23]. À Namur, en l'absence de logement spécifique, la population a donc l'obligation d'héberger les soldats avec toutes les contraintes que cela implique, non seulement spatiales et financières, le logement étant aux frais de l'habitant qui doit fournir le gîte, le chauffage et l'éclairage aux soldats, mais aussi avec les divers abus que ce service peut représenter.

A ce propos, *l'Encyclopédie méthodique sur l'art militaire rapporte que « le nom de soldat rappelloit jadis l'idée de maraude & de violence ! Quoi de plus tumultueux que les heures des repas ? Quoi de plus bruyant & de plus répété que les inspections & les appels que font les officiers et bas officiers ? Quoi de plus cruel pour le malheureux artisan, qui peut à peine loger sa famille, que d'être obligé de partager avec des étrangers sa maison, souvent sa chambre, & toujours les ustensiles de son ménage »*[24] .

L'accroissement continu de la garnison d'occupation, d'une part, et les plaintes de la population, d'autre part, poussent le Magistrat de Namur à financer la construction de casernes[25] .

En 1774, *l'Encyclopédie méthodique* réserve au terme « caserne » un usage exclusivement militaire : *« édifice destinés au logement des gens de guerre »*[26]. Il s'agit donc bien de bâtiments en dur et non de logements provisoires.

Alix Badot, docteure en histoire, explique dans l'ouvrage issu de sa thèse que « le terme recouvre une acceptation plus générale par la suite et désigne d'autres bâtiments dans lesquels se déroulent des activités très organisées et hiérarchisées. Ces aménagements définissent clairement l'espace dans lequel les soldats s'installent dans la ville. Ils ne sont plus éparpillés sur l'ensemble du tissu urbain, mais réunis en un seul endroit. Cette situation contente à la fois les habitants

[19] F. JACQUET-LADRIER, « Casernes Léopold à Namur (…) », *op. cit.*, p. 160.
[20] *Ibidem*, p. 157.
[21] *Ibidem*, p. 158.
[22] F. JACQUET-LADRIER, « Casernes Léopold à Namur (…) », *op. cit.*, p. 158.
[23] *Encyclopédie méthodique ou par ordre de matières ; par une société de gens de lettres, de savants et d'artistes. Précédée d'un vocabulaire universel, fervant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée de Portraits de MM. Diderot et d'Alembert, premiers éditeurs de l'encyclopédie. Art militaire. Tome premier*, Paris, Panckoucke, 1774, p. 519.
[24] *Ibidem*, p. 519.
[25] J. MARCHAL, *La garnison de Namur*, op. cit., p. 5.
[26] *Encyclopédie méthodique*, *op. cit.*, p. 519.

et autorités militaires. Les premiers sont déchargés de l'obligation de fournir le logement, bien qu'ils doivent tout de même payer un impôt équivalent au coût de l'hébergement. Les seconds récupèrent leur emprise sur les hommes de troupe (…).

Avec l'apparition des casernes, les soldats bénéficient d'une nourriture convenable, répondent promptement aux directives de leurs supérieurs et rejoignent rapidement leur poste en cas d'alerte. Pour cette raison, la localisation des baraques militaires a son importance. Les traités militaires préconisent de les construire à proximité des remparts et non loin d'une place d'armes »[27].

Selon les comptes de la Ville, c'est ainsi qu'en Petite Herbatte, des casernes sont construites en 1670 et parachevées en 1671, « dans une zone jusqu'alors non bâtie, tout près de la porte Saint-Nicolas, qui est vraisemblablement le point faible du dispositif défensif »[28] . Les casernes s'étendent le long des remparts, jusqu'à l'actuelle place Léopold[29] pour loger des garnisons espagnoles, dominant alors nos régions[30].

Entre 1673 et 1676, vingt-trois nouvelles baraques sont édifiées, chacune de trois niveaux[31] . Elles ont la capacité d'accueillir deux mille cinq cents chevaux et deux mille lits. Elles peuvent ainsi loger plus de six mille hommes car un lit sert à trois hommes : pendant que l'un dort, un autre monte la garde et le troisième se charge des corvées quotidiennes[32]. Durant l'occupation espagnole, ce sont donc près d'une trentaine de baraques et des écuries qui sont érigées.

Abîmées par leurs occupants successifs, les casernes doivent être réparées à différentes reprises avant d'être fortement endommagées par le siège français de 1692[33].

## 1.3 I Le premier hôpital militaire

Au cours du XVIIe siècle, les guerres opposant la France à l'Espagne et aux Provinces-Unies (futurs Pays-Bas) dessinent à peu près la frontière actuelle entre la France et la Belgique. Ainsi, entre 1692 et 1695, les Français occupent nos régions et font évoluer le quartier. Vauban fait construire de nouvelles casernes le long des remparts et vers la porte de fer[34] ainsi qu'un hôpital militaire[35]. Jusqu'alors, il n'y a pas d'hôpital réservé aux militaires. Les blessés sont soignés au grand hôpital (le future hospice Saint-Gilles qui accueille aujourd'hui le Parlement wallon), au Grognon ; ou encore à l'hôpital Saint-Jacques et dans les différents couvents[36].

Le premier hôpital militaire de Namur est construit en 1692, perpendiculairement aux casernes, entre le jardin du couvent des Célestines dont une partie est expropriée à cette fin[37] et le Houyoux (voir Figure 3, l'hôpital y est entouré en bleu). Implanter un hôpital à proximité d'une rivière est alors chose courante[38]. Philippe Bragard, docteur en archéologie, questionne la taille du bâtiment : « ses dimensions

---

[27] A. BADOT, *L'impact des activités militaires, op. cit.*, pp. 368-371.
[28] Ibidem.
[29] J. MARCHAL, *La garnison de Namur, op. cit.*, p. 5.
[30] F. JACQUET-LADRIER, « Casernes Léopold à Namur (…) », *op. cit.*, p. 158.
[31] Ibidem, p. 159.
[32] P. BRAGARD et al., *Images de Namur Fortifiée. Dessins, écrits et documents rares ou inédits*, Namur, Les Amis de la Citadelle de Namur, 2009, p. 14.
[33] F. JACQUET-LADRIER, « Casernes Léopold à Namur (…) », *op. cit.*, p. 159.
[34] J. MARCHAL, La garnison de Namur, *op. cit.*, p. 5.
[35] P. BRAGARD, « L'hôpital militaire de Namur au XVIIe et XVIIIe siècles », ASAN, 1996, T. 70, p. 123. [En ligne]. <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal%3A136318/datastream/PDF_01/view>. (Consulté le 17 mai 2023).
[36] *Ibidem*, p. 121.
[37] *Ibidem*, p. 133.
[38] *Ibidem*.

paraissaient insuffisantes en regard de la garnison habituelle qui s'élève à plus ou moins 5.000 hommes. Si 4% des soldats sont malades, il aurait fallu un bâtiment de 200 lits, donc de 60 m sur 12 uniquement pour les patients ; nous sommes loin du compte, puisque les dimensions du premier hôpital sont de 25 pieds, soit 7.50m, pour la largeur de 157 pieds, soit 47 m, pour la longueur. Que dire alors du temps de siège, lorsque la garnison est doublée ? »[39].




***Figure 3 :*** *Extrait du plan Namur daté de 1710* [40]

Après le départ des Français et la guerre de succession d'Espagne, nos régions, anciennement nommées « Pays-Bas Espagnols » sous la tutelle des Habsbourg d'Espagne, sont récupérés par la branche des Habsbourg d'Autriche et deviennent donc les « Pays-Bas Autrichiens ». En 1734, le Gouverneur militaire de Namur fait construire un nouvel hôpital à la place de l'ancien mais cette fois parallèlement aux casernes. Il se compose d'une buanderie, d'une pharmacie, d'un jardin arboré et du bâtiment principal.

Dans celui-ci, se trouvent deux salles pour les malades, une grande et une petite, ainsi qu'une cuisine, une salle d'opération, le bureau du commissaire et une écurie. En 1758, un corps de bâtiment est ajouté donnant une forme de U à l'ensemble. Un soin particulier est alors accordé aux latrines dont l'évacuation débouche dans le ruisseau[41].

---

[39] *Ibidem*.
[40] Archives de la Bibliothèque Nationale de France, Namur, 1710. [En ligne]. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53100034h.r=Namur%20Namur?rk=21459;2>. (Consulté le 3 avril 2023).
[41] P. BRAGARD et al., *Images de Namur Fortifiée, op. cit.*, p. 24.

En outre, pour permettre de récupérer de la luminosité, une partie de la caserne de cavalerie, occultant une des fenêtres, est démolie[42] . Enfin, dans le dernier quart du XVIIIe siècle, le grenier est aménagé en chambrées pour malades, augmentant par là-même la capacité de l'hôpital[43].

## 1.4 I L'évolution du quartier au XVIIIe siècle

À l'instar des siècles précédents, Namur connait de nombreux changements de gouvernance entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe : autrichienne, française et hollandaise ; et son histoire est jalonnée de décisions politiques divergentes impactant, entre autres, la gestion et l'aménagement du quartier des casernes.



***Figure 4 :*** *Extrait de la planche sur Namur de la Carte de Ferraris (1770-1778)* [44]

Le 16 avril 1782, Joseph II proclame l'arasement de l'ensemble des fortifications du pays. C'est alors que Namur connait un démantèlement partiel de ses fortifications. Les terrains ainsis libérés par les démolitions sont habituellement vendus aux particuliers et aux villes, ou cédés pour l'assainissement et l'embellissement de ces dernières. La situation se complique à Namur car le démantèlement engendre une grosse perte d'argent, les frais de démolition étant supérieurs au prix des terrains[45]. Concrètement, entre juillet 1782 et janvier 1783, « près de six kilomètres de murs sont abattus et deux kilomètres de galeries sont comblées.

Les débris laissés par les démolitions sont utilisés comme remblais ou même pour la construction de nouveaux bâtiments »[46]. Philippe Bragard et Vincent Bruch expliquent dans leur ouvrage Namur et ses enceintes, que si « l'opération de démantèlement de Namur est un échec financier, elle reste révélatrice de la volonté impériale de changer l'affectation de la ville : d'un statut militaire, elle doit devenir une ville de commerce et d'industrie à l'aspect agréable. En témoignent les nombreux projets de promenade publique, de création d'un quartier industriel à la porte Saint-Nicolas ou de redressement de la chaussée

[42] P. BRAGARD, « L'hôpital militaire (…) », *op. cit.*, p. 144.
[43] P. BRAGARD *et al.*, *Images de Namur Fortifiée*, *op. cit.*, p. 24.
[44] La carte de Ferraris, 1777. [En ligne]. <https://www.kbr.be/fr/projets/la-carte-de-ferraris/>. (Consulté le 12 octobre 2021).
[45] P. BRAGARD et V. BRUCH (dir.), *Namur et ses enceintes*, *op. cit.*, p. 69.
[46] *Ibidem*, p. 70.

aux portes de la ville (…). Le redressement quasiment systématique des voies d'accès à la ville, consécutifs à la disparition des ouvrages fortifiés, reste l'accomplissement le plus important de cette période »[47]. La Ville de Namur demande à conserver son enceinte extérieure, le but étant d'éviter le brigandage, d'assurer la perception des droits de gabelle (la taxe sur le sel)[48] et la protection de la garnison[49].

En 1746, les casernes sont agrémentées d'une très grande boulangerie militaire de vingt-deux fours[50] « pouvant approvisionner une armée entière »[51] (voir Figure 5, la boulangerie est entourée en jaune). Les baraques sont alors « assez saines pour 5.092 hommes et 582 chevaux »[52]. A cela, s'ajoutent l'hôpital militaire et, de l'autre côté de la ville, l'arsenal. Namur devient ainsi une « place d'entrepôt de premier ordre »[53].

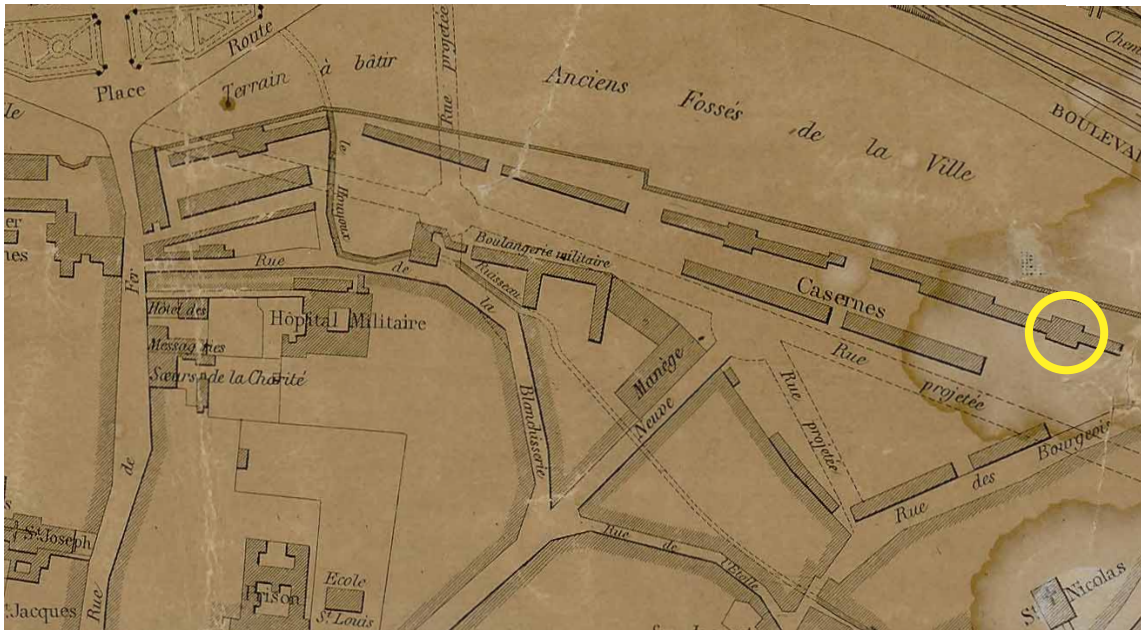



***Figure 5 :*** *Détail du Plan général de la Ville de Namur de 1863 identifiant la boulangerie des vingt-deux fours* [54]

En 1790, le quartier des casernes connait un épisode particulier : l'explosion de la Fabrique de poudre implantée dans un ancien temple protestant. Au bout de la rue des Bourgeois, un ancien temple luthérien est reconverti en fabrique de poudre à canon, appelé « Laboratoire » car Namur, située à une place militaire stratégique, doit rapidement fournir des munitions. Habituellement, ce genre de laboratoire se trouve en dehors des villes mais l'urgence et la situation précaire priment alors sur la sécurité. Les conséquences de ce choix sont lourdes : le « Laboratoire » explose le 30 octobre 1790. L'onde de choc emporte une dizaine de maisons du quartier Saint-Nicolas ainsi que plusieurs bâtiments des casernes[55] .

[47] P. BRAGARD et V. BRUCH (dir.), *Namur et ses enceintes, op. cit.*, p. 72.
[48] P. BRAGARD, « Les fortifications namuroises de 1792-1815 : chronique d'une destruction annoncée », dans AUSPERT S. et all. (dir.), *Namur de la conquête française à Waterloo (1792-1815). Armée, société, ordre public et urbanisme*, Namur, Editions namuroises, 2015, pp. 48-49.
[49] P. BRAGARD et V. BRUCH (dir.), *Namur et ses enceintes, op. cit.*, p. 69.
[50] J. MARCHAL, *La garnison de Namur, op. cit.*, p. 8.
[51] P. BRAGARD, « Les fortifications namuroises de 1792-1815 (…) », *op. cit.*, pp. 48-49.
[52] *Ibidem.*
[53] *Ibidem.*
[54] H. J. ROLEN, *Plan général de la Ville de Namur dressé à l'échelle de 1 à 5000, d'après les Documents officiels les plus récents*, 1863.
[55] Société Royale Sambre et Meuse (éd.), « Miettes d'histoire : une catastrophe oubliée : l'explosion du Laboratoire de poudre (1790) », Confluent, avril 2017, 544, p. 24.

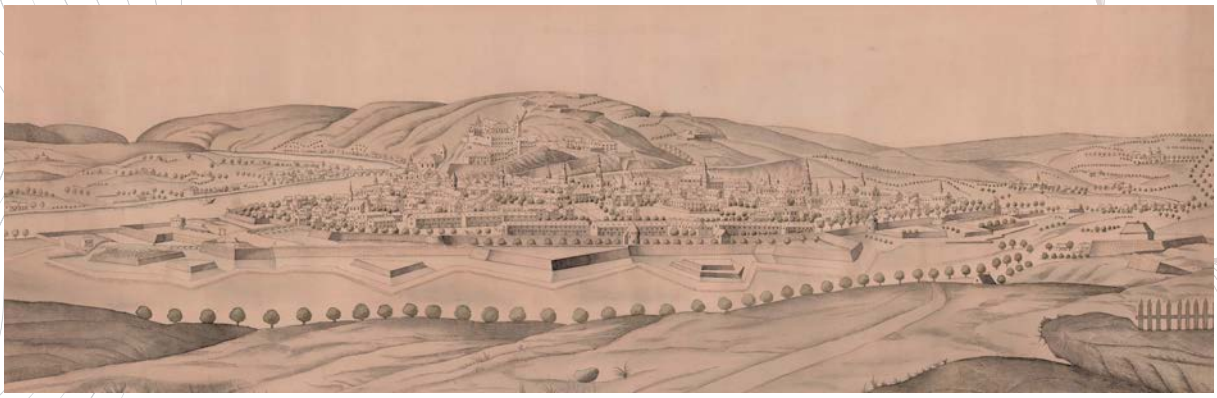


***Figure 6 :*** *Vue de Namur au XVIIIe siècle où l'on perçoit les casernes par-delà le mur d'enceinte* [56]

Entre 1794 et 1815, les Français occupent à nouveau nos régions. À leur arrivée, ils trouvent le système défensif de Namur grandement démantelé. Le 1er novembre 1796, en opposition avec les projets de Joseph II, la ville est officiellement considérée comme une place de guerre. Namur devient alors une place de seconde classe « dont les terrains et édifices militaires sont déclarés propriété nationale, à charge de la municipalité de les entretenir.

Les terrains vendus ou cédés à la ville par l'administration autrichienne doivent être rendus au gouvernement »[57]. En 1797, des travaux de maintenance deviennent nécessaires mais la Ville, n'ayant pas suffisamment de moyens, se tourne vers l'Etat. Alors que l'estimation des travaux s'élève à 35.502 livres, le Ministre de la Guerre en accorde 2.000[58]. En conséquence, seules les réparations les plus urgentes sont effectuées. Il en est de même d'année en année jusqu'en 1808[59].

Dès 1814, un décret impérial établit que l'Etat abandonne sa propriété sur les bâtiments qui servent alors d'hôpital, de prisons, de casernes d'infanterie et de cavalerie, ainsi que ceux à usages de la manutention aux Villes. Dorénavant, le casernement des troupes et la fourniture d'écuries nécessaires passent à la charge des administrations communales[60] dont l'octroi dépend du nombre de lits occupés. Par ailleurs, les casernes sont considérées comme vétustes.

Le général Temmerman explique dans son *Tiroir aux souvenirs* que *« il s'avérait que le service du casernement laissait fort à désirer dans la plupart de nos villes ; on peut même dire que dans certaines garnisons, nos pauvres soldats furent en réalité moins bien partagés, sous le rapport au logement, que les détenus dans nos prisons »*[61].

Selon lui, le problème réside dans le fait que les communes ont l'obligation de fournir et d'entretenir les locaux mais qu'elles ne peuvent que difficilement en avoir les ressources suffisantes.

C'est un cercle vicieux : plus elles ont besoin d'octroi, plus elles cherchent à accueillir de garnisons et plus les casernes nécessitent des investissements. Augmenter le revenu implique donc d'augmenter

[56] Namur, [XVIIIe], AEN, Documentation relative aux exploitations minières en province de Namur, 4.
[57] P. BRAGARD et V. BRUCH (dir.), *Namur et ses enceintes, op. cit.*, pp. 76-78.
[58] P. BRAGARD, « Les fortifications namuroises de 1792-1815 (…) », *op. cit.*, pp. 48-49.
[59] *Ibidem*.
[60] F. TEMMERMAN, *Deuxième tiroir aux souvenirs*, Bruxelles, Les Plus Grands Mutilés et Invalides combattants, 1972, p. 134.
[61] *Ibidem*, p. 135.

les dépenses[62]. Par ailleurs, en 1815, les remparts de la ville sont en mauvais état. Ils ne servent plus à défendre la ville mais simplement à contrôler les allées et venues.

Après l'obtention de son indépendance, la Belgique a l'obligation de défendre sa neutralité. Pour ce faire, elle doit organiser son armée. Les hommes qui étaient soldats avant l'indépendance sont appelés à constituer l'armée belge. Parmi eux, certains restent, malgré tout, fidèles au roi Guillaume d'Orange des Pays-Bas et sont alors écartés. La majorité rejoint la nouvelle armée. Par ailleurs, le Gouverneur de Stassart lance un appel aux volontaires. Namur fait partie des trois positions fortifiées du pays[63] : des régiments d'infanterie, d'artillerie et des lanciers sont formés[64].

# 2 Les casernes sous la gestion de la commune, après l'indépendance

## 2.1 La reconversion de l'hôpital militaire

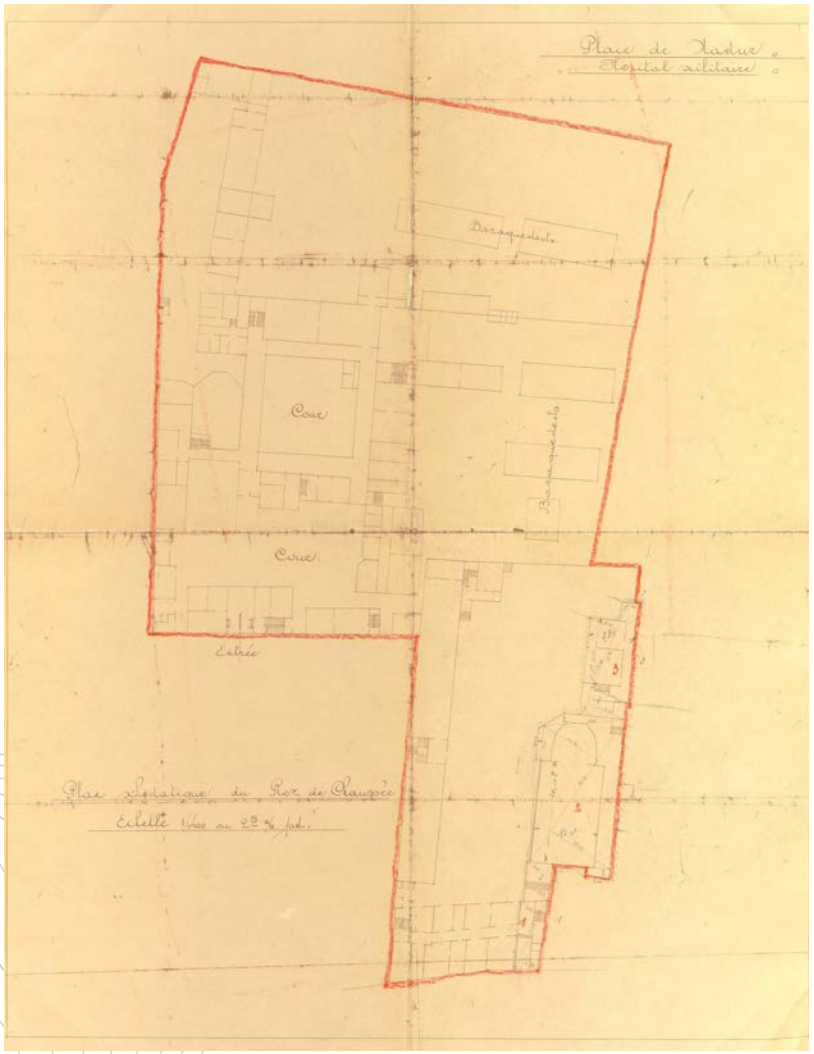



***Figure 7 :*** *Plan schématique du rez-de-chaussée du nouvel hôpital militaire* [65]

[62] F. TEMMERMAN, *Deuxième tiroir aux souvenirs, op. cit.*, p. 135.
[63] V. BRUCH V. et J. MARCHAL, « Namur, ville de garnison, ville à soldats », *Les Amis de la Citadelle de Namur*, 2001, 92, p. 23.
[64] M. RONVAUX, *Une histoire du namurois. Tome 3. L'époque contemporaine*, [Namur], Martagon, 2016, p. 63.
[65] *Plan de l'hôpital militaire*, Ville de Namur, Service de Gestion Documentaire, Ancien Hôpital, [s. d.].

En 1831, l'hôpital militaire des casernes, construit en 1692 par les Français ne répondait plus aux exigences et aux progrès de la médecine. Il est désaffecté et un nouvel hôpital est érigé dans et autour de l'ancien couvent des Dames Blanches. Les plans de réaménagement des locaux sont signés par Blanpain, architecte de la Ville de Namur, le 15 février 1831[66]. En 1832, l'ancien couvent abrite également l'état-major du régiment d'artillerie de forteresse et une compagnie-école[67].

En ce qui concerne l'ancien hôpital désormais désaffecté, après 1840, il est reconverti en boulangerie (voir Figure 8). Cette boulangerie fonctionne comme telle jusqu'en 1913 puis est démolie[68].

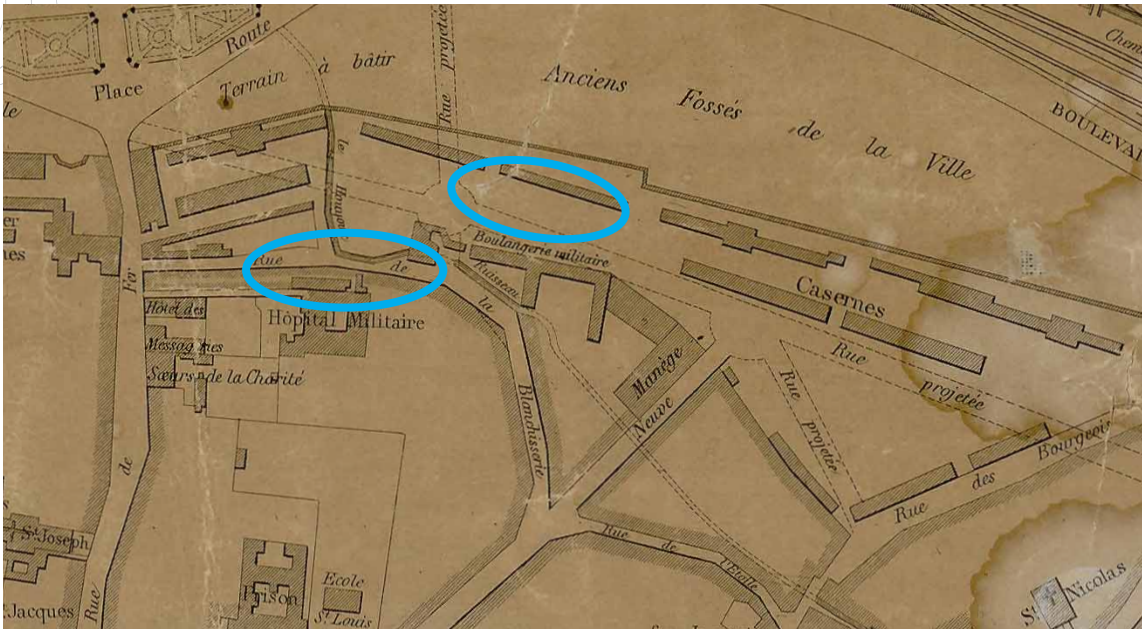



***Figure 8:*** *Détail du Plan général de la Ville de Namur de 1863 montrant le nouvel hôpital militaire et la réaffectation de l'ancien en boulangerie* [69]

En 1844, une convention est établie entre l'Etat et la Ville. Cette dernière a besoin d'un endroit où soigner les femmes syphilitiques. À cette fin, l'aile gauche de la caserne Saint Materne est réaffectée en hôpital pour accueillir ces malades. La convention établit que *« cette aile dont la porte d'entrée sera établie du côté de la rue des bourgeois, sera séparée entièrement de l'autre aile du même quartier qui restera occupée par la troupe de manière à ce qu'elle n'ait aucune espèce de communication ni de vue sur la cour des casernes et à cet effet toutes les portes donnant sur cette cour seront condamnées et les fenêtres seront masques à hauteur suffisante (…). Le bâtiment sera rendu à sa destination actuelle aussitôt que l'amélioration de la situation financière de la Ville [le permettra] »*[70]. En outre, il est précisé que le bâtiment *« sera remis à la disposition du département de la guerre aussitôt que les besoins de la garnison viendront à le réclamer, à moins que la ville ne pourvoie à ses besoins par d'autres moyens »*[71]. Les frais de cette réaffectation ainsi que de son retour à la normal sont supportés par la Ville. Dans le même temps, il y a deux cabarets au sein même du quartier des casernes nommés respectivement l'Enfer et le Paradis.

[66] P. BRAGARD, « L'hôpital militaire (…) », op. cit., p. 149.
[67] N. BRUAUX, « L'Hôtel de ville de Namur de 1976 à nos jours », dans E. BODART (dir.), *L'hôtel de ville de Namur (1213-2013). Huit siècles de vie d'un symbole urbain*, Namur, Société archéologique de Namur, 2013, p. 176.
[68] P. BRAGARD, « L'hôpital militaire (…) », *op. cit.*, p. 152.
[69] H. J. ROLEN, *Plan général de la Ville de Namur, op. cit.*.
[70] Convention Caserne St Materne affecté à l'usage d'hôpital pour les femmes atteintes de syphilis, Musée Royale de l'Armée, Inventaire 19, dossier 12, 13 septembre 1844.
[71] *Ibidem*.

Le premier se trouve à la droite de la caserne Saint-Martin tandis que l'autre est à la gauche de la caserne Saint-François (voir Figure 9). Ces cabarets soulèvent des questions de moralité, tout comme la proximité des femmes syphilitiques, comme l'illustre ce témoignage de 1877 : *« Plusieurs petites casernes appelées quartiers St-François, St-Martin, St-Ignace, etc. sont placées à peu près à la suite les unes des autres, parallèlement aux anciens remparts ; elles peuvent loger environ quatre escadrons et deux petits bataillons. Les cours sont vastes et les bâtiments assez espacés les uns des autres pour qu'à première vue l'ensemble paraisse ne rien laisser à désirer sous le rapport hygiénique. Ce qui nous surprit, ce fut de voir le public pénétrer sans autorisation dans la cour commune et entrer même dans ce que nous prenions pour des cantines, mais qui n'était, en réalité, que deux cabarets perdus au milieu des quartiers. L'un a pour enseigne : au Paradis, l'autre : à l'Enfer. Ces établissements sont tenus par des civils et constituent des propriétés particulières auxquelles l'autorité militaire n'a rien à voir ; ils peuvent donc rester ouverts une partie de la nuit tout comme ceux des villes. (…)* En sortant pour nous rendre vers le quartier des Tanneurs, nous longeâmes le côté sud-ouest des casernes qui forme une partie de la rue des Bourgeois, une de ces rues que les femmes honnêtes et les enfants ne devraient pas même connaitre de nom. La partie droite est parsemée de maison de tolérance (…). *En face se dressent deux bâtiments militaires dont l'un a été transformé en magasin à vivres et l'autre sert actuellement d'hôpital aux femmes atteintes de syphilis. Ces blocs portent les noms de St-Materne et de St-Charles, sans doute les saints les plus chastes du calendrier, car il faudrait réellement la vertu de tels patrons pour résister aux agaceries des pensionnaires voisines »*[72].

Malgré la destruction des habitations de la rue des Bourgeois en 1898, la présence des prostituées dans le quartier des casernes était un fait avéré encore au siècle suivant. Comme l'expliquait Madame Mathieu, habitante d'Herbatte qui passait par le quartier pour se rendre à l'école primaire dans les années 1930 : *« il y avait des bordels… On ne nous disait rien. On ne nous avait pas éduqués sur ça. Et mon père nous avait appris que rue Général Michel devant les casernes, [il fallait] traverser à la rue du Lombard »*[73].




***Figure 9 :*** *Noms des différentes casernes inscrites sur un détail du Plan général de la Ville de Namur de 1863* [74]

[72] « Une tentation de Saint Antoine », *Revue II La Belgique militaire*, 1877, 2, pp. 624-626.
[73] Témoignage de Marie-Thérèse MATHIEU, habitante du boulevard d'herbatte, récolté par Amandine Mathy, le 19 octobre 2021, conservé au CeRHiN.
[74] H. J. ROLEN, *Plan général de la Ville de Namur, op. cit.*

## 2.2 | Une nouvelle caserne d'infanterie

Quatre ans après l'aménagement du nouvel hôpital militaire, il est prévu de doter la ville de nouvelles casernes d'infanterie. Ces travaux et leurs discussions mettent en lumière les débats entre la Ville et l'Etat relatifs à la responsabilité financière de ces installations tant pour leur construction que leur maintenance.

En février 1835, le Conseil communal valide les plans d'une nouvelle caserne d'infanterie et s'engage à contribuer à la dépense à la condition que le Ministre de la Guerre fasse construire des écuries et une caserne de cavalerie[75]. Pour financer ce projet, la Ville doit demander un emprunt sans intérêt à l'Etat[76].

Un an plus tard, alors que le bâtiment est en construction, le Ministre de la Guerre demande à ce que les fenêtres soient agrandies « afin de fournir plus de jour et plus d'air »[77]. Les théories hygiénistes de l'époque exigent d'améliorer les lieux de vie pour assurer une amélioration de leur santé et d'éviter les risques d'insalubrité. « Des travaux, notamment urbanistiques, vont ainsi être entrepris dans les domaines suivants : assainissement, aération, destruction des taudis, etc. »[78].

En 1842, à peine terminée, cette nouvelle caserne d'infanterie prend feu. Cela place la Ville dans une position financière délicate au vu des travaux de réparation. De plus, en 1844, le Ministre de la Guerre demande à la Ville de Namur de rembourser les sommes avancées par l'Etat pour financer la construction des casernes de cavalerie[79] et pour y placer des chevaux[80], ce qui accentue les problèmes financiers.

C'est pourquoi cette dernière attend 1846 pour introduire une nouvelle demande d'emprunt sans intérêt et demander à ne démarrer le remboursement qu'en 1852[81]. Les travaux sont confiés à Parmentier pour la somme de 10.700 francs belges lors du Conseil communal du 9 novembre 1846[82].

Entre temps, en 1843, le premier train arrive à la gare de Namur aménagée en dehors des murs d'enceinte (voir Figure 10). D'après Michel Arnold dans Confluent, « quelques responsables prirent conscience de l'importance de l'évènement. Le chemin de fer, c'était l'avenir du pays, le progrès dont il fallait à tout prix profiter »[83]. C'est aussi une opportunité pour ouvrir la ville, qui est toujours entourée de sa quatrième enceinte. Malgré cela, il faut encore attendre quelques années pour la voir être démantelée.

---

[75] *Bulletin communal de la Ville de Namur,* 1835, p. 290.
[76] *Ibidem,* 1846, p. 154.
[77] *Ibidem,* 1836, p. 595.
[78] Geoconfluence, Glossaire. [En ligne]. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/hygienisme>. (Consulté le 5 juillet 2023).
[79] *Bulletin communal de la Ville de Namur,* 1844, p. 133.
[80] *Ibidem,* p. 150.
[81] *Ibidem,* 1846, p. 154.
[82] *Ibidem,* p. 259.
[83] M. ARNOLD, « Namur 1861 : démolition des remparts », *Confluent*, 352, 2007, p. 37.

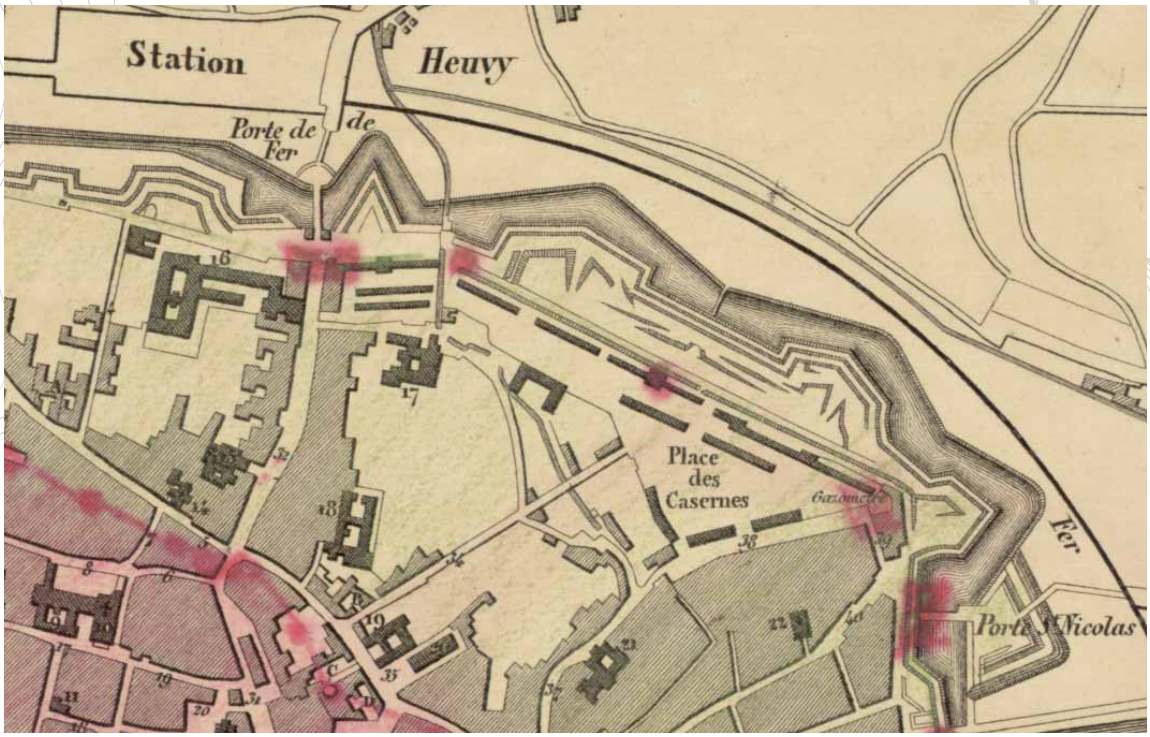



***Figure 10 :*** *Extraits du Plan de la Ville de Namur publiée par A. Tessaro en 1844*[84] *comprenant l'hôpital militaire*

## 2.3 | Un mur d'enceinte pour les casernes

En 1847, le Département de la guerre réclame des modifications dans l'aménagement des casernes, en ce compris la construction d'un mur autour de ces dernières pour enclaver le quartier. Un article dans la *Belgique militaire nous rapporte que : « Ce qui nous parut non moins étrange, c'est que la rue principale constitue une servitude et que jusqu'à l'évènement du ministère Chazal* [ministre de la Guerre de 1847 à 1850 et de 1859 à 1866], *tout le monde pouvait y passer pendant la nuit, sans se préoccuper du repos de la troupe, qui était fréquemment interrompu par les cris, les chants et les bagarres dont les environs ont le monopole.*
*Enfin, à la suite de nombreuses réclamations, l'administration communale consentit à laisser élever une muraille qui permit d'isoler complètement la troupe, mais le passage dut néanmoins rester libre depuis le réveil jusqu'à la retraite »*[85].

Les autorités communales s'inquiètent de la réaction des habitants. En effet, le bulletin communal précise que si les dits travaux viennent à faire naître des plaintes « *de la part des propriétaires des maisons qui se trouvent enclavées dans les casernes au sujet du mur que l'on doit construire vis-à-vis de ces propriétés, le département de la guerre doit s'engager à soutenir à ses frais, risques et périls, les procès qui pourraient naître de ce chef, c'est-à-dire que tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à raison de la construction du mur dont il s'agit seront réglés et payés par le gouvernement* »[86]. Le devis et le cahier des charges correspondants à ces travaux sont approuvés le 6 août 1849[87].

Le quartier des casernes est partiellement traversé par la rue de la Blanchisserie. Cette dernière est directement impactée par la construction du mur d'enceinte demandée par le Ministre. Ainsi, le bulletin du 10 juillet 1851 précise que « *les travaux pour la construction d'un mur établissant une communication*

[84] A. TESSARO, *Plan de Namur, 1844. [En ligne].* <https://neptun.unamur.be/s/neptun/item/8129#?c=0&m=0&s=0&cv=0>. (Consulté le 4 août 2022).
[85] « Une tentation de Saint Antoine », *op. cit.*, pp. 624-626.
[86] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1847, p. 296.
[87] *Ibidem*, 1849, p. 149.

*depuis la rue de la Blanchisserie jusqu'à l'angle des bâtiments de la boulangerie militaire, tel qu'il est demandé par M. le ministre de la guerre et en plaçant une grande porte à chacun des extrémités, seront adjugés publiquement dans le courant de ce mois, et exécutés immédiatement après »*[88].

C'est à monsieur Dinant, maçon, que le chantier est confié, *« à condition (…) que le plan des travaux à exécuter [soit] approuvé par l'autorité militaire »*[89]. Le 19 juillet 1852, le Conseil prend connaissance d'un rapport rédigé afin *« d'examiner quels seraient les moyens à employer pour arriver à concilier les intérêts des propriétaires des maisons situés dans l'intérieur des casernes et sauvegarder les intérêts de la commune »*[90]. Durant cette période, différents habitants se plaignent, comme la Ville l'avait anticipé, et des commerçants s'inquiètent qu'avec une telle décision, leurs affaires en pâtissent[91] sans que le Ministre de la Guerre n'apporte son soutien[92]. La question est soulevée au Conseil à différentes reprises sans qu'une réponse ne soit concrètement proposée ou tout du moins, il n'y en a pas de trace dans les bulletins communaux[93].

## 2.4 | Un nouveau manège pour la cavalerie

Parallèlement au projet de construction du mur, le 13 juin 1850, *« le collège dépose sur le bureau un plan et un devis pour la construction d'une écurie aux casernes de cette ville, sollicitée par le colonel du 2e régiment de lanciers, afin de pouvoir conserver à Namur un régiment de cavalerie »*[94], sachant qu'un régiment entier de cavalerie comprend 605 chevaux[95].

Le 13 juin 1853 *« le ministre de la guerre demandant la création d'un manège pour la cavalerie ou la réparation immédiate du manège existant »*[96] (voir Figure 12, encadré en rouge). En effet, le ministre exige un manège *« digne de ce nom »*[97] pour remplacer l'ancien *« jugé vétuste et trop petit »*[98]. Ce dernier, construit en 1747 se trouve le long du rempart au milieu des casernes (voir Figure 12, entouré en jaune). Les manèges de cavalerie permettent « la formation et l'entrainement des cavaliers ainsi que le défoulement des chevaux »[99].

***Figure 11 :*** *Carte postale illustrant la grande tenue du 2e Régiment des Lanciers*

[88] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1851, p. 142.
[89] *Ibidem*, p. 159.
[90] *Ibidem*, 1852, p. 160.
[91] *Ibidem*, p. 187.
[92] *Ibidem*, 1853, p. 97.
[93] *Ibidem*, 1851, p. 259 et 1852, pp. 14, 17, 55 et 139.
[94] *Ibidem*, 1850, p. 93.
[95] *Ibidem*, p. 97.
[96] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1853, p. 137.
[97] M. DE GROOTE, « L'histoire continue. Un nouveau grand manège connecté au quartier et à toutes les pratiques artistiques », *Confluent*, 568, juin 2018, p. 42.
[98] *Ibidem*, p. 42.
[99] M. De GROOTE et al., « L'histoire continue », *Grand manège. Le feuilleton*, 1, mai 2018, p. 6. [En ligne]. <https://www.calameo.com/read/0055946541b3a55f3db33>. (Consulté le 16 mai 2023).

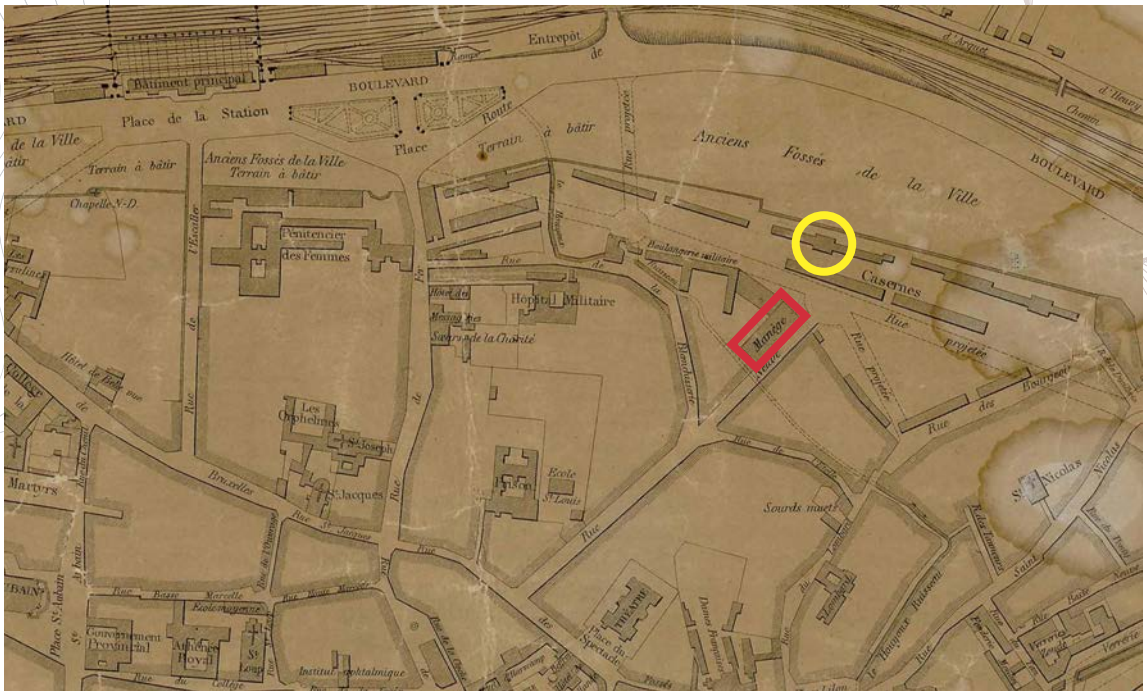



***Figure 12 :*** *Détail du Plan général de la Ville de Namur de 1863 montrant l'ancien et le nouveau manège*[100]

Il faut attendre juillet 1854 pour que le sujet revienne dans l'ordre du jour du Conseil : *« M. Pepin rappelle au conseil la nécessité de s'occuper de la construction d'un manège aux casernes, attendu que celui qui existe menace ruine et peut, d'un moment à l'autre, occasionner des accidents. L'honorable membre demande s'il ne conviendrait pas d'écrire au département de la guerre, pour qu'il communique à l'administration communale les plans et dimensions du manège qu'il s'agirait de construire »*[101].

Le 6 avril 1855, la construction est finalement votée à l'unanimité[102]. Le 21 juin, on déclare que le manège prendra place *« dans la propriété du sieur Gustin et avec la condition que le terrain sera suffisant »*[103]. Il s'agit du terrain se situant au coin de l'actuelle rue Pepin et de la rue Rogier[104] pour lequel la Ville fait une offre de prix, le 9 octobre[105]. Le terrain est finalement acquis deux jours plus tard. Les discussions des plans et de l'acquisition du terrain sont très longues pour déterminer qui sera propriétaire des nouvelles constructions entre la Ville et l'Etat. Il est finalement décidé que le Manège sera la propriété de la Ville mais construit pour un usage militaire strictement.

Les plans et le cahier des charges sont approuvés à l'unanimité par le Conseil communal du 7 avril 1856[106]. L'adjudication du manège est *« consentie au profit de sieur Dinant, maçon, pour la somme de 25.400 francs »*[107]. Le Grand manège est construit dans le style néo-médiéval de la seconde moitié du XIXe siècle et est dédié, dès sa construction, à « la formation et l'entrainement des cavaliers ainsi que le défoulement des chevaux. Outre les exercices militaires, le grand manège [accueille] de nombreuses manifestations civiles : bals, concerts, distributions de prix, fêtes de charité, … »[108].

---

[100] H. J. ROLEN, *Plan général de la Ville de Namur, op. cit.*.
[101] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1854, pp. 140-141.
[102] *Ibidem*, 1855, p. 77.
[103] *Ibidem*, 1855, p. 129.
[104] M. DE GROOTE, « L'histoire continue. Un nouveau grand manège (…) », *op. cit.*, p. 42.
[105] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1855, pp. 200-202.
[106] *Ibidem*, 1856, p. 86.
[107] *Ibidem*, pp. 90-91.
[108] M. DE GROOTE, « L'histoire continue. Un nouveau grand manège (…) », *op. cit.*, p. 43.

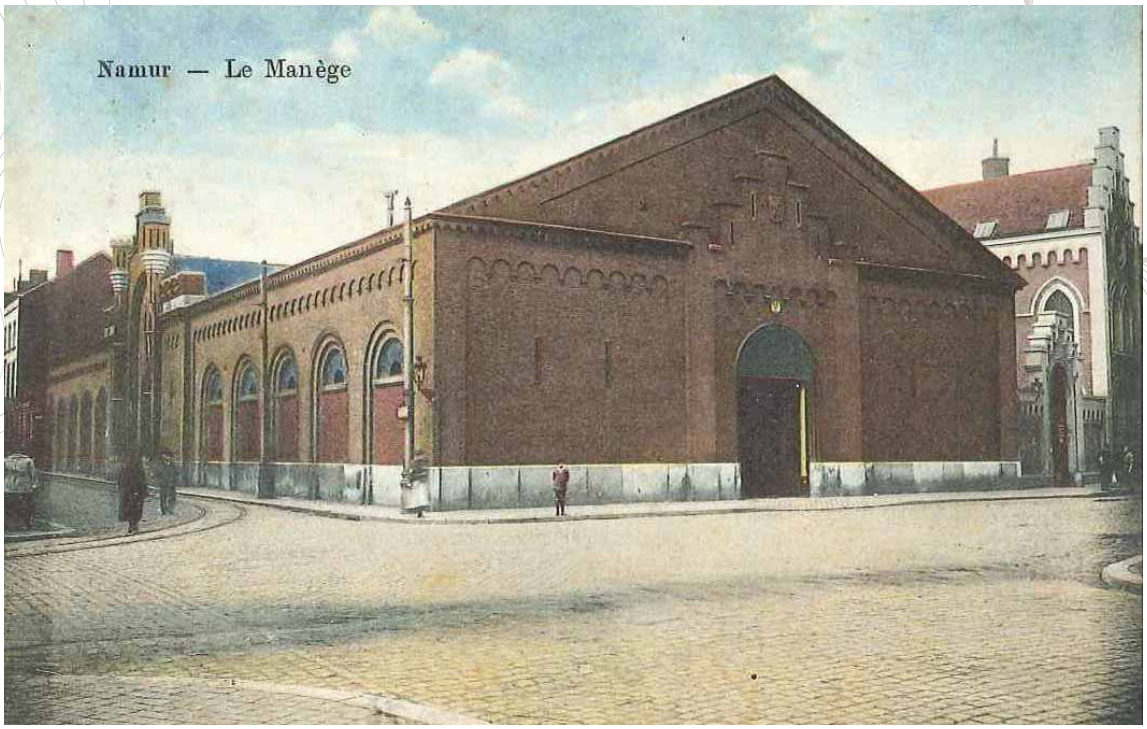



***Figure 13 :*** *Carte postale non datée illustrant le Manège*[109]

## 2.5 I Des litiges entre le Ministre de la Guerre et la Ville de Namur

Comme nous avons pu le constater avec la construction du mur et celle du manège, d'importantes discussions émergent entre la Ville de Namur et le Ministre de la Guerre concernant la gestion mais surtout la charge financière des casernes. En effet, l'Etat assure que c'est à la Ville de prendre à sa charge l'entièreté de la construction or cette dernière refuse étant donné qu'elle n'en a ni la propriété ni la jouissance. Le Ministre souhaite instaurer une servitude sur les bâtiments à construire *« attendu que le manège et les magasins militaires sont destinés à un service militaire et doivent rentrer dans la catégorie générale des bâtiments de cette espèce »*[110]. Ainsi, l'année 1856 est marquée par les négociations.

Le 25 février 1856, dans le bulletin communal, il est question *« d'un projet de convention à passer avec le ministre de la guerre, au sujet d'anciens bâtiments militaires »*[111]. Le Ministère de la Guerre menace soit de retirer la garnison, soit d'intenter un procès à la Ville si cette dernière ne répond pas à ses exigences. Il est décidé de proposer une convention à l'Etat ayant pour but de *« fixer d'une manière invariable pour l'avenir, les droits de la ville et ceux de l'Etat »*[112] concernant *« la libre jouissance des bâtiments, terrains et dépendances des anciens couvents dits des Dames Blanches et des Annonciades »*[113]. Cette longue convention permet dès lors de clôturer les différents contentieux en cours. Plus spécifiquement, elle détermine trois éléments : un échange de propriété de terrain, l'assurance de la construction d'un manège et d'autres bâtiments annexes, et les délais de mise en adjudication[114].

[109] « Namur – Le Manège », [s. e.], [s. d.], CeRHiN, Fonds des Cartes Postales, CP_0433.
[110] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1856, pp. 27-28.
[111] *Ibidem.*
[112] *Ibidem*, p. 32.
[113] *Ibidem*, p. 32.
[114] La convention est intégralement présentée dans le *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1856, pp. 31-35.

Premièrement, la Ville de Namur abandonne au profit de l'Etat belge ses droits de propriété concernant les bâtiments, terrains et dépendances en dehors d'une parcelle de l'ancien couvent des Dames Blanches partiellement réaffecté en hôpital militaire depuis 1831, comme nous l'avons déjà mentionné. En échange, l'Etat belge renonce à ladite parcelle ainsi qu'au bâtiment « *servant actuellement d'école moyenne et tous les bâtiments, terrains et dépendances de l'ancien couvent des Annonciades* »[115] qui se trouve sur un terrain coincé entre les actuelles rues Emile Cuvelier, du Premier Lanciers, Pepin et du Lombard. Ce bâtiment accueille l'Académie des Beaux-Arts de Namur jusqu'en 1861 puis, après rénovation, l'École Industrielle et Commerciale à partir de 1867[116]. L'Etat s'engage alors à ne pas réclamer d'autres locaux ni terrains pour y installer un hôpital militaire.

Deuxièmement, la Ville de Namur s'engage à faire construire un manège de cavalerie couvert en ce compris l'achat du terrain, divers bâtiments (un magasin d'habillement, une salle d'école, une bibliothèque militaire, etc. actuellement situés au couvent des Annonciades) et un mur de séparation autour de la parcelle du couvent des Dames Blanches[117]. Comme nous le savons, ces projets sont déjà en cours au moment de la rédaction de cette convention.

Troisièmement, l'ensemble de ces constructions doit être mis en adjudication publique avant le 1er mai 1856, d'après les contrats et plans approuvés par le Ministre de la Guerre et être terminé pour le 1er juillet pour l'enceinte, le 1er novembre pour le manège et en 1857 pour les autres bâtiments. Lesdites constructions sont la propriété exclusive de la Ville, sans réserve ni servitude mais doivent être affectées au service militaire[118].

Après de nombreuses négociations, le ministre accepte que les bâtiments soient la propriété de la Ville s'ils servent exclusivement à une occupation militaire, la Ville ne pouvant apporter aucune modification ni travaux tout en prenant à sa charge les frais d'entretien.

Cette proposition est approuvée par le Conseil communal le 26 mars 1856[119]. La convention est confirmée par arrêté royal le 21 mai de la même année[120]. En juillet, le jardin appartenant à la Ville et situé derrière l'hôpital militaire est vendu comme le prévoyait la convention[121]. Suite à la ratification de la convention, les Bulletins communaux attestent à plusieurs reprises de la gestion quotidienne des casernes.

En 1860, alors que la présence des milices a un impact non négligeable sur la vie culturelle et commerçante namuroise, le Ministre refuse à la Ville sa demande d'augmenter le nombre de milices en garnison. Ainsi, le 17 août 1860, le Conseil communal, *« après discussion, et la lecture des pièces concernant le casernement de cette Ville, le Conseil charge le Collège échevinal de présenter à M. le Ministre de la guerre, un mémoire justificatif avec pièces à l'appui, à l'effet de solliciter auprès de ce haut fonctionnaire, le retrait de la décision qu'il a prise à l'égard de la garnison, les casernes étant suffisamment spacieuses pour contenir un plus grand nombre d'hommes et de chevaux »*[122]. *Finalement, le ministre informe le Collège communal en septembre 1861 que « les besoins du service ne lui permettent pas de donner à la ville un surcroît de garnison »*[123].

---

[115] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1856, p. 32.
[116] N. BRUAUX, A. MATHY et M. DETANT, *160 ans de l'école industrielle et commerciale de la Ville de Namur. L'évolution des métiers à travers l'histoire de la promotion sociale, Namur*, Ville de Namur, 2021.
[117] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1856, pp. 31-35.
[118] *Ibidem*, pp. 31-35.
[119] *Ibidem*, pp. 57-58.
[120] *Ibidem*, pp. 123-124.
[121] *Ibidem*, p. 159.
[122] *Ibidem*, 1860, pp. 161-162.
[123] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1861, p. 211.

## 2.6 | La démolition de la quatrième enceinte et l'aménagement des voiries

En cette seconde moitié du XIXe siècle, la ville est toujours entourée de sa quatrième enceinte. D'après l'article de Michel Arnold publié dans Confluent, il semble que ce soit le Ministre de la Guerre qui s'oppose à sa destruction, ne pouvant *« consentir à la réalisation des travaux projetés sans enlever à la forteresse de Namur la valeur défensive qui doit lui être conservée »*[124]. Finalement, deux éléments permettent de faire évoluer la situation et d'abattre les murs d'enceinte : le besoin de libre-échange économique et l'abolition de la taxe sur les marchandises que seule une entrée contrôlée dans la ville par les murs permet de percevoir. La loi du 8 mai 1861 annonce la fin des remparts, considérés comme *« des entraves au développement industriel et à la construction de plusieurs habitations »*[125]. Comme l'expliquent Philippe Bragard et Vincent Bruch dans leur ouvrage sur les enceintes : « tout doit disparaitre : bastions, remparts, portes, tours et fossés. Il est prévu qu'ils soient remplacés par des boulevards, des parcs ou des places publiques qui assureront l'embellissement et une meilleure communication pour la ville et ses faubourgs »[126].

Le 15 juillet 1861, il est annoncé en Conseil communal que *« le département de la guerre procédera au démantèlement des remparts sur plusieurs points et qu'il laissera le reste à la ville et au département des travaux publics »*[127]. En septembre de la même année, il est demandé au gouvernement d'accorder à la Ville *« les terrains dépendant des fortifications de la place de Namur qui resteront disponibles, à charge d'employer le prix de vente des parcelles de terrains aliénables à l'établissement de rues, quais, places et promenades, à la création de canaux d'assainissement et enfin à la reconstruction de nouvelles casernes avec champ d'exercice »*[128]. Dès lors, la Ville pense un plan d'agrandissement pour inclure de nouvelles voies de communication : l'avenue de Stassart, la place de la Station, le boulevard Cauchy et l'avenue Smet de Nayer. Le plan est approuvé en novembre 1863 et les travaux de voirie sont terminés en 1868[129].

En décembre 1866, *« M. Namêche dépose une proposition ayant pour but le déplacement des casernes de cette ville »*[130]. Cette proposition est ajournée et il n'y eu pas de suite. Il est possible que ce soit les prémices de la volonté de la Ville de récupérer cet espace pour développer le centre urbain.

---

[124] Citation issue de *L'Eclaireur,* 21 janvier 1858 trouvée dans M. ARNOLD, « Namur 1861 (…) », op. cit., p. 38.
[125] C. HELLAS, *Une ville en chantier. Chronique politique illustrée de Namur 1830-1976*, Namur, Archives Photographiques Namuroise, 2017, p. 58.
[126] P. BRAGARD et V. BRUCH (dir.), *Namur et ses enceintes, op. cit.*, p. 92.
[127] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1861, p. 136.
[128] *Ibidem*, p. 203.
[129] P. BRAGARD et V. BRUCH (dir.), *Namur et ses enceintes, op. cit.*, p. 93.
[130] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1866, p. 160.

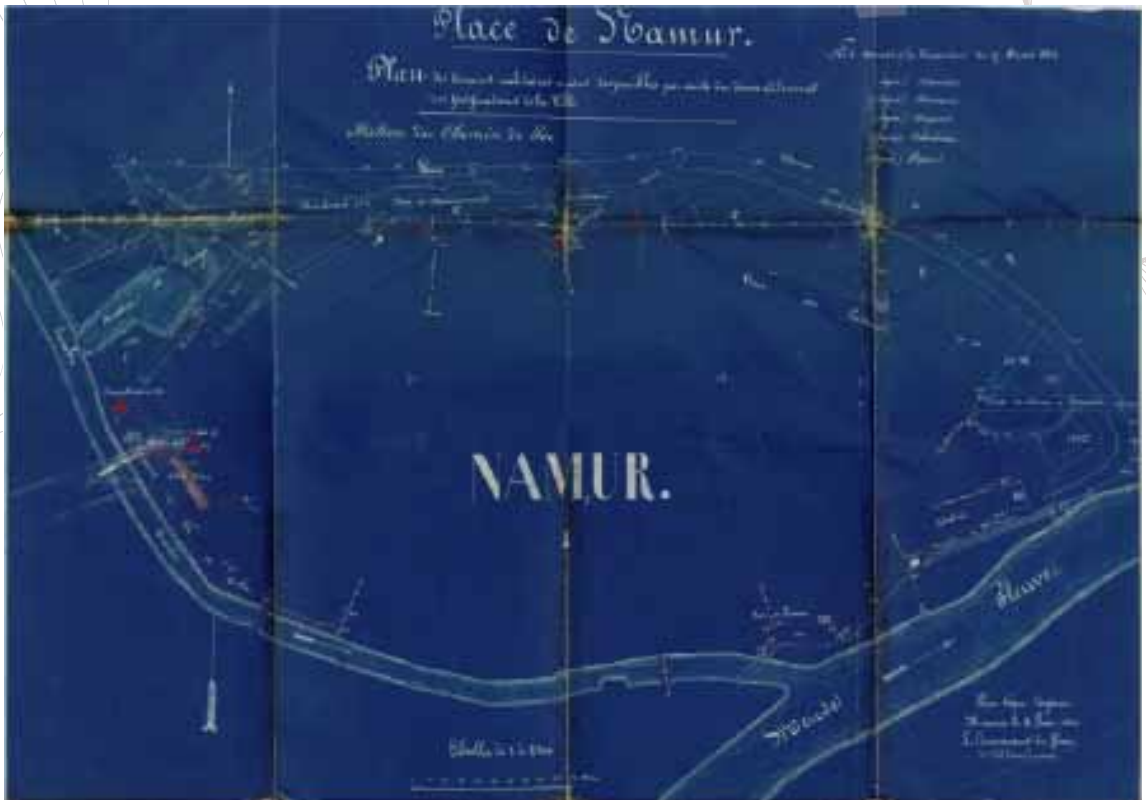



***Figure 14 :*** *Plan des terrains militaires rendus disponibles par suite du démantèlement des fortifications de la Ville, 2 juin 186* [131]

Dans le même temps, la rue des Bourgeois bien que marquée par la présence des casernes l'est également par celle de la Société de l'éclairage par le gaz, située entre la rue de la Distillerie et la rue des Bourgeois. Le premier gazomètre de la ville a d'ailleurs été installé sur ce terrain. En 1876, lors des discussions sur la convention de transmission de propriété des établissements et terrains militaires du quartier, il est dit que la Ville de Namur *« expropriera, en outre, à ses frais, la partie de l'ancien gazomètre qui sera nécessairement au nouveau bloc des casernes et au prolongement de la rue des Bourgeois, ainsi que les propriétés qui seront nécessaires pour le prolongement de la rue de la Blanchisserie ; l'Etat belge s'engage à contribuer, dans ces expropriations, pour une somme de vingt-cinq mille fr. qu'il paiera à la ville de Namur, lorsque toutes les expropriations auront été faites »*[132].

Entre la démolition des murs d'enceinte et celui des habitations insalubres de la rue des Bourgeois, le quartier des casernes s'en trouve modifié. Cela permet l'établissement d'une nouvelle chaussée dans le quartier : le boulevard Cauchy. Le 14 janvier 1868, sur proposition de M. Dohet et en hommage au savant François Cauchy, la Ville de Namur donne son nom à une nouvelle voie publique créée le long du chemin de fer et du tracé de l'ancien rempart. Elle est délimitée le 7 février 1868 : *« le boulevard Cauchy prendra naissance à la route de Louvain et se terminera à la route de Hannut (av. Albert 1er), soit une longueur de 800 mètres »*[133].

[131] Plan des terrains militaires rendus disponibles par suite du démantèlement des fortifications de la Ville, 2 juin 1868, Archives de la Ville de Namur.
[132] *Ibidem*, 1876, p. 74.
[133] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1868, p. 19.

## 2.7 | Les années 1870, période charnière dans la gestion des casernes

Les années 1870 sont les témoins d'une étape importante de l'histoire du quartier : le changement de tutelle. Nous l'avons vu, la responsabilité de la gestion des bâtiments militaires engendre de nombreuses discussions entre la Ville et l'Etat. Cette question est pourtant essentielle car les casernes vieillissent et nécessitent des travaux. En effet, en 1875, nous pouvons lire dans la *Belgique militaire* que la situation des casernes était honteuse en comparaison au soin que l'on a donné à l'hygiène dans la construction de la prison[134]. L'auteur ajoute que *« la loi nouvelle qui met le casernement des troupes à charge de l'Etat semble être une lettre morte pour la ville de Namur (…). Nous ne croyons pas être téméraire en supposant qu'il y a ici contention pour quelque cession de terrain ; La ville et l'Etat veulent jouer au plus fin. C'est à qui se cantonnera dans ses prétentions ; l'une veut tout avoir, l'autre ne veut rien donner. (…). Il ne faut pas que des rivalités entre les diverses branches des services publics renvoient l'exécution de la loi et le respect du bien-être de nos soldats aux calendes grecques. Les casernes de Namur sont un scandale »*. De la qualité des infrastructures dépend la présence des garnisons et ces dernières contribuent à la vie culturelle et l'économie locale. La bonne gestion des casernes est donc un enjeu.

La décennie débute avec le retour du 1er Régiment de Lanciers dans les casernes. Il y avait déjà séjourné de 1852 à 1855 avant de revenir en 1871 jusque 1914[135]. En 1871, il s'installe dans les vieilles casernes, en attendant de pouvoir occuper la nouvelle caserne de cavalerie : la Caserne Léopold dès janvier 1886[136]. Selon la littérature, ce régiment fait grande impression sur la population locale : « dès les premiers jours, les Namurois [sont] épatés par l'allure de ce régiment. Le prestige du cavalier, le panache des uniformes et le niveau social des cadres [impressionnent] la population »[137]. En outre, le Régiment, dès 1886, contribue à la vie culturelle namuroise. Selon Marie De Groote qui a étudié l'histoire du Grand Manège, il semble que jusqu'en 1913 : « [ces] musiciens donneront plus de 300 concerts dans le manège de cavalerie, les kiosques et lors de manifestations militaires ou populaires »[138]. Alex Massart, ancien militaire, ajoute, lui, que *« si les bagarres homériques déclenchées par les Lanciers les soirs de joyeuses sorties dans la*

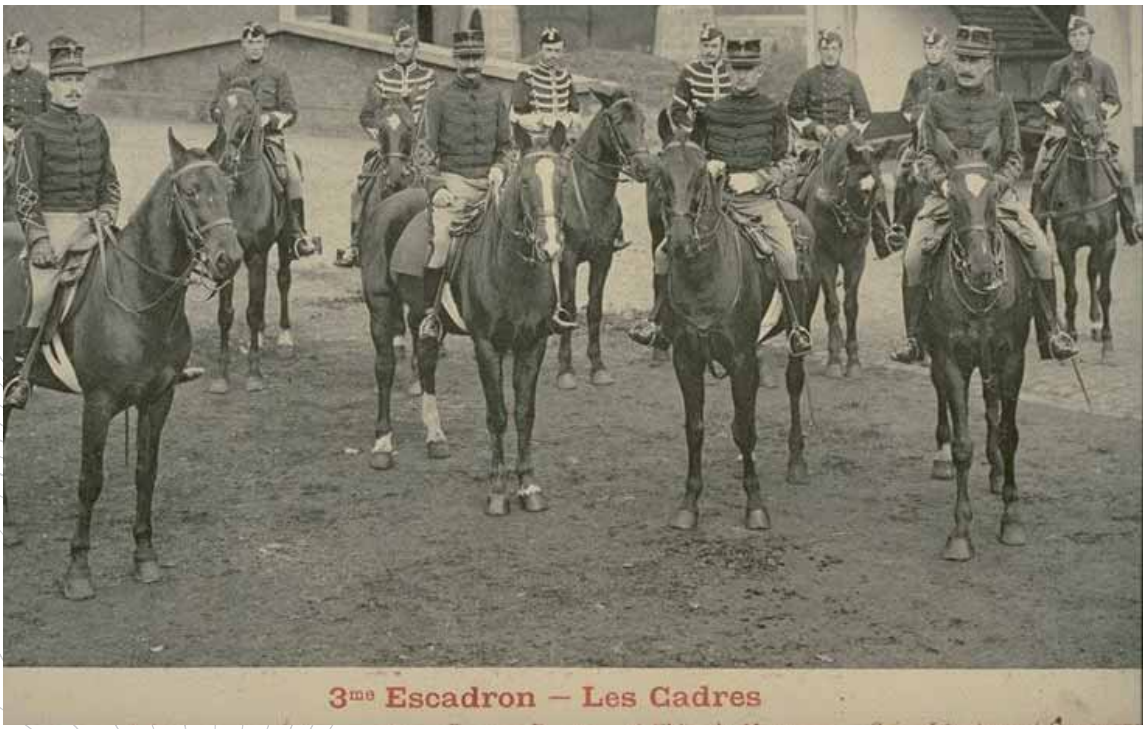



***Figure 15 :*** *Carte postale illustrant le 3eme escadron de cavalerie*

[134] « Casernes de Namur : elles sont dans un état lamentable », *Revue II : La Belgique militaire*, 1875, 2, p. 283.
[135] V. BRUCH V. et J. MARCHAL, « Namur, ville de garnison (…) », op. cit.,, pp. 23-24.
[136] J. MARCHAL, *La présence militaire à Namur en cartes postales, photos et documents anciens. Des installations, des sites et des hommes*, Namur, Les Amis de la Citadelle, 2022, p. 21.
[137] V. BRUCH V. et J. MARCHAL, « Namur, ville de garnison (…)», *op. cit.,* pp. 23-24.
[138] M. DE GROOTE, « L'histoire continue. Un nouveau grand manège (…) », *op. cit.*, p. 43.

*rue des Moulins, excédaient parfois le bourgeois, le régiment se rachetait amplement par la richesse de ses bals et la magnificence de ses concours hippiques »*[139].

Deux ans après le retour du 1er Lanciers, les casernes changent de tutelle. Le général Temmerman explique dans son Tiroir aux souvenirs que *« la presse finit par s'émouvoir de la vétusté de la plupart des bâtiments servant au logement à nos troupes. Le roi Léopold II (…) fut alerté et, en 1872, se rendit à l'improviste accompagné du comte d'Outremont son officier d'ordonnance, à la caserne des Annonciades, rue de Louvain à Bruxelles, occupée par le régiment des guides. Le souverain fut édifié »*[140].
L'arrêté royal du 18 avril 1872 institue une commission pour examiner les mesures à prendre afin d'améliorer les casernes. Cette dernière conclut que l'Etat doit reprendre la gestion des casernements. Après quoi, la loi du 22 juin 1873 fait passer la gestion des bâtiments militaires sous la tutelle du Ministère de la Guerre et plus spécifiquement à l'inspecteur général du Génie et des Fortifications[141]. *« Cette mesure exonéra désormais les communes d'une charge contre laquelle elles ne cessèrent de protester, surtout depuis la suppression des octrois municipaux, qui leur enlevait des revenus importants »*[142], précise le général. Les constructions des casernes se multiplient alors. Il faut attendre 1885 pour que Namur soit dotée d'une nouvelle caserne conformément à la convention passée avec l'Etat belge entre février et mars 1877[143] dans laquelle la Ville abandonne ses droits de propriété à l'Etat belge à la condition que ce dernier crée un nouveau quartier[144].

# 3 La transformation du quartier du quartier à la fin du XIXe siècle sous l'impulsion de l'Etat

## 3.1 I Une caserne de cavalerie et une autre d'infanterie

Suite à la loi du 23 juin 1873 sur la transmission de tutelle, une convention est établie entre le Ministre des Finances et le Ministère de la Guerre, d'une part, et la Ville de Namur, d'autre part, entre février et mars 1877. Cette convention établit qu'en échange de la cession par la Ville des terrains et des bâtiments militaires : les différents blocs nommés Sainte-Marie, Sainte-Joseph, Saint-Ignace, Saint-Michel, Saint-François, Saint-Martin, Saint-Charles et Saint Lambert, la forge, le magasin de la ville, la cour entre les casernes, la boulangerie militaire, le manège, le *« magasin d'effets militaires avec la cour »* et *« les quartiers neufs »* et leurs cours[145]; l'Etat s'engage à créer et aménager le quartier Léopold et à construire de nouvelles casernes pour l'infanterie et la cavalerie, sur l'emplacement des anciennes casernes et de la quatrième enceinte démantelée (voir Figure 16). En contrepartie, la Ville de Namur doit exproprier à ses frais les cabarets de l'Enfer et du Paradis, la partie de l'ancien gazomètre (nécessaire au nouveau bloc des casernes et au prolongement de la rue des Bourgeois), ainsi que les propriétés qui seront nécessaires pour le prolongement de la rue de la blanchisserie.

[139] Citation trouvée dans J. MARCHAL, *La présence militaire à Namur, op. cit.*, p. 28. ; issue originellement de A. MASSART, *Historique du 13e de Régiment de Ligne 1818-1980 et des unités issues en 1939-1940*, [s. l.], 1982, p. 69.
[140] F. TEMMERMAN, *Deuxième tiroir aux souvenirs, op. cit.*, p. 137.
[141] *Ibidem*.
[142] *Ibidem*.
[143] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1877, p. 56.
[144] Convention entre l'Etat Belge et la Ville de Namur, 19 mars 1877, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, caserne Léopold, 182. Cette convention n'est pas l'originale mais une copie récupérée en 1952 auprès du Ministère des Finances. En effet, cette dernière a brulée dans l'incendie de l'hôtel de ville en août 1914.
[145] Convention entre l'Etat Belge et la Ville de Namur, 19 mars 1877, *op. cit.*.

Pour sa part, l'Etat belge s'engage à apporter une contribution financière aux expropriations[146]. Ainsi, en cette fin de siècle, ce quartier connait un réaménagement complet..

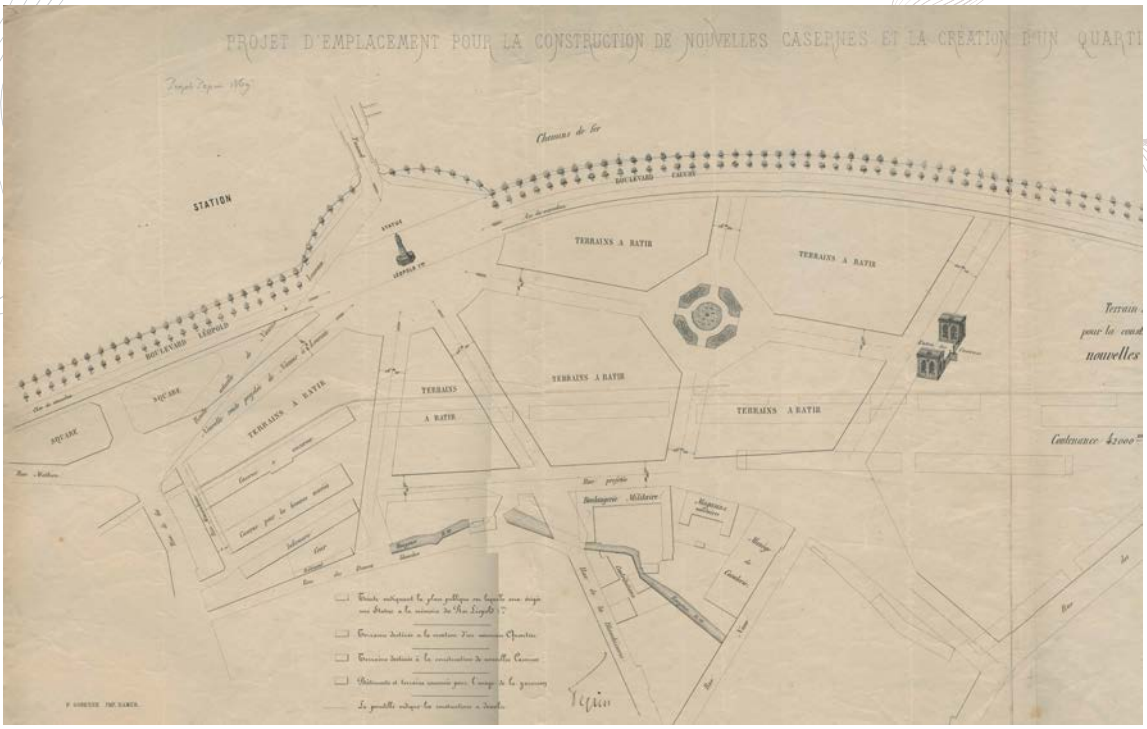
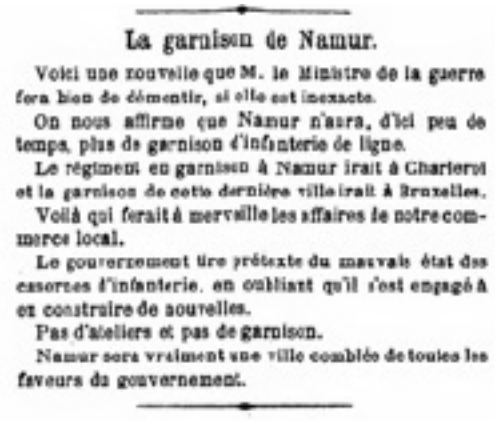



***Figure 16 :*** *Projet d'emplacement pour la construction de nouvelles casernes et la création d'un quartier Léopold* [147]

À Namur, entre 1878 et 1884, les Libéraux sont au pouvoir et bien que la convention avec l'Etat ait été ratifiée par le gouvernement précédent, il leur revient d'en gérer l'exécution : *« c'est durant cette période que l'on a mis la main à l'œuvre pour la démolition d'une partie des anciennes casernes, c'est alors que l'on a créé la première section du quartier Léopold, pavé les rues et mis les terrains en vente, c'est alors aussi que l'on a arrêté les plans des casernes de cavalerie et qu'on en a commencé l'édification »*[148]. Namur-Revue affirme que *« durant cette période, l'administration communale a fait d'actives démarches, pour obtenir du gouvernement, la construction des casernes d'infanterie »*[149] En 1884, on achève la construction de la nouvelle caserne de cavalerie, soit la caserne Léopold mais pas de signe d'une caserne d'infanterie. Et c'est sur ce point qu'il y a divergence. Le fait de détruire sans reconstruire de caserne d'infanterie fait naitre des inquiétudes, comme mentionné dans l'extrait de Namur-Revue (voir Figure 17).



**La garnison de Namur.**

Voici une nouvelle que M. le Ministre de la guerre fera bien de démentir, si elle est inexacte.

On nous affirme que Namur n'aura, d'ici peu de temps, plus de garnison d'infanterie de ligne.

Le régiment en garnison à Namur irait à Charleroi et la garnison de cette dernière ville irait à Bruxelles.

Voilà qui ferait à merveille les affaires de notre commerce local.

Le gouvernement tire prétexte du mauvais état des casernes d'infanterie, en oubliant qu'il s'est engagé à en construire de nouvelles.

Pas d'ateliers et pas de garnison.

Namur sera vraiment une ville comblée de toutes les faveurs du gouvernement.

***Figure 17 :*** *Extrait du journal Namur-Revue*

Finalement, une caserne d'infanterie est bel et bien bâtie mais dans un tout autre quartier, à l'arrière de la gare. Il s'agit de la caserne Marie-Henriette, construite en 1894 où s'installe directement le régiment du 13e de Ligne[150].

[146] Convention entre l'Etat Belge et la Ville de Namur, 19 mars 1877, *op. cit.*.
[147] Projet d'emplacement pour la construction de nouvelles casernes et la création d'un quartier Léopold, Archives de la Société Archéologique de Namur, 1869, MAR-SAN-B- Pl-124.
[148] « La question des casernes d'infanterie », *Namur-Revue*, du 14 au 20 décembre 1885, n°50, p. 1.
[149] « La question des casernes d'infanterie », *Namur-Revue*, du 14 au 20 décembre 1885, n°50, p. 1.
[150] A. MASSART, *Historique du 13e de Régiment de Ligne 1818-1980 et des unités issues en 1939-1940*, [s. l.], 1982, p. 42.

## 3.2 | La Caserne Léopold

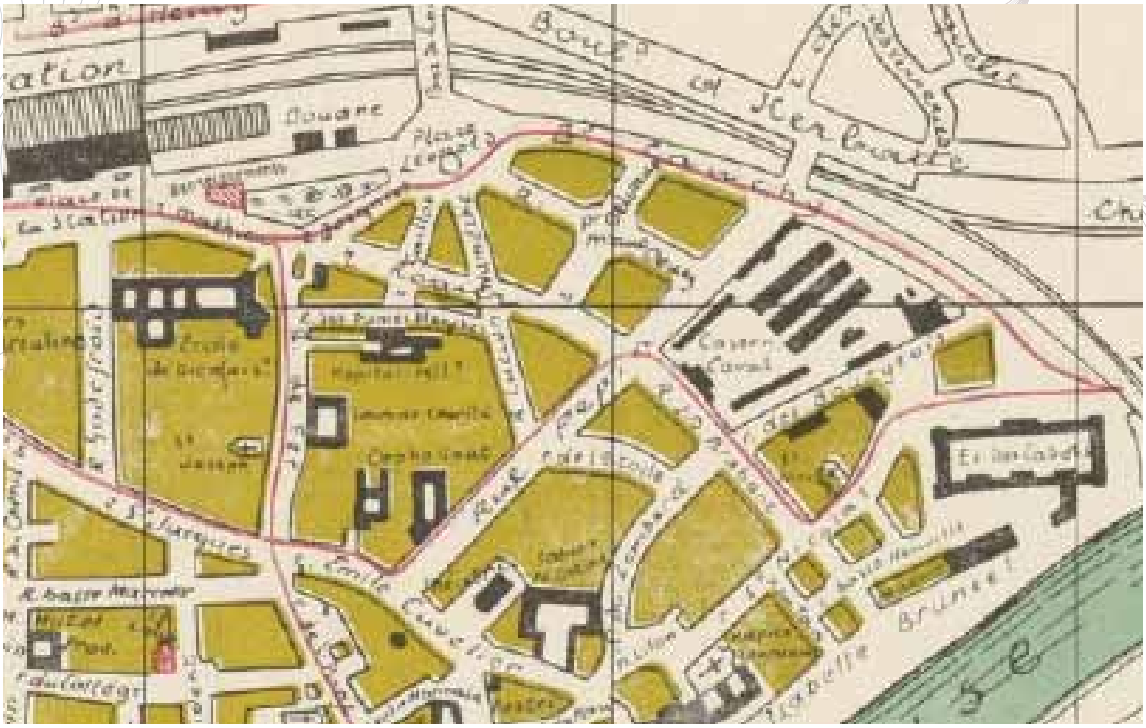



***Figure 18 :*** *Extrait du Plan de Namur & environs* [151]

Au début du XXe siècle, de nombreuses nouvelles constructions viennent modifier le paysage du quartier (voir Figure 18). Dès 1905, on peut y voir la nouvelle caserne de cavalerie : ladite caserne Léopold ; un petit manège (rue du 1er Lanciers), un grand manège (au croisement des rues Rogier et Pepin) une nouvelle boulangerie militaire (rue des Bourgeois) et un mess des officiers (à côté du grand manège)[152]

L'architecture de cet ensemble fait référence aux forteresses du Moyen Age avec des échauguettes, des meurtrières, des arcades, des mâchicoulis, etc. Mais contrairement aux forteresses médiévales, ces ornements n'ont aucune utilité pour la caserne Léopold de Namur. C'est purement décoratif. Geoffrey Espel, chercheur en histoire de l'architecture, dit à ce sujet que « la caserne Léopold présente un bel exemple d'organisation pavillonnaire et possède en outre les caractéristiques communes à la plupart des exemples belges. En effet, le complexe est toujours inscrit dans une enceinte, percée de plusieurs entrées dont une est monumentalisée et appelée corps de garde ; la règle veut aussi que, comme à Namur, l'espace soit réparti autour d'une cour centrale, appelée cour d'honneur. Cette dernière avait un grand rôle au quotidien et c'est pourquoi les bâtiments les plus importants – le mess des officiers et des sous-officiers, les logements, les cantines, le gymnase, les buanderies ou les magasins de stockage tendent, à l'inverse, à être rejetés en périphérie. On ne peut cependant pas étudier l'organisation d'une caserne sans tenir compte de son attribution (infanterie, artillerie ou cavalerie) »[153].

La caserne a besoin « d'écuries, de magasins à fourrage et d'un espace de quarantaine pour les chevaux. C'est pour cette raison que l'établissement d'un tel complexe demande un

[151] *Plan de Namur et des envions*, Namur, [ca. 1910], Dupagne-Counet & Fils. [En ligne]. <https://uurl.kbr.be/1752790>. (Consulté le 24 avril 2023).
[152] M. DE GROOTE, « L'histoire continue. Un nouveau grand manège (…) », op. cit., p. 42.
[153] G. ESPEL, « Le patrimoine militaire belge de la fin du XIXe siècle : le cas de l'ancienne caserne Léopold à Namur », *Les Amis de la Citadelle de Namur*, 2006, 102, pp. 4-10. [En ligne]. <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/en/object/boreal%3A184964/datastream/PDF_01/view>. (Consulté le 25 octobre 2019). p. 8.

nombre de locaux important et cela explique l'ampleur du site choisi »[154]. Le premier complexe à être construit est la caserne Léopold bâtie en 1885 sur une partie des terrains des anciennes casernes et anciennes fortifications de l'enceinte de Namur, comme le prouvent encore les récentes fouilles archéologiques[155].

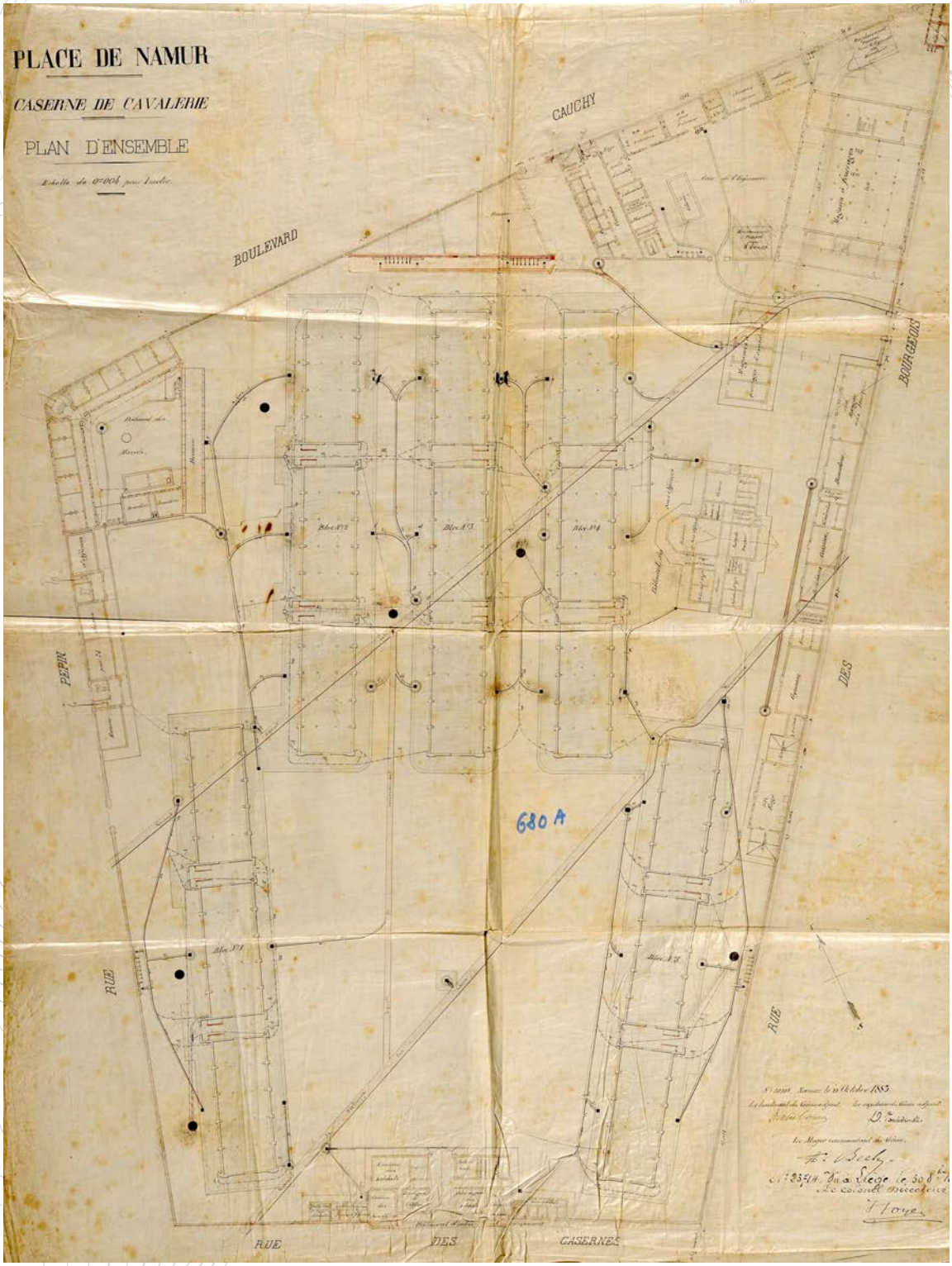



***Figure 19 :*** *Plan d'ensemble de la caserne Léopold* [156]

[154] G. ESPEL, « Le patrimoine militaire belge (…) », *op. cit.*, p. 8.
[155] VERBEEK M. *et alii*, « Namur : intervention de sauvetage (…) », *op. cit.*.
[156] Place de Namur. Caserne de cavalerie. Plan d'ensemble, AEN-APN, Fonds Guy Focant.

Comme nous pouvons le voir sur le plan (voir Figure 19) issu des collections des Archives Photographiques Namuroises et lire dans la *« Description sommaire des installations de la nouvelle caserne de cavalerie à Namur »*, la caserne est composée comme suit[157]:

- un bâtiment d'entrée ;
- une cour d'honneur ;
- cinq blocs ;
- un bâtiment pour les sous-officiers ;
- un bâtiment pour les mariés ;
- de multiples espaces complémentaires, pour les chevaux, les latrines, le stockage, etc. ;
- un mur d'enceinte.

### 3.2.1 Le corps de garde

Le bâtiment d'entrée, appelé « le corps de garde » donne accès à la caserne. Il est composé de la cantine, d'un parloir et de cellules du côté gauche et du corps de garde, de la salle de visite des médecins, de la salle d'arrêts provisoires et de cellules du côté droit. Le style architectural a pour but de « signifier la grandeur et le pouvoir de l'Etat et du Roi »[158]. Aujourd'hui, le corps de garde est la dernière trace de cet ensemble.

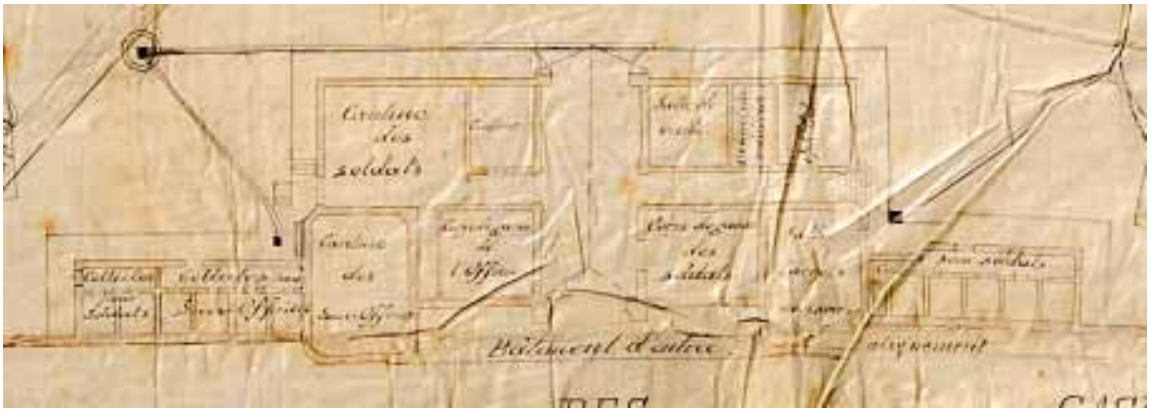



***Figure 20 :*** *Détail du Plan d'ensemble de la caserne Léopold illustrant le bâtiment d'entrée* [159]

[157] Description sommaire des installations de la nouvelle caserne de cavalerie à Namur, Archives du Musée Royal de l'Armée. Elle a été reproduite dans J. MARCHAL, *La présence militaire à Namur*, *op. cit.*, pp. 21-24.
[158] G. ESPEL, « Le patrimoine militaire (…) », op. cit., p. 5.
[159] Place de Namur. Caserne de cavalerie. Plan d'ensemble, AEN-APN, Fonds Guy Focant.




***Figure 21 :*** *Carte postale oblitérée le 14 juin 1907 illustrant le corps de garde de la caserne Léopold et l'échauguette au coin de la rue* [160]




***Figure 22 :*** *Carte postale montrant un des blocs par l'entrée du corps de garde* [161]

[160] *NAMUR – CASERNE DE CAVALERIE*, Edition EDN, VO-DW, [1907], CeRHiN, Fonds des Cartes Postales, CP_0450.
[161] *NAMUR – Caserne des Lanciers,* [s. l.], [s. d.], CeRHiN, Fonds Dejollier, CD4_45.

### 3.2.2 | La cour d'honneur et ses cinq blocs

La cour d'honneur est encadrée par cinq blocs permettant chacun le logement d'un escadron complet, soit 140 sous-officiers et soldats ainsi que 120 chevaux.




***Figure 23 :*** *Carte postale non datée illustrant la cour du quartier* [162]

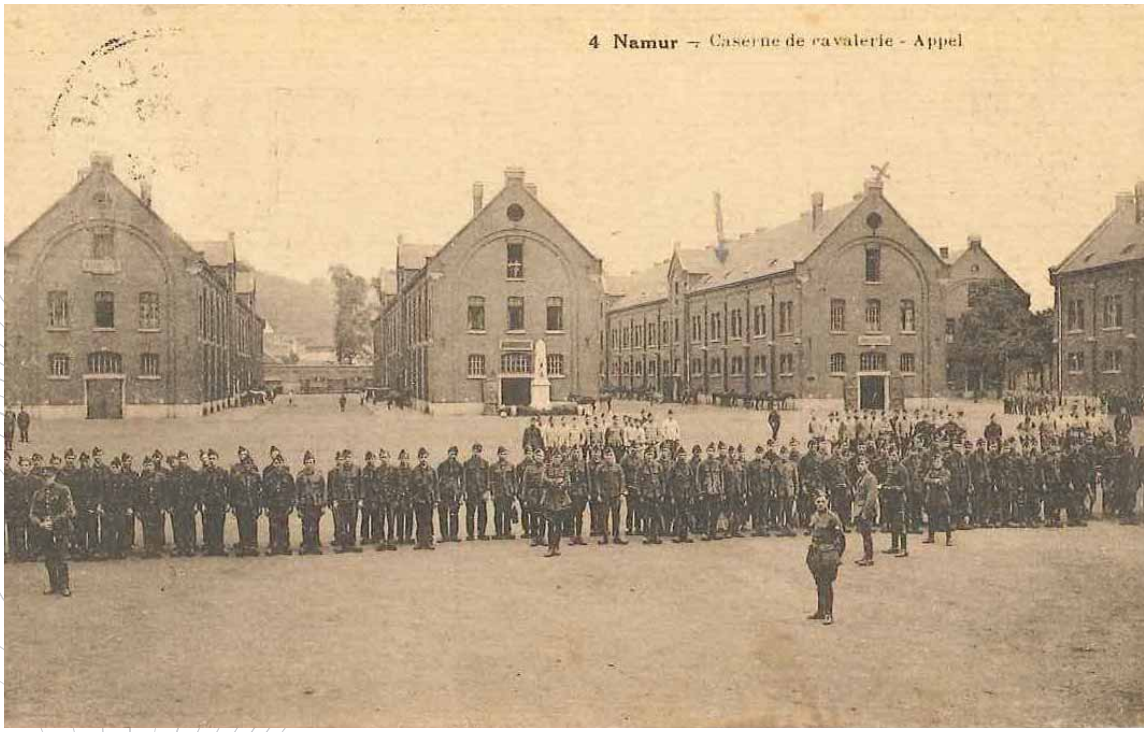



***Figure 24 :*** *Carte postale oblitérée en 1929 illustrant l'appel du 2e Chasseurs à cheval dans la cour d'honneur* [163]

[162] *10. Namur – Caserne Léopold – Cour du quartier*, Edition Phototypie Desaix, [s. d.], CeRHiN, Fonds des Cartes Postales, CP_0453.
[163] *4 Namur – Caserne de cavalerie - Appel*, Edition Phototypie Desaix, [1929], CeRHiN, Fonds des Cartes Postales, CP_0454.

### 3.2.3 Le bâtiment des sous-officiers

À droite du bloc 4, se trouve le bâtiment des sous-officiers dans lequel loge le cadre de l'état-major du régiment, comprenant une cuisine, une salle de cours ou encore une bibliothèque.

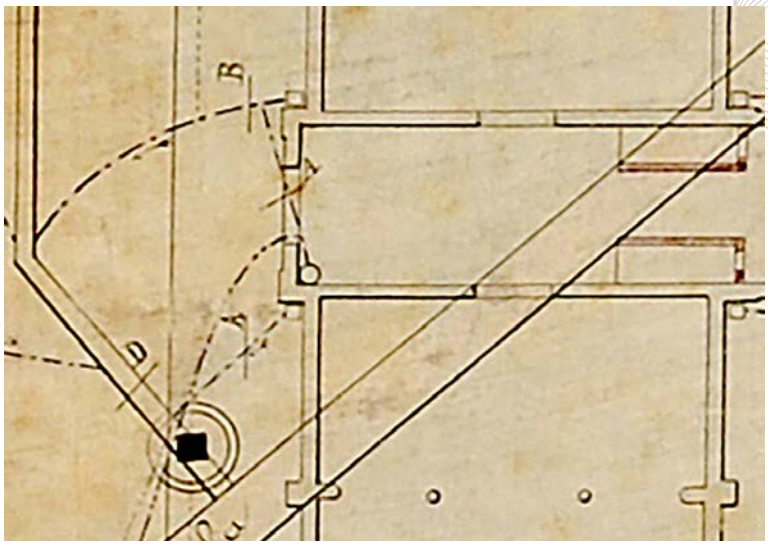


***Figure 25 :*** *Détail du Plan d'ensemble de la caserne Léopold illustrant le bâtiment des sous-officiers* [164]

### 3.2.4 Le bâtiment des mariés

Dans l'angle nord-ouest, à l'angle du boulevard Cauchy et de l'avenue Général Michel, un bâtiment des mariés peut loger douze ménages à raison de deux chambres, une mansarde et une cave pour chacun d'eux.



***Figure 26 :*** *Détail Plan d'ensemble de la caserne Léopold illustrant le bâtiment des mariés* [165]

[164] Place de Namur. Caserne de cavalerie. Plan d'ensemble, AEN-APN, Fonds Guy Focant.
[165] Place de Namur. Caserne de cavalerie. Plan d'ensemble, AEN-APN, Fonds Guy Focant.

### 3.2.5 Des bâtiments destinés aux chevaux

Dans le coin nord-est, se trouvent autour d'une cour les hangars à fourgons et les magasins à fourrage pour les escadrons, l'infirmerie pour les chevaux malades et les dépendances de la pharmacie vétérinaire.

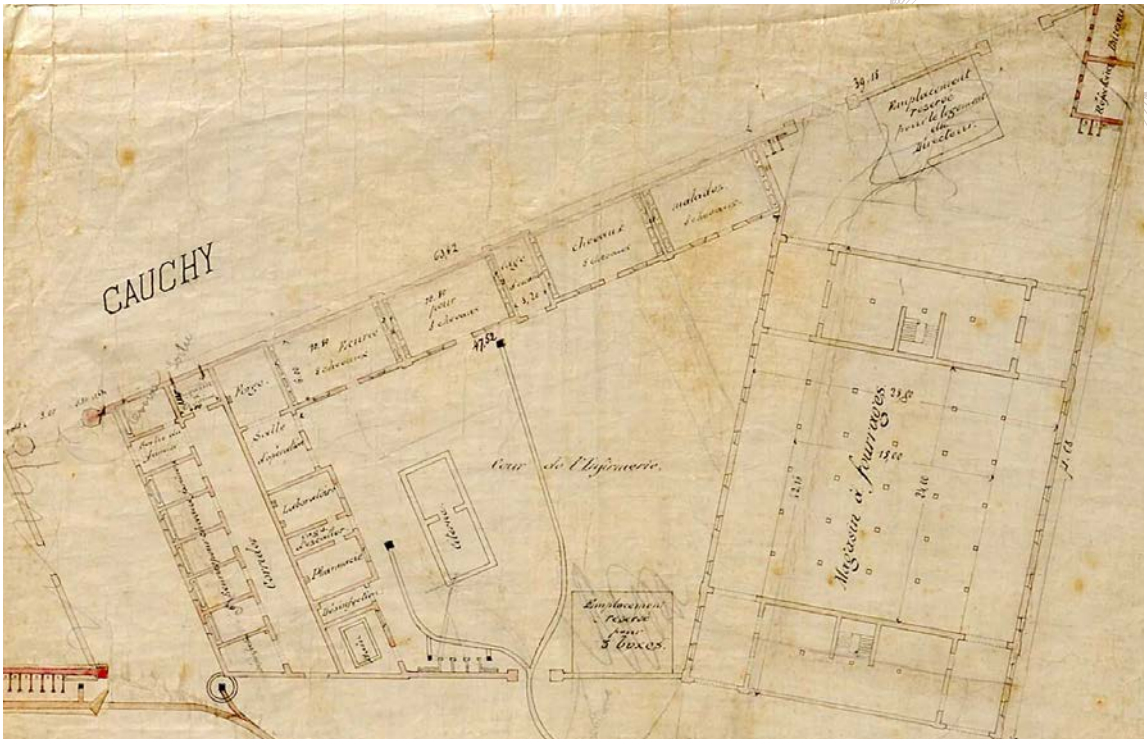



***Figure 27 :*** *Détail Plan d'ensemble de la caserne Léopold illustrant le coin nord-est* [166]




***Figure 28 :*** *Carte postale illustrant la caserne au coin de la rue des Bourgeois et du Boulevard Cauchy* [167]

[166] Place de Namur. Caserne de cavalerie. Plan d'ensemble, AEN-APN, Fonds Guy Focant.
[167] *NAMUR Caserne des Lanciers*, [s. l.], [s. d.], CeRHiN, Fonds Dejollier, CD5_44.

### 3.2.6 Tout autour, un mur d'enceinte

Faisant tout le tour du quartier, un mur d'enceinte en briques rouges isole la caserne du reste du quartier.




***Figure 29 :*** *Carte postale illustrant le mur d'enceinte et un des blocs des casernes* [168]

## 3.3 Le mess des officiers

Aux numéros 76-80 de la rue Rogier, se trouve le « mess des officiers » qui comprend des logements et des salles de restaurant[169]. Le mess est le nom donné à la salle ou l'établissement où les officiers et sous-officiers mangent. À côté du Grand Manège, le mess des officiers est construit « en « U » dans le même style architectural que le reste de l'ensemble et datant également de la seconde moitié du XIXe siècle ».[170] Nous n'avons pas plus d'information concernant sa construction ou sa structure et aucun plan détaillé ne semble avoir été conservé. Une ancienne habitante du quartier Saint-Nicolas affirme y avoir mangé dans




***Figure 30 :*** *Carte postale illustrant le mess des soldats*

[168] *NAMUR – CASERNE DES LANCIERS*, [s. l.], [s. d.], CeRHiN, Fonds Dejollier, CD4_47.
[169] M. DE GROOTE *et al.*, « L'histoire continue », op. cit., p. 4.
[170] AWaP. Inventaire du patrimoine culturel immobilier. [En ligne]. <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php/fiche/index?codeInt=92094-INV-2686-01>. (Consulté le 30 août 2019).

les années 1950 . Nous n'avons malheureusement aucune information complémentaire concernant l'histoire et l'usage de ce bâtiment, surtout après sa démilitarisation.



***Figure 31 :*** *Photo illustrant le mess des officiers, anciennement aux 76-80 de la Rue Rogier*

## 3.4 Les écuries et les manèges

Les écuries sont situées au 2 de la rue Général Michel, il s'agit d'un « long bâtiment aux réminiscences médiévales » . Lors de la construction de la caserne, le plus vieux manège, celui qui se trouvait le long des anciens remparts, a été détruit. En remplacement, un « Petit Manège » est construit en 1897 au niveau de l'actuel 20-24 de la rue du Premier Lanciers, en briques et calcaire . Selon Marie De Groote, « il sera remplacé par l'hôtel Ibis et des logements à la fin des années 1990 » . Seul son portail est encore visible actuellement.



***Figure 32 :*** *Photo du portail de la rue du Premier Lanciers*

[171] Témoignage de Alma SITTA, ancienne habitante du quartier Saint-Nicolas, récolté par Amandine Mathy, le 16 août 2022, conservé au CeRHiN.
[172] AWaP. Inventaire du patrimoine culturel immobilier. [En ligne]. <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php/fiche/index?codeInt=92094-INV-2670-01>. (Consulté le 30 août 2019).
[173] AWaP. Inventaire du patrimoine culturel immobilier. [En ligne]. <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php/fiche/index?sortCol=2&sortDir=asc&start=0&nbElemPage=10&filtre=rue%20du%20premier%20lancier&codeInt=92094-INV-2682-01>. (Consulté le 8 août 2022).
[174] M. DE GROOTE, « L'histoire continue. Un nouveau grand manège (…) », *op. cit.*, p. 42.

## 3.5 Une nouvelle boulangerie militaire

En 1898, les parcelles 374c, 374d et 374e, soit le terrain situé à la rue des Bourgeois, sont acquises et transcrites au Bureau des Hypothèques de Namur au profit de l'Etat . En 1905, le budget du Ministère de la Guerre annonce une dépense de 280.000 francs belges pour la *« construction d'une boulangerie militaire à Namur »* . A priori, il s'agit de la boulangerie militaire qui a pris place à la rue des Bourgeois mais nous n'avons trouvé aucun autre document corroborant l'année de construction du bâtiment.

ART. 34. — *Construction d'une boulangerie militaire à Namur.*

Crédit demandé : 280,000 francs.

Ce crédit représente les frais de construction des bâtiments de la nouvelle boulangerie militaire de Namur, l'acquisition du terrain étant faite.

Le Trésor public fera recette de la valeur de l'emplacement de la boulangerie actuelle, lequel sera cédé à la ville de Namur.

***Figure 33 :*** *Extrait du Budget du Ministre de la guerre de 1905* [177]




***Figure 34 :*** *Carte postale illustrant la boulangerie militaire* [178]

[175] Procès-verbal de remise aux domaines n°7141, 5 janvier 1972, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1462.
[176] Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1905, [Bruxelles], 1905, p. 48. [En ligne] <https://www.dekamer.be/digidoc/DPS/K3029/K30290120/K30290120.PDF>. (Consulté le 16 mai 2023).
[177] *Ibidem*.
[178] *Boulangerie Militaire de NAMUR. Garnison Backerei seit 9-9-14*, [s. l.], 1914, CeRHiN, Fonds Dejollier, CD4_41.

## 3.6 Le voûtement du Houyoux

La convention passée entre l'Etat belge et la Ville de Namur fait mention du prolongement de la rue de la Blanchisserie. En 1877, ce dernier *« ne sera exécuté aux frais de l'Etat que sous les conditions suivantes :*

1. *La Ville de Namur supportera les frais de construction du pont sur le Houyoux ou du voûtement de ce ruisseau ;*
2. *Cette Ville modifiera s'il y a lieu, le niveau de la rue actuelle de la blanchisserie de façon que la rampe du prolongement de cette rue, à partir du Houyoux jusque la nouvelle rue qui longera la façade de la boulangerie militaire, ne dépasse pas cinq centimètres par mètre ;*
3. *Toutes les dépenses quelconques qui résulteront de la modification du niveau actuel de la rue de la blanchisserie seront à la charge de la Ville.*

*L'Etat Belge s'engage à prendre à sa charge toutes les dépenses pour la construction d'un égout collecteur dans chaque rue et pour l'exécution des terrassements et du pavage des rues, trottoirs non compris »* [179].

En 1885, la prolongation de la rue de la Blanchisserie doit être prise en charge par l'Etat à condition, entre autres, que la Ville prenne à sa charge le voutement du Houyoux ou du pont qui doit l'enjamber, car ce dernier traverse encore la ville à ciel ouvert [180]. Son prolongement est également lié au projet d'expropriation de la rue des Bourgeois. Lors du Conseil communal du 11 février 1898, le voûtement du Houyoux dans la rue des Dames Blanches est considéré comme un élément indispensable à la transformation de l'ancien quartier des casernes[181].

## 3.7 Les régiments de cavalerie du XXe

### 3.7.1 Le 1er Régiment des Lanciers

Le 1er Régiment des Lanciers installé dans la caserne Léopold depuis 1886, quitte définitivement Namur pour la guerre le 2 août 1914. « Le 23 août, l'armée allemande entre dans la ville et massacre de nombreux Namurois contre le mur du petit manège de cavalerie. (…) Fernand Golenvaux obtient la libération des Namurois retenus en otages au grand manège et dans les habitations. Les casernes restent aux mains de l'occupant jusqu'en 1918 »[182]. Une plaque commémorative est affichée sur le mur du manège pour rendre hommage aux fusillés. Madame Mathieu, une habitante d'Herbatte de longue date s'en souvient : *« En face, à peu près, de l'entrée des casernes, maintenant, il y a des hôtels mais il y avait une plaque commémorative pour des fusillés des otages fusillés à Namur pendant la guerre de 14. (…) Le père de ma belle-mère a été dans les otages et c'était déjà un vieux monsieur. (…) Un soldat allemand qui était là pour [les] fusiller qui l'a appelé et qui lui a dit « allez me chercher un paquet de cigarettes » ; donc il lui permettait de ficher le camp. Un soldat allemand l'a sauvé »*[183]. Après quoi, le 1er Régiment des Lanciers ne revint plus à Namur. Une plaque rendant hommage aux 106 lanciers morts au combat est affichée, cette fois, sur le mur de la caserne[184].

[179] Convention entre l'Etat Belge et la Ville de Namur, 19 mars 1877, op. cit..
[180] « La caserne d'infanterie et la garnison de Namur », *Namur-Revue*, du 8 au 15 novembre 1885, n°45, p. 1.
[181] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1898, p. 23.
[182] M. DE GROOTE, « L'histoire continue. Un nouveau grand manège (…) », *op. cit.*, p. 43.
[183] Témoignage de Marie-Thérèse MATHIEU, *op. cit*..
[184] M. DE GROOTE et al., « L'histoire continue », *op. cit.*, p. 8.




***Figure 35 :*** *Carte postale oblitérée début du XXe siècle illustrant la sortie de la cavalerie en petit au loin* [185]

### 3.7.2 Le 2e Régiment de Chasseurs à Cheval

Le 2e Régiment de Chasseurs à Cheval est créé en octobre 1830 et s'installe dans les anciennes casernes de Namur entre 1866 et 1875[186]. Il revient en 1923 dans la caserne Léopold, cette fois, laissée libre par le 1er Lanciers[187], et y reste jusqu'en 1940. Le 2 mars 1924, un monument aux morts de la Grande Guerre du 2e Chasseurs à Cheval est inauguré dans la cour d'honneur de la caserne. Pour l'occasion, le 13e de Ligne joue de la musique. En 1937, ce régiment de cavalerie remplace ses chevaux par des motos[188], les manèges servant alors de garages, puis d'entrepôts[189]. En mai 1940, le régiment est mobilisé sur l'Ourthe[190]. Après la guerre, les dates « 1940-1945 » ont été ajoutées sur le mémorial de la cour de la caserne Léopold. En effet, d'après Jacky Marchal, « le nom des morts de ce conflit a été joint aux 88 noms des victimes de 1914-1918. Depuis mai 1975, le monument se trouve à l'angle des rues Catherine de Savoie et du Bord de l'eau à hauteur de la Porte de Bordial »[191].




***Figure 36 :*** *Carte postale illustrant l'uniforme du régiment des 2e Chasseurs à cheval*

[185] *Namur. La caserne des Lanciers*, Edition Romodenne, [s. d.], CeRHiN, Fonds des Cartes Postales, CP_0472.
[186] V. BRUCH V. et J. MARCHAL, « Namur, ville de garnison (…)», *op. cit.*, p. 24.
[187] J. FIVET, *Namur, ville de garnison, op. cit.*, p. 33.
[188] V. BRUCH V. et J. MARCHAL, « Namur, ville de garnison (…)», *op. cit.,* p. 24.
[189] M. DE GROOTE, « L'histoire continue. Un nouveau grand manège (…) », *op. cit.*, p. 43.
[190] J. FIVET, *Namur, ville de garnison, op. cit.*, p. 33.
[191] J. MARCHAL, *La présence militaire à Namur, op. cit.*, p. 38.

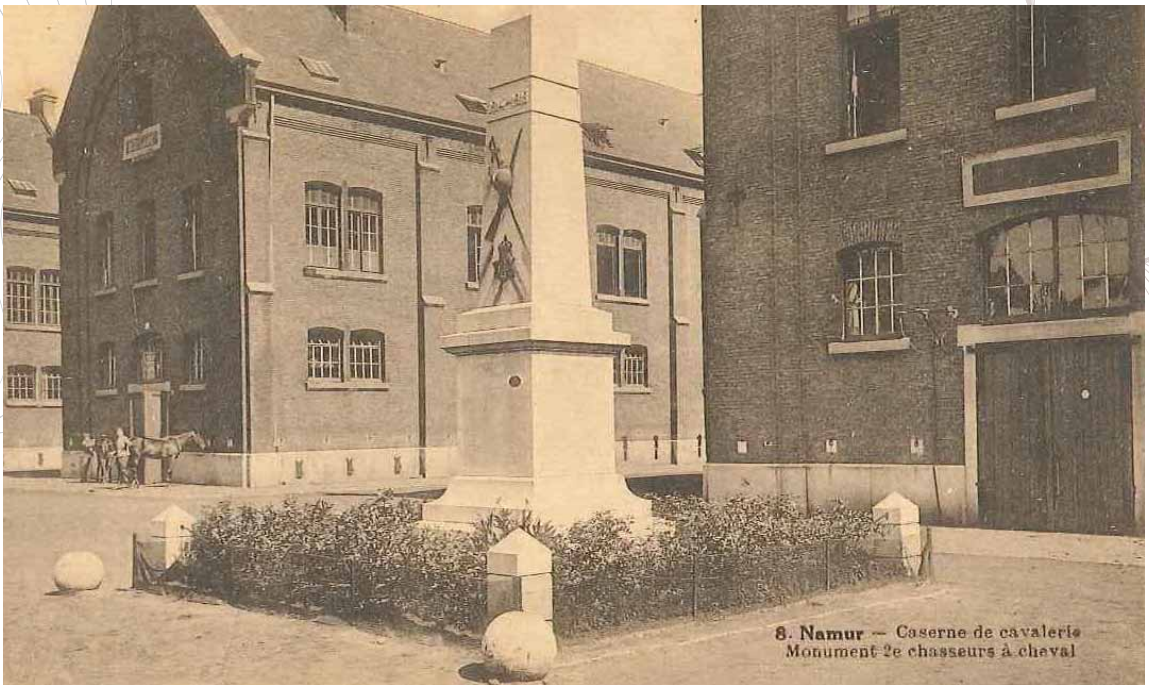



***Figure 37 :*** *Carte postale oblitérée en février 1930 illustrant le monument dédié aux 2e chasseurs à cheval* [192]

### 3.7.3 L'entre-deux-guerres



***Figure 38 :*** *Photo illustrant la Caserne de cavalerie lors de la visite du roi Albert 1er et la Reine Elisabeth lors des inondations de 1926*

Durant les deux guerres, les casernes sont occupées par les Allemands qui, à notre connaissance, ne modifient pas les bâtiments. Entre le 26 décembre 1925 et le 1er janvier 1926, il y a d'importantes inondations à Namur. Le Roi Albert 1er et la reine Elisabeth viennent visiter les lieux, en ce compris le quartier de l'Ilon et Saint-Nicolas, en barque, le Houyoux étant sorti de son lit. À cette occasion, ils se rendent à la caserne Léopold où ils sont reçus par la cavalerie (voir Figure 38).

[192] 8. Namur – Caserne de cavalerie. Monument 2e chasseurs à cheval, Edition Phototypie Desaix, [1930], CeRHiN, Fonds des Cartes Postales, CP_0452.

Nous avons ainsi une représentation de la cour d'honneur, des blocs 1, 2 et 3 ainsi que du monument aux morts à cette époque.

Dans les années 1930, les Chasseurs à Cheval sortent parfois de la caserne. Madame Mathieu se souvient à ce propos : « je partais par la passerelle, je prenais la rue Général Michel, la rue Jean-Baptiste Brabant (…), *je passais devant les casernes et puis je passais dans la rue du Lombard. Et j'ai en souvenir, les casernes : le premier lancier. Il y avait des chevaux. Ils sortaient avec les chevaux. (…) J'allais à l'école et il arrivait, peut-être deux ou trois fois, que la cavalerie sorte et c'était très beau et tout le monde s'arrêtait (…). J'arrivais, j'attendais que les chevaux sortent et la cavalerie arrivait. J'étais à l'école primaire. C'était impressionnant et c'était beau. Et même, des fois, ils sortaient, sans doute pour des répétitions de défilés. Ils avaient mis des carrés sur les fesses des chevaux. C'était merveilleux pour un enfant. D'ailleurs, les gens s'arrêtaient, écoutaient des musiques…* »[193]. Ce témoignage est corroboré par Georges Baurin, historien : « Les Namurois aimaient les régiments qui tenaient garnison dans leur ville depuis de nombreuses années et qui, par leur cadre et leurs volontaires de carrière, s'étaient intégrés à divers milieux de la population. Leur sympathie, ils la manifestaient lors des défilés haut en couleur qui attiraient (…) une foule nombreuse et enthousiaste (…) même un simple retour d'exercice ou de manœuvre alignait les passants et flâneurs sur les trottoirs, particulièrement quand la musique précédait, entourée d'un essaim de gamins »[194].

### 3.7.4 La Seconde Guerre Mondiale et ses conséquences sur le quartier

Namur est bombardée à plusieurs reprises en 1940, 1943 et 1944. Deux bombes tombent sur la caserne. Le mur de la caserne à la droite du corps de garde, jusqu'à la rue des Bourgeois, est détruit[195]. Le bâtiment parallèle à la rue des Bourgeois est, lui, détruit lors du bombardement du 18 août 1944, tout comme la tour droite du corps de garde. Jacky Marchal affirme qu'« après sa reconstruction, ce bâtiment [est] le seul qui [dispose] d'un certain confort… grâce au chauffage central ! »[196]. Il ajoute que « les traces de la reconstruction du mur d'enceinte rue du Premier Lanciers dans le prolongement de la tour droite était encore parfaitement visible avant la démolition du mur d'enceinte en 2021 »[197].

Le 19 mars 1941, des sinistrés de la rue Rogier s'unissent pour solliciter le Commissariat Général à la Restauration : *« Ces sinistrés exercent une profession libérale, exploitent un commerce ou une petite industrie, et ont besoin de disposer, pour la continuation de leur activité, de maisons ou parties de maisons importantes. Leurs habitations étant entièrement détruites ou inhabitables, il leur est nécessaire de louer à grands frais des locaux d'ailleurs difficiles à trouver et ne répondant qu'imparfaitement à leur nouvelle destination (…). Cette situation difficile menace de s'éterniser longtemps encore, si les services compétents ne se hâtent de déterminer les nouveaux alignements de la rue Rogier ; alignement sans lesquels la Ville de Namur, ne peut accorder l'autorisation de bâtir »*[198]. Par ce courrier, ils demandent au Commissariat de bien vouloir apporter une solution à ce problème[199]. La Ville souhaitant profiter de cette opportunité d'aligner et d'élargir les rues, décide de prendre contact, en avril 1941, avec les sinistrés des rues Borgnet,

---

193 Témoignage de Marie-Thérèse MATHIEU, op. cit..
194 G. BAURIN, « L'armée et la guerre », dans P. JACQUET et F. JACQUET-LADRIER (dir.), *La vie à Namur au temps du roi Albert,* Namur, Crédit Communal, 1984, p. 186.
195 R. DESSART et B. WILMOTTE, *Namur, le 18 août 1944. Recueil de témoignage, de photographies et d'archives*, Namur, André Dubuisson, 2016, p. 113.
196 J. MARCHAL, *La présence militaire à Namur, op. cit.*, p. 25.
197 *Ibidem*, p. 25.
198 Courrier, 19 mars 941, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1754.
199 Courrier, 19 mars 941, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1754.

1941, avec les sinistrés des rues Borgnet, Dames Blanches, Lucien Namêche, Gaillot, Rogier et de la place Léopold pour leur demander s'ils envisagent de faire rebâtir leur maison. Par ailleurs, la nécessité de bâtir un pont entre Jambes et Namur est essentielle après la destruction des autres ponts durant la guerre. Le 4 août 1941, le Gouvernement provincial de Namur écrit à Louis Huart, le Bourgmestre de la Ville avec le *« vœu de voir construire un pont sur la Meuse en face de la rue J-B. Brabant. La réalisation de ce vœu entraînera nécessairement l'élargissement de la rue Rogier. Or, des membres de la Commission affirment que des autorisations de reconstruire auraient été accordées à des sinistrés de la rue Rogier. Au nom de la Commission, je me permets d'insister auprès de vous pour que ces autorisations, si elles ont été données, soient immédiatement retirées. Vous penserez avec nous qu'il y a un intérêt général évident à élargir la rue Rogier quelles que soient d'ailleurs les vues qui l'emportent pour la future reconstruction de Namur. D'autre part, je comprends fort bien le légitime désir des sinistrés de reconstruire leur maison. En cas, rien ne s'opposerait, me paraît-il, à reculer à distance suffisante l'alignement. Il serait regrettable de gâter un plan d'ensemble par des réalisations fragmentaires prématurées »*[200].

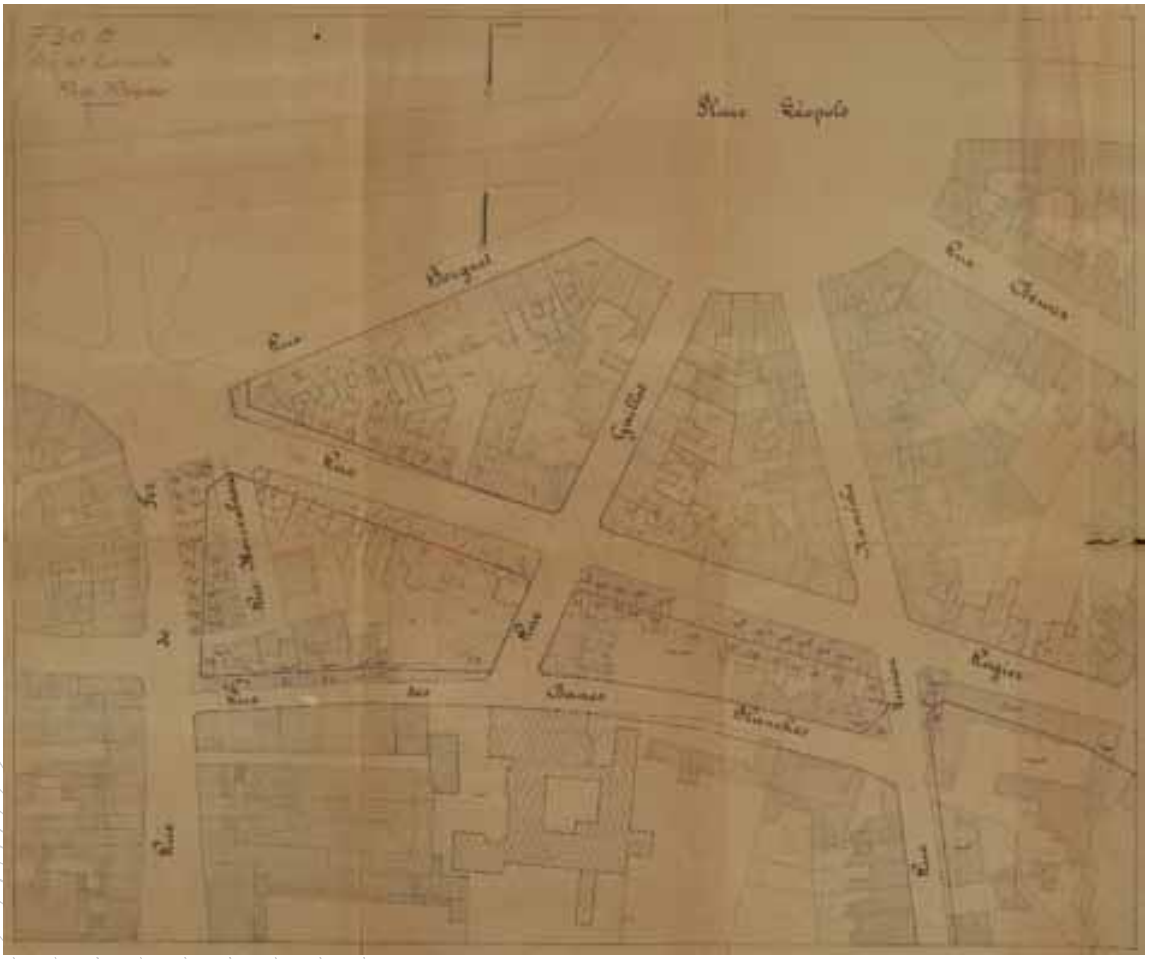



***Figure 39 :*** *Plan du projet de réalignement de la rue Rogier* [201]

En mars 1944, le Commissaire provincial de la Restauration transmet un nouveau projet d'aménagement du quartier et demande au Collège de lui faire part de ses observations.

[200] Courrier, 4 août 1941, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1754.
[201] Plan DBA, 736B, janvier 1941, Archives de la Ville de Namur, Namur avant fusion.

Finalement, la largeur de la rue Rogier passe de 7 à 8 m au détriment du trottoir qui passe de 2m50 à 2 m[202].

Ce projet confirmé en mars 1945 est l'occasion pour la Ville d'annoncer son envie de récupérer le quartier des casernes pour son projet d'urbanisation : *« La rue Rogier, depuis le dessus de la rue de Fer jusqu'aux casernes devrait recevoir des alignements nouveaux, tracés d'une part dans les blocs situés vers la place Léopold, et d'autre part dans les bâtiments de la boulangerie militaire et le mess des officiers. La rue J.-B. Brabant et tout le quartier compris entre celle-ci et le chemin de fer jusqu'à la Meuse, fortement détruit par les bombardements est à urbaniser. A cet effet la disparition des casernes est nécessaire et à leur emplacement un quartier résidentiel peut être créé autour d'une rue continuant la rue Dewez et aboutissant à la Meuse. L'avenir commercial de ce quartier et celui de la rue Rogier serait de ce fait assuré. Le futur pont sur la Meuse en prolongement de la rue J.-B. Brabant ferait également de celle-ci et de la rue Rogier une des principales artères de la ville* »[203]. Ce pont, le futur Pont des Ardennes, doit encore être approuvé. *« Il semble que les autorités ont marqué leur accord sur l'emplacement d'un pont sur la Meuse, en amont du pont de Luxembourg, en face de la rue [Jean-Baptiste] Brabant » en mars 1945*[204].

Fin 1945, le Ministre des Travaux Publics vient en visite à Namur. Un des problèmes soulevés est celui du *« logement des familles sinistrées et la pénurie de maisons et appartements, résultant de l'arrêt de la construction durant les cinq ans de la guerre. Cette question paraît insoluble à l'heure présente ; le gouvernement n'est pas d'avis de construire encore des habitations provisoires (…). A Namur, le problème est particulièrement grave à raison de la nécessité d'abattre encore une série de maisons-taudis et faudra donc être prudent à cet égard »*[205].

Il aborde également la problématique de la reconstruction des lieux publics et des ponts. Cette visite engendre une vive réaction du bourgmestre lors du Conseil communal suivant.

En effet, dans les « *considérations émises par Monsieur le Bourgmestre Huart au cours de la séance du Conseil communal du 21 décembre 1945* », la question des casernes est soulevée : « *il est un point sur lequel nous devrions obtenir au plus tôt les idées et les décisions de l'Etat : Que vont devenir les innombrables casernes de Namur et environs ? Casernes du 13e de Ligne, du 2me chasseurs, du Génie, de Jambes, de Flawinne, de la Citadelle, l'arsenal, les bureaux de l'état-major, rue Rogier, les manèges de cavalerie, l'école des cadets, l'immense bâtiment de la rue de Fer et tant d'autres. Il y aura encore, paraît-il une école des cadets et une école de sous-lieutenants. Nous devons émettre le vœu que ces écoles conservent leur siège Namur (…). Le 28 juillet 1939, le Roi est venu à Namur. Ce jour-là, la décision de principe de la construction d'un pont en face de la rue Jean-Baptiste Brabant a été prise (…). Mais l'administration des ponts et chaussées n'a jamais été partisan de ce pont (…). L'on ne fera rien pour la Ville, pour sa beauté, ni pour son agrément (…). Le strict nécessaire en s'en tenant à d'antiques plan d'alignement* »[206]. Le bourgmestre finit son texte en s'insurgeant contre l'Etat : « *L'Etat ? Il avait pris des engagements vis-à-vis de nous pour de nouveaux*

[202] Urbanisation – Plan particulier d'aménagement du quartier de la rue Rogier, 25 mars 1944, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1754.
[203] Projet d'urbanisation. Notice, mars 1945, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1754, p. 7.
[204] Reconstruction de Namur, 15 décembre 1941, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1754, p. 1.
[205] La visite du Ministre des Travaux Publics à Namur, [1945], Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1754.
[206] Grands travaux de Namur. Considérations émises par Monsieur le Bourgmestre HUART, 15 décembre 1941, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1754, pp. 1-2.

*baraquements en vue de nous aider à loger notre malheureuse population. Nous ne pouvons plus compter sur son aide. Ses engagements, il se déclare aujourd'hui dans l'impossibilité de les tenir et nous tire sa révérence (…). Namur doit se relever de ses ruines sans se trouver devant un Etat qui la traite en ne tenant compte ni de son avenir ni de ses désirs, comme le ferait un usurier à la petite semaine »*[207].

Il faut attendre le 5 janvier 1946 pour que le Conseil communal autorise les sinistrés à rebâtir leur maison, en ce compris la *« rue J-B Brabant, depuis la rue Saint-Nicolas jusqu'aux casernes, suivant les alignements décrétés, sauf pour un immeuble (…) [et les] rue Rogier, rue Borgnet et rue Gaillot, suivant les anciens alignements sauf pour l'immeuble de Mme Dewez, au carrefour de la rue Rogier et de la rue Lucien Namêche où une emprise devra être réalisée »*[208].

Un an plus tard, le 7 mai 1947, l'Echevin des Travaux publics revient à la charge concernant la réaffectation du quartier militaire. Il rédige une note relative aux bâtiments militaires et aux projets de reconstruction et d'urbanisation de la Ville. Il y explique que celle-ci rencontre des difficultés à loger les citoyens et citoyennes déjà avant la guerre d'une part, par manque de place et, d'autre part, par la destruction régulière de bâtiments dans le cadre d'une lutte contre l'insalubrité. En outre, dû à la volonté de travailler sur l'alignement des rues et donc élargir la chaussée et de la limite territoriale de la ville bordée par les cours d'eau, il met en lumière combien chaque parcelle de terrain doit être rentabilisée. Il attire également l'attention sur le fait qu'il serait « p*ossible si l'Etat consentait à remettre à la Ville une série de propriétés occupées jusqu'aujourd'hui, notamment par les services du Ministère de la Défense Nationale et dont, à notre sens, ce département pourrait se passer actuellement sans nuire à son organisation* »[209].

L'ensemble des espaces militaires répartis sur le territoire namurois représente alors environ 21 hectares, en ce compris : la caserne Léopold, les Manèges, la Boulangerie militaire, les Hôpitaux militaires, l'Ecole des Cadets, la caserne du 13e de Ligne, et le Mess des Officiers et la buanderie.

L'Echevin argumente : « *Outre que nous avons l'impression que la plupart de ces propriétés, assez anciennes, ne répondent plus aux exigences actuelles, nous signalons que l'Etat a construit deux grands établissements militaires modernes à Flawinnes et Jambes* »[210]. Il précise également que déjà en 1936, les Ministre Devèze et Bovesse envisagent de désaffecter l'Arsenal et l'ancienne boulangerie militaire et de les céder à la Ville. L'Echevin présente alors le programme pour ce quartier. Il est, entre autres, prévu que :

- les bâtiments de l'ancien hôpital militaire accueillent un quartier commercial ;
- l'ancienne boulangerie pourrait accueillir des nouveaux logements ;
- la caserne Léopold *« précédemment occupée par le régiment motorisé forme un énorme bloc de 4 Ha ¼, borné par les rues Général Michel, J.B. Brabant, des Bourgeois et le boulevard Cauchy. Un très important quartier bourgeois pourrait y être créé avec des voiries nouvelles facilitant un lotissement rationnel. Le manège situé en face de cette caserne, très abîmé par les bombardements, devrait être démoli et l'emplacement loti »*[211];
- l'Ecole des Cadets doit être partiellement détruite[212].

[207] Grands travaux de Namur, op. cit., p. 6.
[208] Conseil communal, 5 janvier 1946, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1754.
[209] Note relative aux bâtiments militaires sur le territoire de Namur et aux projets de reconstruction et d'urbanisation de la ville, 5 mai 1947, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1758.
[210] *Ibidem*.
[211] Note relative aux bâtiments militaires sur le territoire de Namur, op. cit.
[212] *Ibidem*.

Ce projet n'a pas de suite mais il est intéressant de relever la longévité de la volonté de voir ce quartier entièrement modernisé.

En septembre 1949, de nombreux Namurois sont toujours sans logement et les négociations perdurent entre la Ville et le Ministre de la Reconstruction pour l'octroi des dommages de Guerre[213]. À ce sujet, Madame Sitta, une immigrée italienne arrivée en Belgique à l'âge de 11 ans en 1951 ayant vécu rue Basse Neuville durant ses quatre premières années en Belgique se souvient : « *on est allé habiter là et j'ai connu le quartier Saint-Nicolas, la rue Jean-Baptiste Brabant, la rue Rogier et tout le coin pendant 4 ans qu'on a habité là* »[214]. Elle explique que son père a été engagé sur le chantier du pont des Ardennes et se souvient du quartier à l'époque « *quand on arrivait à la rue des Bourgeois, c'était l'entrée de la Boulangerie Militaire et de l'autre côté, c'était des casernes qui ont été démolies depuis. Tout le long des casernes, il y avait des baraquements qui étaient là parce que St Nicolas avait été bombardé en 1944 à cause du pont du Luxembourg et tous les gens qui étaient là, on leur avait fait des petits baraquements pour les loger. Il y en avait Place d'Armes, à la rue des Bourgeois et plaine Saint-Nicolas et tout le long du Boulevard [Brunell] mais enlevé puisqu'on faisait le pont des Ardennes* »[215]. Ce dernier, inauguré le 3 juin 1954, est réalisé par les Ateliers de Construction de Jambes, traversant la Meuse d'une seule portée[216]. Madame Sitta se souvient aussi de la dynamique du quartier lorsque les militaires occupaient encore la caserne : « *le soir, c'était plus vivant. Ils sortaient. Ils avaient permission alors il y avait rue Saint-Nicolas pas mal de petits cabarets… des petites boites de nuit (…). Il y avait des petites jeunes filles qui allaient tourner autour des militaires et eux aussi, ils sifflaient après. Ils sortaient en ville, ils rentraient. Il y avait une animation militaire. Les jeunes ne restaient pas enfermés [dans la caserne]. Ils avaient la permission et ils venaient. Et comme on était entouré de casernes sur Namur* [comme la caserne] *Marie-Henriette* [à Bomel], *on rencontrait souvent des militaires les soirs* »[217].

[207] Grands travaux de Namur, op. cit., p. 6.
[208] Conseil communal, 5 janvier 1946, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1754.
[209] Note relative aux bâtiments militaires sur le territoire de Namur et aux projets de reconstruction et d'urbanisation de la ville, 5 mai 1947, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1758.
[210] *Ibidem.*
[211] Note relative aux bâtiments militaires sur le territoire de Namur, op. cit.
[212] *Ibidem.*

### 3.7.5 L'évolution de l'hôpital militaire

Pour sa part, l'hôpital militaire construit en 1831, se voit agrandi d'un porche et d'une aile de bureaux. Il est utilisé jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale[218]. En 1949, « certains bâtiments de l'ancien hôpital militaire [sont] transformés et une maison du peuple y [est] créée[219].

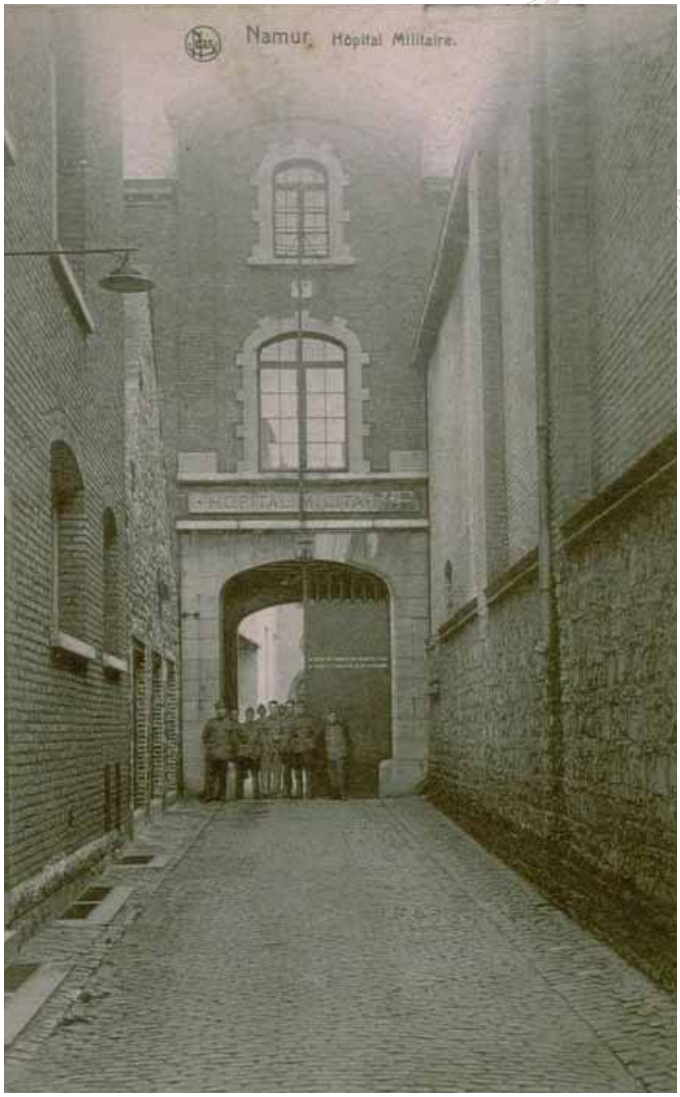



***Figure 40 :*** *Carte postale illustrant le porche de l'hôpital militaire*

Après quoi, suite à la destruction de l'ancien Hôtel de Ville, une solution est recherchée pour en construire un nouveau[220], comme l'explique Claude Hellas : « le 9 août 1947, le Collège échevinal est convoqué au Ministère des Travaux publics pour entretien regroupant les autorités des départements des Travaux, de l'Instruction publique, de la Défense et des Communications sur l'utilisation des bâtiments de l'ancien Hôpital militaire et de l'Arsenal. Très rapidement, un accord intervient entre les parties, à propos de la création d'une rue située entre le carrefour des Dames Blanches, de la rue Lucien Namêche et de la rue de Fer (…) [mais] le Conseil communal refuse de prendre en charge la création de la nouvelle rue »[221].

Ce projet ne verra finalement pas le jour. En 1977, « la construction d'un nouveau bâtiment devient une nécessité, voire une urgence. En effet, la fusion des communes modifie profondément le paysage namurois : la ville de Namur est considérablement étendue, tant géographiquement que démographiquement. La centralisation à Namur-même des services communaux nécessaires au fonctionnement d'une telle entité exige la construction d'un nouveau bâtiment »[222]. Le chantier débute en 1979 et durant les démolitions des bâtiments existants, « une partie du clocheton de la chapelle de l'ancien hôpital militaire s'effondre », heureusement sans faire de victime[223].

[218] P. BRAGARD, « L'hôpital militaire (…) », *op. cit.*, p. 152.
[219] N. BRUAUX, « L'Hôtel de ville de Namur de 1976 à nos jours », *op. cit.*, p. 176.
[220] C. HELLAS, *Une ville en chantier, op. cit.*, pp. 194-196.
[221] *Ibidem*.
[222] N. BRUAUX, « L'Hôtel de ville de Namur de 1976 à nos jours », *op. cit.*, p. 171.
[223] *Ibidem*, pp. 174-175.

# 4 La démilitarisation de la caserne et sa réaffectation

## 4.1 La première tentative de réaménagement du quartier

Après la guerre, « les unités quittent peu à peu le centre urbain et les différents bâtiments de la caserne Léopold sont affectés à la logistique et à l'instruction des miliciens. Dans les années 1960, le peloton de transport s'installe au grand manège reconverti en garage à camions »[224].

En 1962, débutent des négociations entre la Ville et l'Etat afin que celle-ci puisse devenir propriétaire de ce quartier.

En octobre 1962, le Bureau de dessin de la Ville de Namur liste et dresse un plan des « emplacements occupés par les casernes » avec leurs repères cadastraux et superficies :

- l'ancien hôpital militaire « actuellement occupé par l'Ecole Moyenne Technique de l'Etat », en ce compris le jardin et le bâtiment, rue des Dames Blanches ;
- la caserne Léopold ;
- la caserne d'artillerie, place Reine Elisabeth, rue du Luxembourg et rue des Bourgeois ;
- la boulangerie militaire en ce compris les terrains militaires, le logement du directeur de la boulangerie et celui du surveillant, rue des Bourgeois ;
- les écuries, rue Jean-Baptiste Brabant ;
- un premier manège de cavalerie en ce compris le manège de cavalerie, le mess des officiers et le jardin du mess, rue Rogier et rue Pepin ;
- un second manège de cavalerie, en ce compris l'écurie et le hangar d'une part et la maison des cuisiniers d'autres part, rue du 1er Lanciers et rue Pepin.

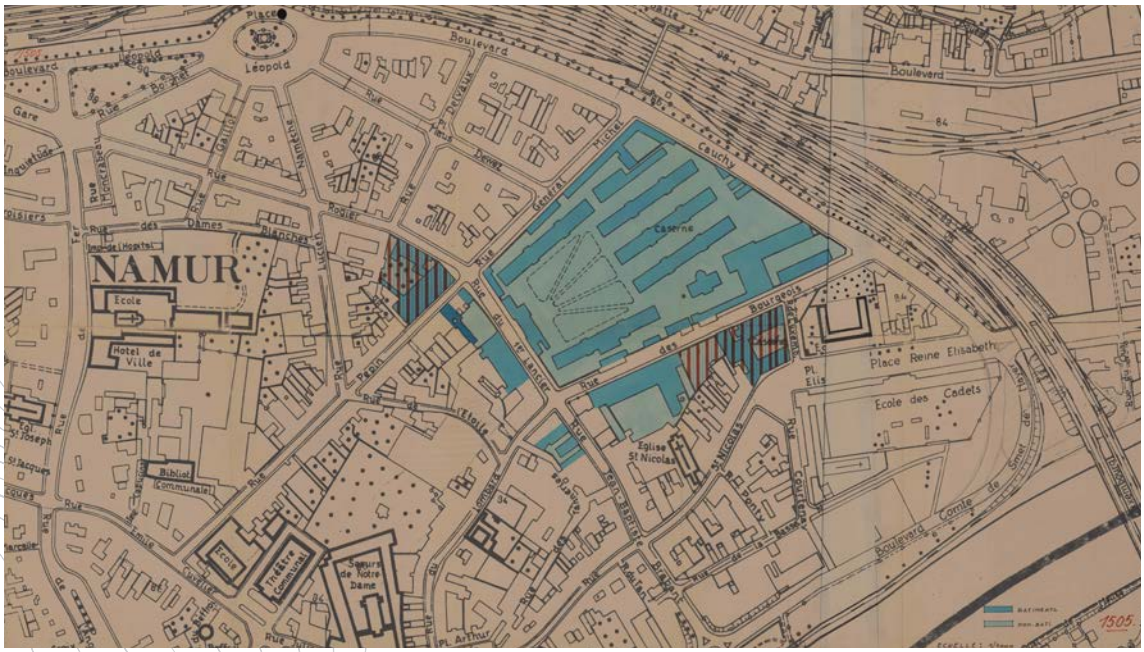



***Figure 41 :*** *Plan des emplacements occupés par les casernes* [225]

Ce plan et cette liste permettent d'évaluer la surface que représentent alors l'ensemble des édifices militaires à Namur. À l'instar de ce que nous avons pu constater quinze ans auparavant déjà, la Ville s'inquiétant d'être fortement limitée dans ses possibilités de constructions nouvelles, souhaite attirer l'attention

[224] M. DE GROOTE, « L'histoire continue. Un nouveau grand manège (…) », op. cit., p. 43.
[225] Ville de Namur, Namur avant Fusion, Plan 1505/01.

sur le fait que se trouve donc dans la corbeille un quartier considéré comme inexploité : *« au cœur même de la Ville, des bâtiments militaires occupent un espace relativement considérable qui serait particulièrement indiqué pour la création d'un quartier nouveau ; nous pensons plus spécialement à la caserne Léopold et à ses annexes. Ces bâtiments militaires sont indiqués au plan ci-joint par une teinte bleue. Nous vous serions, en conséquence, reconnaissants s'il vous plaisait de faire en sorte que la Ville puisse, selon des modalités qu'il vous plairait de fixer, disposer de ces bâtiments en vue de l'urbanisation du quartier »*[226]. Cette demande n'aboutit pas.

En 1963, pour récupérer cette surface du centre urbain, il est question de passer un accord avec le Département de la Défense Nationale[227] en vue d'effectuer un échange : le quartier des casernes contre d'autres terrains que pourrait investir l'armée, cette fois en dehors du centre urbain. En effet, *« l'armée ne peut [et surtout ne veut]*[228] *aliéner les terrains domaniaux mais (…) elle peut échanger des biens c'est pourquoi, il n'est pas possible de céder les casernes à la Ville de Namur à moins que celle-ci ne donne, en échange, des terrains ou bâtiments qui conviennent à l'armée. Cet échange doit se faire en principe sans soulte*[229] *, mais si, pour Namur notamment, les bâtiments à construire pour l'Etat devaient coûter plus cher que la part mise à charge de la Ville, c'est l'Etat qui solliciterait du pouvoir législatif l'octroi des crédits nécessaires aux travaux d'achèvement de ces bâtiments (…)*[230] ».

Ainsi, *« l'offre en vue de la réalisation de l'échange du domaine de la caserne Léopold et de ses dépendances a fait l'objet de reconnaissances, desquelles il résulte qu'un accord de principe peut être donné »*[231]. Dans ce contexte, le domaine que Namur aurait donné est alors un terrain situé entre la Route de Louvain et la Route de Hannut à l'ouest de l'autoroute des Ardennes où *« serait d'abord construite une caserne au rythme des disponibilités financières, tandis qu'à l'est, il devrait être constitué un ensemble de terrains affectés aux évolutions de l'unité occupent la nouvelle caserne »*[232] . Lors d'une rencontre pour établir le cadre de cet échange, il ressort que « *les terrains situés à Bouge conviennent à l'armée* (…).

*Le Ministère a demandé par l'entremise du Comité d'acquisition un plan d'aménagement du nouveau quartier des casernes afin de pouvoir établir une estimation plus exacte de la valeur des terrains à remettre à la Ville. Ces terrains pourront être considérés tous comme des terrains à bâtir. Evidemment, de la valeur de ceux-ci, il y aura lieu de déduire le coût de la construction des voies. Il devra aussi être tenu compte que la Ville ne réalisera pas le lotissement de ces terrains en une seule année. Il comprend très bien que dans ce quartier neuf, la Ville envisagera la construction d'immeubles non traditionnels et que certains espaces devront être à destination autre que celle de la bâtisse. M. l'Echevin fait remarquer que le plan qui a été dressé n'est qu'un avant-projet (…). Il est ensuite discuté des parcelles qui devraient être remise à la Ville. Il s'agit de la caserne Léopold, de la boulangerie militaire, du petit manège, des écuries vétérinaires, des écuries Levy, de la maison du service social. La Ville demandant également le grand manège situé au coin des rues Pepin et Rogier, M. Dupont est d'accord pour l'inscrire sur la liste (…) »*[233].

---

[226] Lettre au Ministre de la Défense Nationale, 30 octobre 1962, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1460.

[227] Lettre au directeur du Ministère des Finances, 27 mars 1963, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1460.

[228] Le passage entre crochet a été ajouté à la main sur le compte-rendu tapé.

[229] « La "soulte" est la somme d'argent qui doit être payée par celui qui, à l'occasion du partage d'une indivision reçoit un lot d'une valeur plus élevée que celle à laquelle ses droits lui permettent de prétendre. Il en est de même en cas d'échange, si les choses échangées ont des valeurs différentes » (Serge Braudo, Dictionnaire juridique. [En ligne]. <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/soulte.php>. (Consulté le 10 juillet 2023).

[230] Compte-rendu, 18 décembre 1963, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1460.

[231] Lettre au Bourgmestre, 14 octobre 1963, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1460.

[232] *Ibidem.*

[233] Compte-rendu, 18 décembre 1963, *op. cit.*

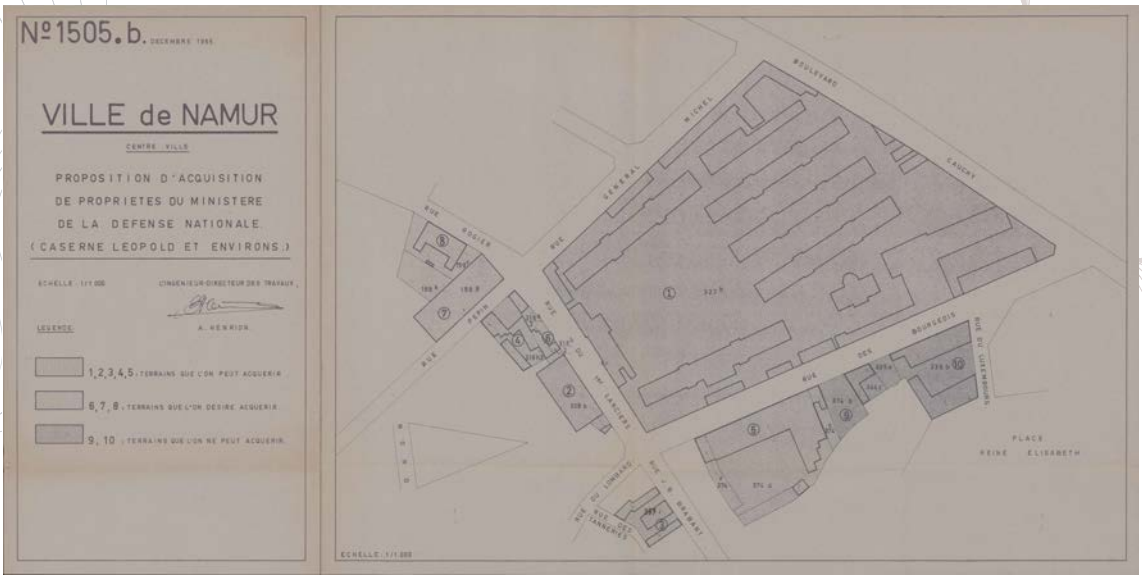



***Figure 42 :*** *Plan de la Ville de Namur illustrant la proposition d'acquisition de la défense nationale en décembre 1963* [234]

Près d'un an plus tard, aux terrains de Bouge, des terrains de Champion sont ajoutés à la négociation et une estimation est de nouveau réalisée : d'une part, la liste de ce qui compose les terrains du quartier des casernes et, d'autre part, les terrains extérieurs. La caserne Léopold, le Petit Manège et la maison rue Pepin qu'occupe le Service Social de l'Armée sont repris dans cette liste[235]. Quant au Grand Manège, situé à l'angle des rues Pepin et Rogier, il est décidé que « *ce bien ne peut être remis dans les circonstances actuelles, étant donné qu'il forme bloc avec le mess de garnison et autres installations de la rue Rogier qui nécessiteront peut-être des agrandissements* »[236].

Enfin, il est aussi précisé que la Boulangerie peut être cédée. La Ville aurait également pu bénéficier des bâtiments de l'ancienne école des Cadets et de la caserne Deltenre appartenant à l'Etat, qui accueillent de nos jours les Instituts Techniques Henri Maus et Félicien Rops[237]. Les autres bâtiments en bleu sur le plan « *quoique compris dans votre plan d'aménagement du quartier, ils sont également convoités par le Ministère de l'Education Nationale, auquel ils sont actuellement déjà concédés à titre précaire* »[238].

Les bâtiments du quartier des casernes à transmettre sont évalués alors à 71.000.000 francs belges. Par contre, les terrains de Bouge et Champion sont évalués, eux, à 17.350.000 francs, en sachant que la Ville n'est pas propriétaire de l'ensemble de ces terrains. Cela soulève deux problèmes : l'importante différence de prix et le problème de propriété. Pour le premier, la Ville se voit imposer une condition supplémentaire : payer la différence en trois fois, en 1966, 1967 et 1968. Pour le second, il est nécessaire d'entamer des pourparlers avec les propriétaires des terrains de Bouge et de Champion [239].

---

233 Compte-rendu, 18 décembre 1963, op. cit.
234 Proposition d'acquisition de propriété du ministre de la défense nationale (Caserne Léopold et environs), décembre 1965, Archives de la Ville de Namur, Namur avant fusion, Plan 1505/02.
235 Compte-rendu, 8 octobre 1964, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, Caserne Léopold, 1460.
236 *Ibidem.*
237 « Projets de ville », *Namur Magazine*, mars 2001, p. 26.
238 Compte-rendu, 8 octobre 1964, *op. cit.*
239 Lettre aux commissaires au Comité d'acquisition d'immeubles pour le compte de l'Etat, 11 septembre 1965, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1460.

La Ville et l'Etat se retrouvent dans un domino de décisions et de manne financière. En effet, pour obtenir le quartier des casernes, la Ville doit céder des terrains en extérieur. Pour ce faire, elle doit racheter ces derniers, par le biais du soutien financier de l'Etat or ce dernier est, en même temps, dans des négociations semblables à Nivelles. Ainsi, en octobre 1965, on apprend que « *les pourparlers actuellement en cours avec la Ville de Nivelles, pourparlers dont dépendent le financement de l'acquisition des biens sur Champion et Bouge* »[240] mettent en arrêt le projet d'échange de biens entre Namur et l'Etat. René Close, alors Échevin des Travaux, de l'Urbanisme et des Affaires économiques à Namur, s'en agace auprès du Ministre adjoint des Finances : « *J'estime que nous tournons en rond et qu'à ce train-là, il nous faudra un demi-siècle pour aboutir à la réalisation d'un quartier rénové de la Ville.*

*Or, la Ville et son agglomération sont en pleine expansion, les équipements commerciaux et administratifs ne parviennent pas à satisfaire aux besoins de cette expansion de sorte qu'il est à craindre qu'à l'avenir des supermarchés et des centres administratifs ne s'installent hors ville et celle-ci ne pourrait que souffrir d'étouffement. N'y aurait-il vraiment pas moyen d'accélérer cette affaire ? Le Ministre de la Défense Nationale a marqué son accord de principe depuis bientôt 3 ans et nous ne sommes encore nulle part* »[241].

Le Ministère des Finances lui répondit que « *le comité d'acquisition n'est pas en mesure d'entamer les négociations pour l'acquisition des terrains à Bouge et à Champion car il n'en a pas été chargé par le département de la Défense Nationale. En outre, il ne dispose pas des fonds nécessaires qui devront être versés par la Ville en exécution de la convention à intervenir et il n'est pas en possession d'un plan définitif des emprises. Par une lettre du 8 octobre 1964, Monsieur le Colonel Tiraut, Directeur général des constructions au Ministère de la Défense nationale, faisait connaître au Collège des Bourgmestre et Echevins de Namur, le montant des estimations arrêtées par le Comité et l'invitait à organiser une réunion de toutes les parties, notamment à cause de l'indécision régnant à ce moment quant au sort réserver à la caserne Delteure (sic.)*[242].
*Il a été décidé récemment que cette dernière caserne serait cédée aux Fonds des constructions scolaires. Nos services n'ont jamais été invités à participer à une réunion à Namur (…). Si on veut que cette affaire avance, il s'indique que la ville prenne l'initiative de répondre (…)* »[243]. Finalement, deux ans plus tard, en octobre 1967, la Ville questionne le Directeur Général des Constructions des Forces armées pour savoir si l'expropriation des terrains de Bouge et de Champion représente toujours un intérêt pour son Ministère[244]. Elle apprend « *qu'actuellement ces terrains ne présentent plus d'intérêt pour la Défense Nationale et que, de ce fait, l'expropriation n'est plus envisagée* »[245]. L'échange n'a donc pas lieu.

Un autre projet voit alors le jour sur ce terrain : la Cité administrative du SPF Finances. Cette idée apparait déjà en 1947 quand il était question de réaffecter l'ancien hôpital militaire de larue des Dames Blanches[246]. Elle prend forme durant les années 1970. Pendant ce temps et ce jusqu'en 1973, la caserne Léopold sert toujours de centre d'instruction pour les miliciens[247].

---

[240] Lettre au Bourgmestre, 21 septembre 1965, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1460.
[241] Lettre au Ministre adjoint des Finances, 2 octobre 1965, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1460.
[242] Très sûrement une erreur de la part du Ministre. Il s'agit a priori de la caserne Deltenre.
[243] Lettre à l'Echevin des Travaux Publics, 24 novembre 1965, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1460.
[244] Lettre le Directeur Général des Construction des Forces armées, 4 octobre 1967, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1460.
[245] Lettre au Collège, 26 octobre 1967, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1460.
[246] Courrier, 30 septembre 1947, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1758.
[247] J. MARCHAL, *La présence militaire à Namur, op. cit.*, p. 25.



***Figure 43 :*** *Photo du corps de garde et du mur d'enceinte, Rue du Premier Lanciers* [248]



***Figure 44 :*** *Le mur d'enceinte, les baraques donnant sur le boulevard Cauchy, dans les années 1970* [249]

[248] [La caserne Léopold], [fin des années 1960], AEN-APN, Fonds Emile Pierre.
[249] [La caserne Léopold], [ca. 1970], AEN-APN, Fonds Lanotte-Blanpain, 9.



***Figure 45 :*** *Caserne Léopold au coin de la rue du Premier Lanciers et de la rue Général Michel* [250]



***Figure 46 :*** *l'entrée de la caserne Léopold* [251]

[250] [La caserne Léopold], [ca. 1970], AEN-APN, Fonds Lanotte-Blanpain, 1.
[251] [La caserne Léopold], [ca. 1970], AEN-APN, Fonds Lanotte-Blanpain, 3.



***Figure 47 :*** *Photo aérienne du quartier*

## 4.2 La démilitarisation et la Cité administrative

Selon Geoffrey Espel, « jusqu'au début des années 1970, la caserne Léopold constituait toujours un complexe homogène et ce n'est qu'après la démilitarisation du site, précédée à Namur des désaffectations de l'école des Cadets et de la caserne Marie-Henriette, que l'aménagement sera remis en question »[252].

Dans son ouvrage Une ville en chantier, Claude Hellas explique que le Ministre en charge de la Défense présente un plan de rénovation le 25 juillet 1971, sur près de dix ans, dans le but de « rationaliser et moderniser le patrimoine immobilier de la Défense nationale pour une plus grande économie et une meilleure adaptation.

À la lecture de ce plan, trois casernes namuroises sont appelées à disparaitre, dont deux implantées dans la ville, la caserne Marie-Henriette et la caserne Léopold. La troisième, située à la Citadelle, abrite l'état-major des Commandos. Selon M. Servais, échevin des Travaux, « *les projets de la Ville sont encore assez vagues, mais c'est une chance inespérée de posséder une parcelle aussi importante et aussi bien située* ». Le premier projet élaboré en 1972, prévoit d'implanter, après la démolition de la caserne Léopold, un vaste complexe administratif, regroupant toutes les Administrations fédérales établies à Namur, y compris l'Hôtel de Ville. Un quartier résidentiel et quelques commerces doivent s'ajouter à la Cité administrative. Briguant le titre de capitale de la Wallonie, il faut prévoir un espace suffisamment important pour y construire les éventuels bâtiments ministériels »[253].

Le 28 décembre 1972, dans un courrier adressé au Ministre de la Défense Nationale, la Ville de Namur aborde alors la question de la cession de propriété de la caserne Marie-Henriette, supposant « *qu'il est toujours dans les intentions du Ministère de la Défense Nationale de céder à la Ville de Namur au 1er juillet 1973 le quartier des casernes Léopold, rue Jean-Baptiste Brabant, à Namur* »[254]. Le 24 janvier, le cabinet du Ministre « *confirme qu'il entre toujours dans les intentions de la Défense nationale de céder plusieurs domaines militaires à Namur, entre autres les casernes Léopold et Marie-Henriette. L'évacuation éventuelle de ces deux casernes serait normalement possible pour début 1974* »[255]. Malgré cette nouvelle positive pour la Ville de Namur, un nouvel obstacle se présente et ralentit une nouvelle fois le processus. Le Ministre précise que « *une remise globale par mon département au Ministère des Finances des domaines militaires [est] prévu pour cession à partir de 1973, y compris les deux casernes précitées. En attendant qu'une décision intervienne à ce sujet, j'ai arrêté provisoirement toute activité en ce qui concerne la cession de domaines militaires* »[256].
Dès lors, il n'est plus de son ressort de traiter de ce patrimoine.

En juillet 1973, « *les formalités relatives à la cession des casernes namuroises à la Régie des Bâtiments de l'Etat et, par ricochet, à la Ville de Namur par le biais du Comité d'acquisition* » sont entamées. « *Cette session porte actuellement exclusivement sur la caserne Léopold de la rue Jean-Baptiste Brabant qui couvre quelques 4 hectares ½* » . [258]

---

[252] G. ESPEL, « Le patrimoine militaire belge (…) », op. cit., p. 8.
[253] C. HELLAS, *Une ville en chantier, op. cit.*, p. 248.
[254] Lettre au Ministre de la Défense Nationale, 28 décembre 1972, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1462.
[255] Lettre du Ministre de la Défense Nationale, 24 janvier 1973, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1462.
[256] *Ibidem.*
[257] Lettre au Ministre de la Guerre, 25 juillet 1973, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1462.
[258] Lettre au Ministre de la Guerre, 25 juillet 1973, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1462.

Par la même occasion, « *la Ville de Namur désire également acquérir les immeubles militaires qui seront forcément désaffectés dans les environs immédiats de cette caserne* »[259]. Le Ministère rassure tout de même la Ville : « *la Défense nationale désire également voir se régler le problème domanial de Namur au mieux de nos intérêts respectifs* »[260]. Trois mois plus tard, le Ministère de la Défense informe la Ville avoir reçu une offre pour la cession des « services de l'Etat Major Général », en ce compris le « *complexe « Commandement de Province, Ex-Grand Manège » situé à l'angle de la rue Rogier et de la rue Pepin. Ces deux installations forment un tout qu'il appartient de vendre d'un seul tenant* »[261]. Le Ministère précise que « *au cas où la ville de Namur serait prête à acquérir le domaine pour la valeur indiquée, préférence lui serait accordée* »[262]. Cette dernière confirme cette intention le 18 décembre 1974[263].

Parallèlement à ces discussions, le Ministre des Travaux publics s'entretient avec les autorités communales concernant le développement d'une Cité administrative. Tous semblent s'accorder sur l'importance d'un tel projet[264].

Entre 1973 et 1979, le site fait l'objet de différents projets urbanistiques. En 1975, le projet proposé par l'architecte Bastin comporte 45.000 m² de bureaux, 1.150 places de parking, 6.000 m² de surface commerciale et 800 logements[265]. D'après Marie De Groote, il semble que « la démilitarisation et la restitution totale des casernes [aient été] effectives en 1977 »[266] mais nous n'avons pas trouvé l'information ailleurs.

La majorité des bâtiments du quartier des casernes est rasée dans les années 1980 en vue de l'édification de la Cité administrative[267]. Des fouilles archéologiques sont alors effectuées en 1982, exhumant deux différents pans de mur : un au nord et un second parallèle au boulevard Cauchy ; ainsi que des pieux en bois enfoncés dont l'année d'abattage a été établie à 1654 grâce à l'étude dendrochronologique[268].

Martine Soumoy-Goffart qui fait état de ces fouilles explique que « l'impossibilité de suivre ces murs sur tout leur tracé a empêché l'élaboration d'un plan des constructions, permettant de contrôler les plans anciens » qui figurent l'emplacement et la forme des casernes, « peu d'indices nous sont offerts pour attribuer une fonction à ces fragments de murailles et à ces pieux »[270]. Il ressort aujourd'hui des nouvelles fouilles qu'il s'agissait certainement du mur de la quatrième enceinte et non d'un mur des casernes, le postulat disant que le boulevard Cauchy fut construit sur l'ancien rempart étant erroné.

---

[259] *Ibidem.*
[260] Lettre au Ministre de la Guerre, 7 septembre 1973, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1462.
[261] Lettre du Ministre de la Guerre, 13 décembre 1974, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1462.
[262] Ibidem.
[263] Lettre au Ministre de la Guerre, 27 décembre 1974, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1462.
[264] C. HELLAS, *Une ville en chantier, op. cit.*, pp. 248-249.
[265] *Ibidem*, p. 249.
[266] M. DE GROOTE, « L'histoire continue. Un nouveau grand manège (…) », *op. cit.*, p. 43.
[267] G. ESPEL, « Le patrimoine militaire belge (…) », *op. cit.*, p. 8.
[268] M. SOUMOY-GOFFART, « Le site des anciennes casernes Léopold à Namur », *op. cit.*
[269] *Ibidem*, p. 155.
[270] *Ibidem.*

Le Musée Africain de Namur s'installe dans le Corps de Garde en 1985[271]. La même année, « *la Régie des Bâtiments met à la disposition de la Ville de Namur, le site restant vierge et non encore revêtu d'une affectation précise du complexe de l'ancienne caserne Léopold à Namur* »[272]. Cet espace est affecté en parking, seul emploi autorisé par la convention. Il ne s'agit pas d'un contrat de bail mais bien d'une convention octroyant l'autorisation d'occuper le terrain donnant à la Régie des Bâtiments le droit de récupérer les lieux dans les huit jours « *pour quelque motif que ce soit* »[273].

Les trois buildings de la Cité administrative du SPF Finances sont achevés en 1987[274] (voir Figures 47 et 48). En mai 1989, la Ville de Namur installe l'Assemblée Consultative d'Aménagement du Territoire (ACAT) et lui donne pour mission de donner un avis motivé sur l'aménagement du territoire namurois en ce compris l'embellissement de la ville, la conservation des vestiges du passé, la circulation, la dessert des services publics, la rénovation ou encore les espaces verts[275]. Cette assemblée est composée de citoyens et citoyennes issus des milieux patronaux, des milieux sociaux, d'associations sur l'aménagement du territoire, de l'enseignement, des services communaux et est présidée par le Bourgmestre (J. L. Close) et l'Echevin ayant l'Urbanisme dans ses fonctions (J. Goffinet)[276].

Dès le mois de juin de la même année, le quartier des casernes s'invite dans l'ordre du jour des réunions de l'ACAT. Le compte-rendu de l'assemblée du 10 janvier 1990 rappelle le contexte du projet : « *impossibilité pour la Ville de désormais mener des programmes de rénovation lourde (…) et de mener avec ses propres deniers ou avec les interventions de la Région, des programmes de rénovation à grande échelle. Il y avait donc nécessité d'adopter une démarche tout à fait différente : faire en sorte que des investisseurs privés se mobilisent pour réaliser dans un quartier tel que celui-là, une rénovation qui rencontre les objectifs actuels d'aménagement de la ville* »[277].

Concernant le quartier des casernes, bien qu'il soit rappelé que c'est toujours la Régie de l'Etat qui en est propriétaire, il est proposé de restaurer le corps de garde et de développer un square face à la rue Dewez. Par ailleurs, pour l'îlot des Célestines (le quartier compris entre la rue de l'étoile et la rue du 1er Lanciers), il est suggéré d'y installer une place publique[278].

Le compte-rendu est accompagné d'un plan exemplaire de ce que l'ACAT envisage (voir Figure 47).

---

[271] J. MARCHAL, *La présence militaire à Namur, op. cit.*, p. 25.
[272] Convention d'occupation à titre précaire, Service de l'Equipement Urbain, 18 juin 1985.
[273] Ibidem.
[274] G. ESPEL, « Le patrimoine militaire belge (…) », *op. cit.*, p. 8.
[275] Extrait du registre aux procès-verbaux des délibérations du Conseil communal, 24 mai 1989, p. 1, Archives de la Ville de Namur, Département de l'Aménagement Urbain, 167.
[276] *Ibidem*.
[277] Compte-rendu de l'ACAT, 10 janvier 1990, p. 1, Archives de la Ville de Namur, Département de l'Aménagement Urbain, 152.
[278] *Ibid*em, pp. 2-3.

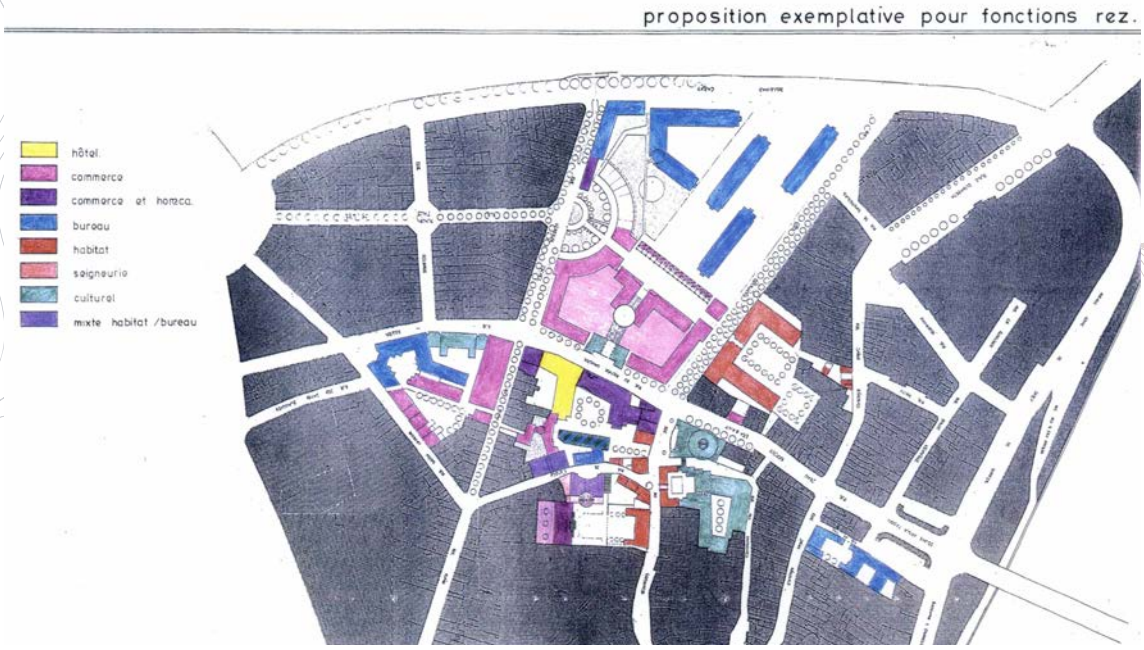



***Figure 48 :*** *Annexe à l'ACAT du 10 janvier 1990* [279]

Le 21 février 1990, le Conseil communal approuve une convention passée, par le biais de l'Echevin Goffinet, avec un promoteur immobilier afin de réhabiliter le quartier « *qui compte trois flots : celui de l'Etoile, celui des Célestines et celui de l'ancienne caserne Léopold* »[280]. *Dans ce projet, la Ville impose ses conditions : « intégrer les nouvelles créations à celles qui existent, pour conserver des monuments auxquels les Namurois sont sensible*s »[281] et mettre l'accent sur l'affectation des services publics (fonctions administratives, culturelles, troisième âge) mais aussi de l'habitat, du commerce et de l'hôtellerie. Ce projet a été présenté dans le même temps dans Confluent dans un article de Pierre Dulieu, membre de l'ACAT.
Ce dernier apporte une observation personnelle, espérant que cela donne « *un élan décisif à une opération de rénovation attendue de longue date* »[282]. En mars, la démolition du dernier bâtiment de l'ancienne caserne débute, il s'agit du bâtiment reconstruit après le bombardement de 1944, en même temps que la tour droite du corps de garde[283]. Après analyse et développement au sein de la Ville, un plan provisoire est accepté le 30 mai 1990 et adopté définitivement le 18 juillet par le Conseil communal[284] (voir Figure 48). Le projet tombe finalement à l'eau.
Les faits sont relatés dans un article dans Le Soir où nous pouvons lire que le terrain, appartenant toujours à l'Etat, doit être racheté par la Ville avant d'être directement revendu au promoteur Delens. Il fait rapidement l'objet d'une proposition de vente, le but étant de débuter les travaux début 1992. Le projet vacille pourtant fin 1990 quand Delens demande la possibilité de payer sur trois ans ce que l'Etat ne permet pas à la Ville. Ne pouvant assumer un tel investissement financier, la Ville doit donc refuser la demande du promoteur[285]. S'en suivent différentes offres de promoteurs refusées car ne respectant pas les demandes de répartition de fonction du territoire du plan initial. Ce plan communal d'aménagement dérogatoire est mentionné dans une analyse du site des casernes de l'université de Liège qui fait remarquer que « cette orientation donne la vision générale des projets actuels [en 2019], mais la forme urbanistique a évolué »[286].

---

[279] Compte-rendu de l'ACAT, Annexe.
[280] *Bulletin communal de la Ville de Namur*, 21 février 1990, p. 65.
[281] *Ibidem*, p. 66.
[282] P. DULIEU, « Le quartier des Célestine (…) », *op. cit.*, p. 41.
[283] J. MARCHAL, *La présence militaire à Namur, op. c*it., p. 25.
[284] Namur. Quartier des casernes et des Célestines. Plan particulier d'aménagement dérogatoire au plan de secteur, 2 mai 1990, Archives de la Ville de Namur, Département de l'Aménagement Urbain, 3034.
[285] B. THIRY, « La reconstruction de trois quartiers : Namur recule… pour mieux sauter ? », Le Soir, 4-5 juillet 1992.
[286] H. FAUVEAUX et B. TODARO, Site des casernes. Projet cœur de ville. Séminaire d'analyse des projets urbains, Université de Liège. Master en géographie à orientation en urbanisme et développement territorial, 2019-2020. [En ligne]. <https://projeturbain.net/wp-content/uploads/2021/04/uliege_cpu_19-20_site-des-casernes_helene-fauveauxbenjamin-todaro.pdf>. (Consulté le 8 avril 2024).




***Figure 49 :*** *Plan particulier d'aménagement dérogatoire au plan de secteur du 2 mai 1990* [287]

Il semble qu'à partir de là, l'enjeu est de trouver des investisseurs. Les archives du Département d'Aménagement Urbain témoignent que ce projet est encore en pourparlers en 1997 pour déterminer les superficies et usages de chaque parcelle[288]. Il est très probable que ce soit ce projet à l'origine de l'aménagement actuel du quartier.

## 4.3 La réaffectation de la boulangerie militaire

Concernant l'ancienne boulangerie militaire, rue des Bourgeois, Claude Hellas nous informe que le bâtiment doit originellement être détruit pour en faire un parking : « une bonne nouvelle pour les commerçants et les habitants du quartier. Une nouvelle qui ne sera pas suivi de faits »[289]. Le 26 juin 1971, « l'avant-projet des travaux d'appropriation de l'ancienne boulangerie militaire pour l'installation de l'Arsenal des pompiers est approuvé »[290]. Le 5 janvier 1972, le Ministre de la Défense Nationale « *déclare faire remise aux fins de vente moyennant versement du produit de la vente de l'article (…) à l'Administration de la TVA, de l'Enregistrement et des Domaines, pour laquelle accepte Monsieur le Président du Comité d'Acquisition*

[287] Namur. Quartier des casernes et des Célestines. Plan particulier d'aménagement, *op. cit.*
[288] *Ibidem.*
[289] C. HELLAS, *Une ville en chantier, op. cit.*, p. 244.
[290] *Ibidem.*

*d'Immeubles pour compte de l'Etat, à Namur, du bien suivant qui appartient à l'Etat : Ex-Boulangerie Militaire (bâtiments et cours)* »[291] pour un montant de 7 millions de francs belges. Le bâtiment sert alors de dépôt de ravitaillement militaire[292]. Dans le procès-verbal, il est précisé que le bâtiment serait partiellement libre à la date du 31 janvier 1972 et doit être totalement libéré en 1974 « *au plus tôt* »[293]. La caserne est inaugurée le 9 février 1972[294] mais il faut plus de temps pour que la Ville puisse récupérer le reste des locaux. En effet, en 1975, la Ville se manifeste auprès des forces armées pour occuper les bâtiments jouxtant la caserne des pompiers mais leur demande n'est pas reçue car « *ils répondent encore à des besoins militaires vitaux* »[295].

L'impossibilité d'occuper les locaux pose deux problèmes : celui évident de ne pouvoir profiter de ces espaces et le montant d'achat. En effet, la Ville doit payer le bâtiment de l'ancienne boulangerie quand les locaux seront entièrement évacués or les prix de l'immobilier augmentent. Plus la Ville doit attendre pour être pleinement propriétaire, plus elle risque de payer cher. Une solution est finalement trouvée : la Ville propose de payer la totalité du prix pour septembre 1975 au taux du moment et de maintenir l'occupation de la Défense Nationale à titre gratuit dans les locaux susmentionnés servant de dépôt du ravitaillement militaire. Une limite temporelle est toutefois demandée par la Ville[296]: si l'Etat n'évacue pas les lieux pour le 31 décembre 1976, il devra payer un loyer dès le 1er janvier 1977.

Finalement, un accord est présenté le 12 avril 1976 lors du Collège échevinal actant que la totalité des biens constituant l'ex-boulangerie militaire, rue des Bourgeois, est mise à la disposition de la Ville dès le 1er avril 1976 qui accorde gratuitement l'occupation de certains magasins jusqu'au 31 décembre 1976[297]. Une convention en découle et est signée par les deux parties.

## 5 La nouvelle transformation du quartier

Malgré cela, le terrain, côté Ville, demeure un parking à ciel ouvert entouré des anciens murs d'enceinte de la caserne Léopold. En 2009, le dossier « Périmètre de Remembrement Urbain » (PRU) du Secteur de la Cité administrative ambitionne d'installer un Palais de Justice au croisement du Boulevard Cauchy et de l'avenue Général Michel, soit à l'emplacement de l'ancien bâtiment des mariés ; un parc urbain, des commerces, des bureaux, des logements, des parkings souterrains et la restructuration globale du quartier. Dans ce document, il est déjà prévu d'intégrer le corps de garde dans le projet d'extension pour en conserver l'architecture. Le Musée africain est également pris en compte, soit pour profiter de certains nouveaux locaux, soit pour être déplacé[298]. Entre le plan communal d'aménagement dérogatoire de 1990 et ce Périmètre de Remembrement Urbain, nous percevons les prémices de l'aménagement actuel.

« En 2012, la Régie foncière a acheté à la Régie des bâtiments le terrain du parking pour y lancer une opération de revitalisation urbaine afin de créer un nouveau quartier et de rendrevie à cette partie du centre-ville »[299].

---

[291] Procès-verbal de remise aux domaines n°7141, 5 janvier 1972, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1462.
[292] *Ibidem.*
[293] *Ibidem.*
[294] C. HELLAS, Une ville en chantier, op. cit., p. 244.
[295] Courrier, 18 janvier 1975, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 156.
[296] Courrier, 17 juin 1975, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 156.
[297] Collège échevinal, 12 avril 1976, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 156.
[298] Ville de Namur, Cartographie : Périmètre de Remembrement Urbain (PRU°. Secteur de la cité administrative, 23 novembre 2009. [En ligne]. <https://docum1.wallonie.be/DOCUMENTS/RMBMT_URB/Namur/92094-RMU-0001-01-OPTL-01-01.pdf>. (Consulté le 8 avril 2024).
[299] Ville de Namur (ed.), « Site des casernes : marché de conception, réalisation et promotion d'un ensemble immobilier et concession d'un parking », dossier préparatoire du Conseil communal du 27/04/2017. [En ligne]. <https://www.le nid.be/sites/default/files/projets/20170427_ville_de_namur_conseil_communal_point_21_csc_site_des_casernes.pdf>. (Consulté le 23/07/2021).

Ainsi donc le terrain de la caserne Léopold est divisé en deux : d'un côté la propriété de la Ville (côté Rue du 1er Lanciers avec le corps de garde) et de l'autre l'Etat (le long du Boulevard Cauchy). L'objectif de cet achat rejoint celui qui anime la Ville depuis cinquante ans. Rappelons qu'en 1967, René Close, alors Échevin des travaux, de l'Urbanisme et des affaires économiques à Namur, disait à ce sujet « *qu'à ce train-là, il nous faudra un demi-siècle pour aboutir à la réalisation d'un quartier rénové de la Ville* »[300]. Il ne croyait pas si bien dire.

En 2016, la Ville attribue le marché visant la redynamisation de l'espace Rogier, comprenant une salle de spectacle de 800 places, des bureaux, un nouveau Conservatoire et un espace horeca. Cet ensemble prend place sur le Grand Manège, l'ancien Mess des Officiers et le parking Rogier. Le Mess, est entièrement détruit pour accueillir le Conservatoire. Les murs extérieurs sont quant à eux conservés et intégrés au bâtiment actuel[301].

Lors du Conseil communal du 27 avril 2017, un nouveau projet pour le « parking des casernes » est défini. Il est alors précisé que cet emplacement permettrait de « *recréer un nouvel îlot à taille de quartier, composé de logements, de services, d'un commerce alimentaire, d'une bibliothèque communale, d'une brasserie, d'un parc et d'un parking en sous-sol, le tout encadrant l'ancien corps de garde* »[302]. *Un des aspects du projet est la conception d'une nouvelle bibliothèque qui « au-delà d'être un conservatoire des livres, (…) est aussi un lieu de savoir, de culture, de connaissance, d'éducation, mais aussi un endroit de communication et d'échange, un espace de lien social* »[303], d'après le projet de la Ville. En outre, le cahier des charges a pris en compte l'obligation de « *garantir un projet qui rencontre les aspirations des femmes* »[304].

[300] Lettre au Ministre adjoint des Finances, 2 octobre 1965, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, Caserne Léopold, 1460.
[301] Le NID de la Ville de Namur, Espace Rogier. La redynamisation de tout un quartier !. [En ligne]. <https://www.le-nid.be/sites/default/files/panneaux_expo_rogier.pdf>. (Consulté le 8 avril 2024).
[302] Ville de Namur (ed.), « Site des casernes : marché de conception, (…) », op. cit.
[303] *Ibidem.*
[304] *Ibidem.*



***Figure 50 :*** *Photo illustrant l'intégration du Corps de Garde au sein de la nouvelle bibliothèque* [305]

Le projet de revitalisation du quartier fait partie de la déclaration de politique communale 2018-2024 montrant ainsi l'ambition de faire avancer ce projet[306] et est lancé en 2017 (concours pour la conception, réalisation et promotion du projet). En 2018, le lauréat est désigné et les travaux débutent en 2019.
La même année, la Ville fait l'acquisition du Corps de Garde en vue d'y installer le Musée africain et la bibliothèque communale[307].



***Figure 51 :*** *Photo illustrant le Corps de Garde et la Célestine* [308]

[305] Photo issue du dossier Novia de Thomas et Piron (crédit Shot & Spicy).
[306] Ville de Namur, Déclaration de politique communale. Législature 2018-2024. [En ligne]. <https://www.namur.be/fr/ma-ville/vie-politique/declaration-de-politique-communale>. (Consulté le 8 avril 2024).
[307] Acte de Vente d'immeuble (document interne), Ville de Namur, 27 décembre 2019.
[308] Photo issue du dossier Novia de Thomas et Piron (crédit Shot & Spicy).

La bibliothèque, quant à elle, fait l'objet de réflexions depuis 2013. En effet, cette année-là, le Conseil communal approuve Namur Confluent Culture, le livre blanc de la politique culturelle de la Ville de Namur d'ici 2022. Ce dossier affirme que la Bibliothèque communale, installée à la venelle des Capucins depuis le début du XXe siècle, est limitée dans ses possibilités d'extension et d'aménagement. Il y est également dit que « les collections et les réserves débordent ; les nouvelles technologies appliquées à la lecture publique nécessitent de nouvelles salles de lecture et d'animations, de nouvelles possibilités d'accueil pour tous les publics…

La Bibliothèque communale doit se trouver un nouvel hébergement en cœur de ville, digne de ses ressources et digne des nouvelles exigences des lecteurs (inscrits ou en devenir) ». En 2024, le site est aménagé et accueille, comme prévu le nouveau Palais de Justice, un parc urbain, des espaces commerciaux, des logements, le Musée africain et la nouvelle bibliothèque baptisée « La Célestine ».



***Figure 52 :*** *Photo aérienne du nouveau quartier des casernes* [309]

[309] Photo de la Ville de Namur.

# 6 Conclusion

Le quartier dit « des casernes » est ainsi renommé en référence à la succession de casernes militaires qui y ont pris place. Les premières baraques sont construites par les Espagnols en 1670 dans une zone de la ville alors inoccupée, s'étalant le long des remparts de la quatrième enceinte jusqu'à l'actuelle place Léopold. Durant deux cents ans, ces casernes sont agrémentées de manèges d'infanterie, de différents hôpitaux militaires, de boulangeries ou encore d'un mur d'enceinte et voient défiler des milliers d'hommes de différentes nationalités.

Aujourd'hui, de ces anciennes constructions, nous conservons le souvenir du Grand Manège, entièrement transformé et la toponymie des lieux. Dans les années 1860, la ville s'ouvre en se débarrassant de ses remparts et en aménageant ses boulevards. Du côté des anciennes casernes, malgré les différentes tentatives d'assainissement et de réaménagement, elles sont réputées insalubres. L'Etat qui reprend alors la tutelle des bâtiments militaires en 1873, décide de transformer le quartier. C'est ainsi qu'en 1885, la caserne Léopold est bâtie, en partie sur le terrain des anciens remparts et en partie sur celui des anciennes casernes. A présent, son ancien Corps de Garde est le dernier vestige de cette caserne.

À travers les siècles, nous avons donc pu voir à quel point le quartier des casernes a été régulièrement développé et repensé en fonction des besoins militaires des différents occupants. Il a également été l'objet des ambitions politiques de l'Etat et de la Ville. Les recherches archéologiques nous montrent combien la présence puis l'absence de la quatrième enceinte dans le quartier a modelé l'installation des casernes. Déjà à la fin du XVIIIe siècle, la volonté de Joseph II de démanteler les fortifications témoignait de son ambition de changer l'affectation de la ville : d'un statut militaire, il tentait d'en faire une ville de commerce et d'industrie à l'aspect agréable. Il faut attendre la fin du siècle suivant pour voir cette enceinte disparaitre permettant alors le réaménagement du quartier en 1885. Ce dernier engendre l'urbanisation du quartier Léopold, créant ainsi un nouveau quartier.

Enfin, depuis les années 1970, le quartier démilitarisé fait l'objet de multiples projets de transformation.
Aujourd'hui, la dernière version « du quartier des casernes » est le résultat de plus de 50 ans de discussions et de réflexions, cherchant à le faire rentrer dans la modernité en prenant en compte les nécessités modernes : l'écologie, la culture ou encore une vision genrée de la Ville.

# 7 Sources

## 7.1 Sources cartographiques

*La carte de Ferraris*, 1777.

Namur, [XVIIIe], AEN, Documentation relative aux exploitations minières en province de Namur, 4.

Namur, 1710.

« Namurcum », dans BRAUN G. et HOGENBERG F., *Civitates Orbis Terrarum*, v. 3, 1581, n°32.

Plan DBA, 736B, janvier 1941, Archives de la Ville de Namur, Namur avant fusion.

*Plan de l'hôpital militaire*, Ville de Namur, Service de Gestion Documentaire, Ancien Hôpital, [s. d.].

Plan de Namur, Ville de Namur, Namur avant Fusion, 1505/01.

Plan des terrains militaires rendus disponibles par suite du démantèlement des fortifications de la Ville, 2 juin 1868, Archives de la Ville de Namur.

PRIORATO G., Namur, 1673.

ROLEN H. J., *Plan général de la Ville de Namur dressé à l'échelle de 1 à 5000, d'après les Documents officiels les plus récents*, 1863.

TESSARO A., *Plan de Namur*, 1844.

Urbanisation – Plan particulier d'aménagement du quartier de la rue Rogier, 25 mars 1944, Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 1754.

## 7.2 Sources imprimées

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1905, [Bruxelles], 1905, p. 48. [En ligne] <https://www.dekamer.be/digidoc/DPS/K3029/K30290120/K30290120.PDF>. (Consulté le 16 mai 2023).

BORGNET J., « Promenades dans la ville de Namur (suite). Onzième promenade. Quatrième enceinte de la ville : depuis la porte des Joghiers jusqu'à la porte en Trieux », *Annales de la Sociétés Archéologiques*, t. 4, 1855, p. 311-312.

Bulletins communaux de la Ville de Namur, Namur, Ville de Namur, 1835-

« Casernes de Namur : elles sont dans un état lamentable », Revue II : *La Belgique militaire*, 1875, 2, p. 283.

*Encyclopédie méthodique ou par ordre de matières ; par une société de gens de lettres, de savans et d'artistes. Précédée d'un vocabulaire universel, fervant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée de Portraits de MM. Diderot et d'Alembert, premiers éditeurs de l'encyclopédie. Art militaire. Tome premier*, Paris, Panckoucke, 1774.

« La caserne d'infanterie et la garnison de Namur », Namur-Revue, du 8 au 15 novembre 1885, n°45, p. 1.

« La garnison de Namur », Namur-Revue, du 27 septembre au 4 octobre 1885, n°39, p. 1.

« La question des casernes d'infanterie », *Namur-Revue*, du 14 au 20 décembre 1885, n°50, p. 1.

*Plan de Namur et des envions*, Namur, [ca. 1910], Dupagne-Counet & Fils.

« Projets de ville », *Namur Magazine*, mars 2001, p. 26.

« Une tentation de Saint Antoine », *Revue II La Belgique militaire*, 1877, 2, pp. 624-626.

TEMMERMAN F., *Deuxième tiroir aux souvenirs*, Bruxelles, Les Plus Grands Mutilés et Invalides combattants, 1972.

THIRY B., « La reconstruction de trois quartiers : Namur recule… pour mieux sauter ? », *Le Soir,* 4-5 juillet 1992.

### 7.3 Sources d'archives

Archives de la Société Archéologique de Namur, 1869, MAR-SAN-B- Pl-124.

Archives de la Ville de Namur, Département de l'Aménagement Urbain, 3034.

Archives de la Ville de Namur, Namur Patrimoine Avant-Fusion, 156, 182, 1460, 1462, 1505/02, 1754, 1758.

Musée Royale de l'Armée, Inventaire 19, dossier 12.

### 7.4 Sources iconographiques

AEN-APN, Fonds Emile Pierre.

AEN-APN, Fonds Guy Focant.

AEN-APN, Fonds Lanotte-Blanpain, 1, 3, 9.

CeRHiN, Fonds Dejollier.

CeRHiN, Fonds des Cartes Postales.

CeRHiN, Collection Jean Lemaire.

### 7.5 Témoignages oraux

MATHIEU Marie-Thérèse, habitante du boulevard d'herbatte, récolté par Amandine Mathy, le 19 octobre 2021, conservé au CeRHiN.

SITTA Alma, ancienne habitante du quartier Saint-Nicolas, récolté par Amandine Mathy, le 16 août 2022, conservé au CeRHiN.

## 8 Bibliographie

ARNOLD M., « Namur 1861 : démolition des remparts », Confluent, 352, 2007, pp. 36-39.

BADOT A., *L'impact des activités militaires sur l'organisation d'une ville. Approches environnementales de la résilience de Warneton et de Namur suite à la guerre de Succession d'Autriche*, Namur, Presses universitaire de Namur, 2020.

BAURIN G., « L'armée et la guerre », dans P. JACQUET et F. JACQUET-LADRIER (dir.), *La vie à Namur au temps du roi Albert*, Namur, Crédit Communal, 1984, pp. 184-202.

BRAGARD P., « L'hôpital militaire de Namur au XVIIe et XVIIIe siècles », ASAN, 1996, T. 70, pp. 109-164. [En ligne]. <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal%3A136318/datastream/PDF_01/view>. (Consulté le 17 mai 2023).

BRAGARD P. *et al., Images de Namur Fortifiée*. *Dessins, écrits et documents rares ou inédits*, Namur, Les Amis de la Citadelle de Namur, 2009.

BRAGARD P. et BRUCH V. (dir.), *Namur et ses enceintes. Une fortification urbaine du Moyen Âge à nos jours*, Namur, Les Amis de la Citadelle de Namur, 2009.

BRAGARD P., « Les fortifications namuroises de 1792-1815 : chronique d'une destruction annoncée », dans AUSPERT S. et all. (dir.), *Namur de la conquête française à Waterloo (1792-1815). Armée, société, ordre public et urbanisme, Namur, Editions namuroises*, 2015, pp. 41-66.

BRUAUX N., « L'Hôtel de ville de Namur de 1976 à nos jours », dans E. BODART (dir.), L'hôtel de ville de Namur (1213-2013). *Huit siècles de vie d'un symbole urbain, Namur,* Société archéologique de Namur, 2013.

BRUAUX N., MATHY A. et DETANT M., *160 ans de l'école industrielle et commerciale de la Ville de Namur. L'évolution des métiers à travers l'histoire de la promotion sociale*, Namur, Ville de Namur, 2021.

BRUCH V. et MARCHAL J., « Namur, ville de garnison, ville à soldats », *Les Amis de la Citadelle de Namur*, 2001, 92, pp. 23-28.

DE GROOTE M. *et al.,* « L'histoire continue », *Grand manège. Le feuilleton*, 1, mai 2018. [En ligne]. <https://www.calameo.com/read/0055946541b3a55f3db33>. (Consulté le 16 mai 2023).

DE GROOTE M., « L'histoire continue. Un nouveau grand manège connecté au quartier et à toutes les pratiques artistiques », *Confluent*, 568, juin 2018, pp. 42-43.

DESSART R. et WILMOTTE B., *Namur, le 18 août 1944*. *Recueil de témoignage, de photographies et d'archives*, Namur, André Dubuisson, 2016.

DULIEU P., « Le Palais de justice dans le quartier des casernes », *Confluent*, 395, juin 2010, p. 9.

DULIEU P., « La métamorphose du quartier des casernes ou la « neuville », *Confluen*t, 587, mai 2019, pp. 16-19.

ESPEL G., « Le patrimoine militaire belge de la fin du XIXe siècle : le cas de l'ancienne caserne Léopold à Namur », *Les Amis de la Citadelle de Namur*, 2006, 102, pp. 4-10. [En ligne]. <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/en/object/boreal%3A184964/datastream/PDF_01/view>. (Consulté le 25 octobre 2019).

FAUVEAUX H. et TODARO B., Site des casernes. *Projet cœur de ville. Séminaire d'analyse des projets urbains*, Université de Liège. Master en géographie à orientation en urbanisme et développement territorial, 2019-2020. [En ligne]. <https://projeturbain.net/wp-content/uploads/2021/04/uliege_cpu_19-20_site-des-casernes_helene-fauveauxbenjamin-todaro.pdf>. (Consulté le 8 avril 2024).

FIVET J., *Namur, ville de garnison. Souvenirs des régiments de la garnison namuroise depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à la reconstitution de l'armée belge après la guerre de 40-45*, [Bouge], Pays de Namur, 1985.

FIVET J. et FIVET E., *Les fortifications de la ville de Namur*, [Namur], Djodjo, 2007. [En ligne]. <http://canaris1790.be/wp-content/uploads/2018/11/Les-fortifications-de-la-ville-de-Namur.-Jean-et-Emmanuel-Fivet.pdf>. (Consulté le 4 août 2022).

HELLAS C., *Une ville en chantier. Chronique politique illustrée de Namur 1830-1976*, Namur, Archives Photographiques Namuroise, 2017.

JACQUET-LADRIER F., « Casernes Léopold à Namur : les textes à l'appui », dans *Activités 81 à 83 du SOS Fouilles*, 1984, 3, pp. 157-160.

« Le Pont des Ardennes a cinquante ans. Une prouesse des ateliers de construction de Jambes-Namur », *Confluent*, 2004/06, 325, pp. 10-13.

MASSART A., *Historique du 13e de Régiment de Ligne 1818-1980 et des unités issues en 1939-1940*, [s. l.], 1982.

MARCHAL J., *La garnison de Namur 1830-2003*, Namur, les Amis de la Citadelle de Namur ASBL, 2003.

MARCHAL J., *La présence militaire à Namur en cartes postales, photos et documents anciens. Des installations, des sites et des hommes, Namur*, Les Amis de la Citadelle, 2022.

RONVAUX M., *Une histoire du Namurois. 2e édition revue et augmentée*, Namur, Editions Martagon, 2020.

Société Royale Sambre et Meuse (éd.), « Miettes d'histoire : une catastrophe oubliée : l'explosion du Laboratoire de poudre (1790) », *Confluent*, avril 2017, 544, p. 24.

SOUMOY-GOFFART M., « Le site des anciennes casernes Léopold à Namur », dans *Activités 81 à 83 du SOS Fouilles*, 1984, 3, pp. 152-154.

VERBEEK M. et alii, « Namur/Namur : intervention de sauvetage le long de la quatrième enceinte « Herbatte », système défensif, quartier militaire et indices de fabrication de grès », *Chronique de l'Archéologie wallonne*, [En ligne]. <https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_caw/index.php/article/visualiser/30/254/257>. (Consulté le 15 juin 2023).

# 9 Sitographie

AWaP. Inventaire du patrimoine culturel immobilier.
[En ligne]. <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php/fiche/index?codeInt=92094-INV-2686-01>. (Consulté le 30 août 2019).

AWaP. Inventaire du patrimoine culturel immobilier.
[En ligne]. <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php/fiche/index?codeInt=92094-INV-2670-01>. (Consulté le 30 août 2019).

AWaP. Inventaire du patrimoine culturel immobilier.
[En ligne]. <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php/fiche/index?sortCol=2&sortDir=asc&start=0&nbElemPage=10&filtre=rue%20du%20premier%20lancier&codeInt=92094-INV-2682-01>. (Consulté le 8 août 2022).

Geoconfluence, Glossaire. [En ligne]. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/hygienisme>. (Consulté le 5 juillet 2023).

Le NID de la Ville de Namur, Espace Rogier. La redynamisation de tout un quartier !
[En ligne]. <https://www.le-nid.be/sites/default/files/panneaux_expo_rogier.pdf>. (Consulté le 8 avril 2024).

Ville de Namur, Cartographie : Périmètre de Remembrement Urbain (PRU°. Secteur de la cité administrative, 23 novembre 2009. [En ligne]. <https://docum1.wallonie.be/DOCUMENTS/RMBMT_URB/Namur/92094-RMU-0001-01-OPTL-01-01.pdf>. (Consulté le 8 avril 2024).

Ville de Namur, Histoire à vau-l'eau – Le houyoux et ses moulins.
[En ligne]. <https://www.namur.be/fr/loisirs/culture/ce-que-les-lieux-disent/histoires-a-vau-l2019eau-le-houyoux-et-ses-moulins>. (Consulté le 7 juillet 2023).

Ville de Namur (ed.), « Site des casernes : marché de conception, réalisation et promotion d'un ensemble immobilier et concession d'un parking » dossier préparatoire du Conseil communal du 27/04/2017.
[En ligne]. <https://www.le-nid.be/sites/default/files/projets/20170427_ville_de_namur_conseil_communal_point_21_csc_site_des_casernes.pdf>. (Consulté le 23/07/2021).

# 10 Annexes

## 10.1 Repères chronologiques d'histoire du quartier remis en perspective avec l'histoire de Belgique

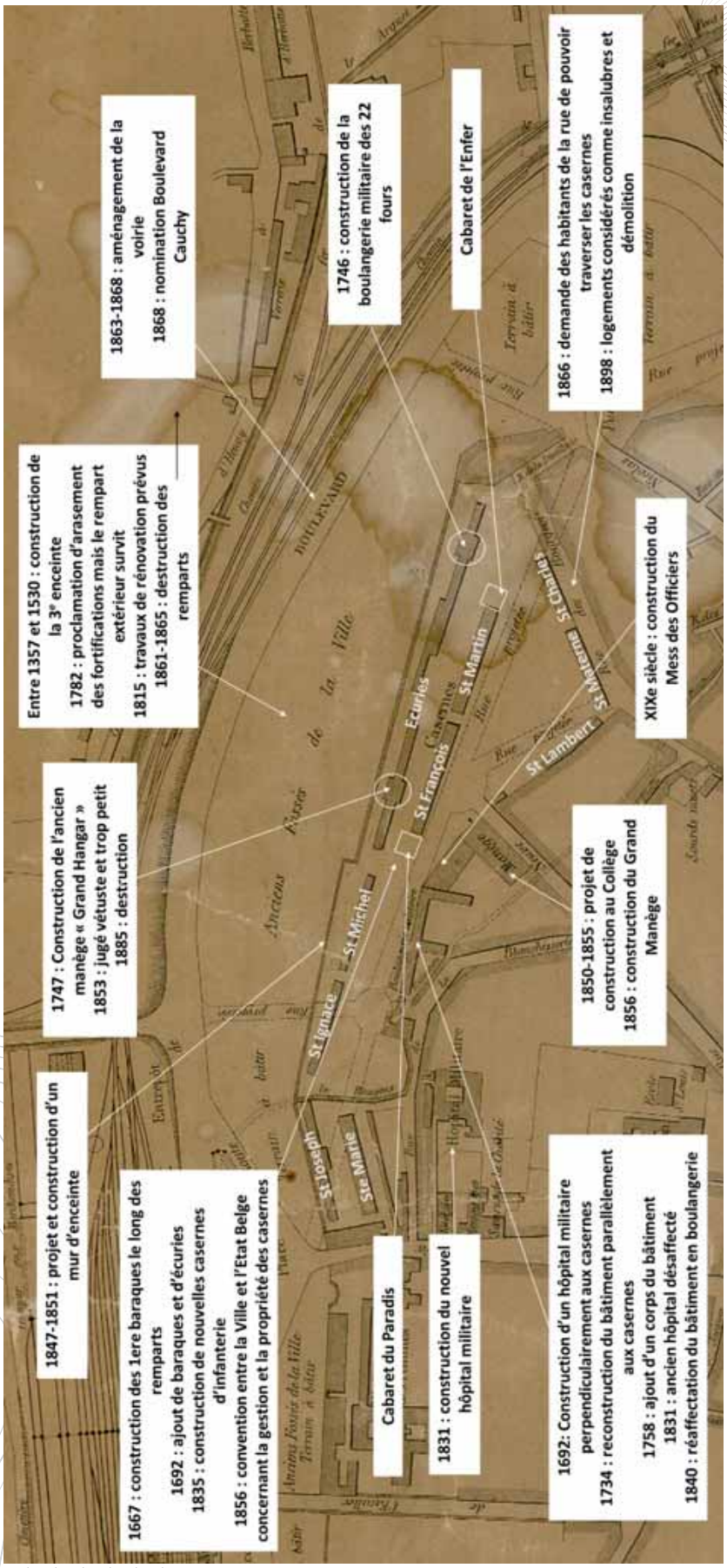
| Chronologie | Histoire de Belgique | Histoire du quartier |
|---|---|---|
| XIe-XIIe siècles | | Construction de la 3e enceinte |
| 1357-1530 | | Construction de la 4e enceinte |
| 1542 | | Modernisation de l'enceinte |
| 1670-1671 | | Construction des premières casernes |
| 1673-1676 | | Construction de 23 nouvelles casernes et d'écuries |
| 1692 | Début de l'Occupation française | Construction de l'hôpital militaire |
| 1695 | Fin de l'Occupation française<br>Rétablissement de l'autorité espagnole | |
| 1713 | Fin des Pays-Bas Espagnols (fin de tutelle de la branche espagnole des Habsbourg)<br>Début des Pays-Bas Autrichiens (tutelle de la branche autrichienne des Habsbourg) | |
| 1734 | | Reconstruction de l'hôpital militaire de 1692 |
| 1746 | | Construction de la boulangerie militaire des 22 fours |
| 1747 | | Construction du 1er manège « Grand Hangar » |
| 1758 | | Construction d'un nouveau corps à l'hôpital militaire |
| 1780 | Mort de l'Impératrice Marie-Thérèse<br>Ascension au trône de Joseph II | |
| Avril 1782 | Volonté d'arasement des fortifications de la ville par Joseph II | |
| Entre juillet 1782 et janvier 1783 | | Destruction des fortifications des anciennes enceintes et vente des terrains (à perte) |
| 1789 | Révolution Brabançonne | Explosion de la Fabrique de poudre |
| 1790 | Etats Belgiques Unis<br>Première restauration autrichienne | |
| 1792 | Première occupation française | |
| 1793 | Deuxième restauration autrichienne | |
| 1794 | Deuxième occupation française | Constat par les Français que le système défensif a été démonté mais que l'enceinte extérieure est toujours là |
| 1797-1808 | | Travaux de maintenance de l'enceinte |
| 1814 | Transfert de la gestion des casernes et des fournitures pour les troupes et les écuries aux communes | |

| Chronologie | Histoire de Belgique | Histoire du quartier |
|---|---|---|
| 1815 | Fin de l'occupation française<br>Annexion de la Belgique au Royaume des Pays-Bas de Guillaume 1er d'Orange | Constat que les remparts sont en mauvais état et ne servent plus à défendre |
| 1830 | Révolution et Indépendance de la Belgique<br>Adoption de la Constitution, d'une royauté et du statut de neutralité | Obligation des communes d'entretenir les casernes<br>Formation de régiment d'infanterie de lanciers et d'artillerie |
| 1831 | | Désaffectation de l'ancien hôpital militaire<br>Construction d'un nouvel hôpital dans et autour des bâtiments du couvent des Dames Blanches |
| 1835 | | Construction d'une nouvelle caserne d'infanterie |
| 1840 | | Réaffectation de l'ancien hôpital militaire en boulangerie |
| 1842 | | Incendie de la caserne d'infanterie |
| 1843 | | Arrivée du premier train à Namur |
| 1844 | | Convention entre la Ville et l'Etat pour l'accueil des femmes syphilitiques |
| 1846 | | Reconstruction de la caserne d'infanterie |
| 1849-1851 | | Construction du mur des casernes |
| 1850-1855 | | Discussions d'un projet de construction d'un nouveau manège |
| 1852-1855 | | Présence du 1er Régiment de Lanciers dans les casernes |
| 1853-1856 | | Projet de construction et construction d'un nouveau manège (le Grand Manège) |
| 1856 | | Convention entre la Ville et l'Etat |
| 1860 | | Reconversion du Grand Manège en garage |
| 1861-1865 | | Démolitions des remparts |
| 1863-1868 | | Travaux de voirie des grands boulevards périurbains |
| 1866 | | Installation du 2e Régiment de Chasseurs à Cheval |
| 1871 | | Retour du 1er Régiment de Lanciers dans les casernes |
| 1873 | Changement de tutelle des communes vers l'Etat | |
| 1875 | | Départ du 2e Régiment de Chasseurs à Cheval |
| 1877 | | Convention passée entre l'Etat et la Ville de Namur transférant la propriété des bâtiments militaires à l'Etat |
| 1885 | | Construction de la caserne Léopold, caserne de cavalerie |
| 1886 | | Installation du 1er Régiment de Lanciers dans la caserne Léopold |
| 1886-1889 | | Aménagement en quartiers habités de la partie ouest des casernes (rues Borgnet, Galliot, Namêche et Dewez). |

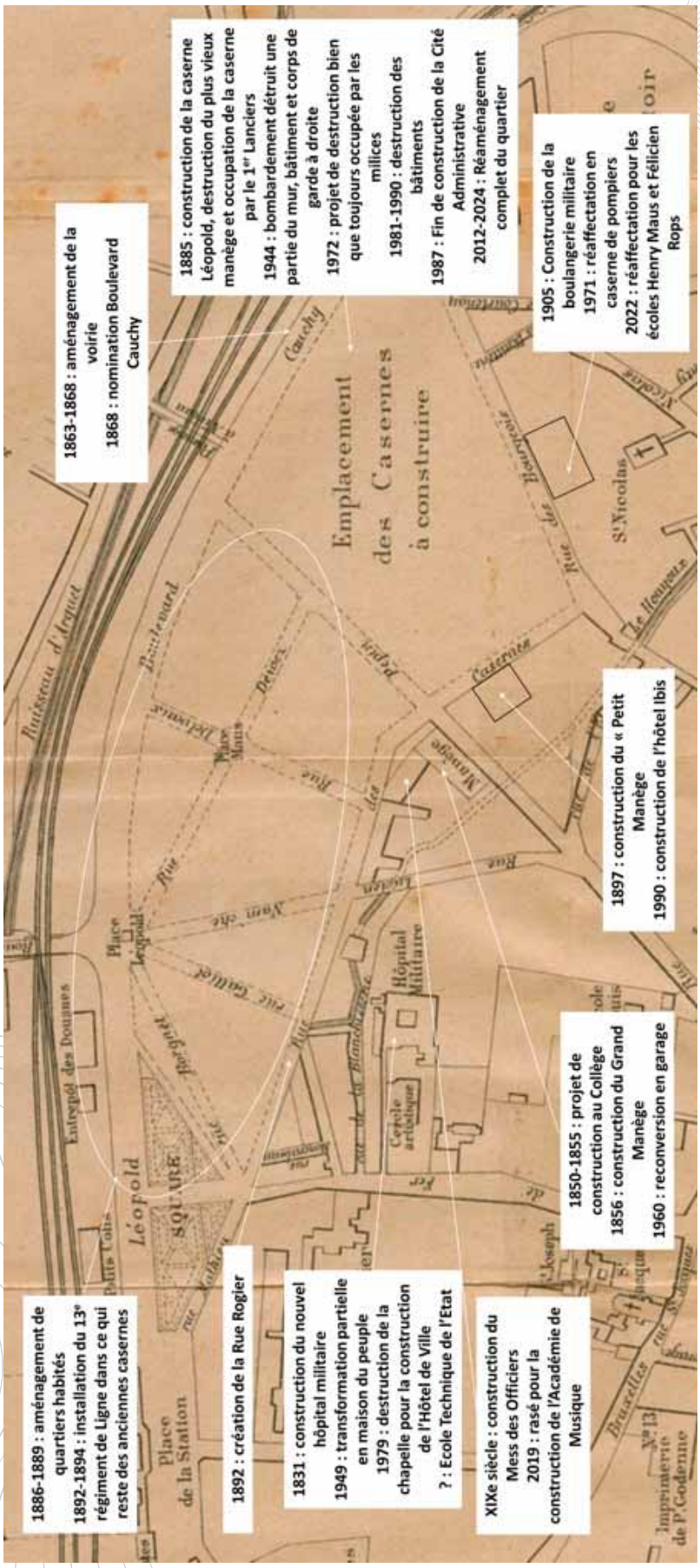
| Chronologie | Histoire de Belgique | Histoire du quartier |
|---|---|---|
| 1892 | | Prolongation de la « rue des casernes » et nomination en « rue Rogier ». |
| 1894 | | Construction de la caserne Marie-Henriette où s'installe le 13e Régiment de Ligne |
| 1897 | | Construction du Petit Manège |
| 1898 | | Démolitions des maisons considérées comme insalubres à la rue des Bourgeois |
| 1905 | | Budget pour la construction de la boulangerie militaire |
| 1913 | | Destruction de l'ancien hôpital militaire transformé en boulangerie |
| 1914 | Occupation allemande | 1er Régiment de Lanciers<br>Massacre de Namurois au Petit Manège et prise d'otages de Namurois<br>Occupation des casernes par les Allemands |
| 1918 | Fin de l'occupation allemande | |
| 1923 | | Retour du 2e Régiment de Chasseurs à cheval à la caserne Léopold |
| Décembre 1925 -Janvier 1926 | Inondations | |
| 1937 | | Remplacement des chevaux par des motos<br>Réaffectation des manèges en garage |
| 1940 | Occupation allemande | Départ du 2e Régiment de Chasseurs à Cheval |
| 1941-1951 | | Projet d'alignement de la rue Rogier suite à la destruction des habitations du quartier et suivi auprès des sinistrés |
| 1944 | Fin de l'occupation allemande | Bombardement détruisant une partie du mur et des casernes |
| 1949 | | Transformation du second hôpital militaire en maison du peuple |
| 3 juin 1954 | Inauguration du pont des Ardennes | |
| 1962-1967 | | Projet avorté d'échange de terrains avec l'Etat pour récupérer le quartier des casernes |
| 1972 | | Réaffectation de la boulangerie militaire en caserne des pompiers<br>Début du projet de Cité administrative |
| 1977 | Entrée en vigueur de la loi sur la fusion des communes<br>Création du « Grand Namur » | |
| 1979 | | Destruction de la chapelle du second hôpital militaire lors de la construction de l'Hôtel de Ville |
| Années 1980 | | Destruction de la plupart des bâtiments et début de l'édification de la Cité administrative |
| 1981-1990 | | Destruction effective des bâtiments des casernes |
| 1985 | | Début de la convention d'occupation du parking<br>Début de l'occupation du Musée Africain dans le corps de garde |

| Chronologie | Histoire de Belgique | Histoire du quartier |
|---|---|---|
| 1987 | | Fin de construction de la Cité administrative |
| 1990 | | Plan communal d'aménagement dérogatoire pour réaménager le quartier<br>Destruction du Petit Manège (sauf son portail) et construction de l'hôtel Ibis |
| 2009 | | Projet Périmètre de Remembrement Urbain imaginant le réaménagement du quartier avec un nouveau Palais de Justice |
| 2012 | | Achat d'une partie du terrain du parking des casernes en vue du réaménagement du quartier par la Régie foncière |
| 2016 | | Attribution du marché pour l'îlot Rogier engendrant la destruction du Mess des officiers et la transformation du Grand Manège en salle de spectacle |
| 2017 | | Définition du projet de réaménagement du quartier des casernes |
| 2019-2024 | | Travaux de réaménagement complet du quartier |

## 10.2 Détail du Plan général de la Ville de Namur de 1863 complémenté des informations concernant les différents bâtiments étudiés



## 10.3 Détail Plan de la Ville de Namur avec ses quartiers projetés de 1878 complémenté des informations concernant les différents bâtiments étudiés



## 10.4 Table des illustrations


Figure 1 : Carte de Namur de 1581. ....
Figure 2 : Extrait annoté du plan Gualdo Priorato de 1673. ....
Figure 3 : Extrait du plan Namur daté de 1710 ....
Figure 4 : Extrait de la planche sur Namur de la Carte de Ferraris (1770-1778) ....
Figure 5: Détail du Plan général de la Ville de Namur de 1863 .... identifiant la boulangerie des vingt-deux fours
Figure 6 : Vue de Namur au XVIIIe siècle où l'on perçoit les casernes par-delà le mur d'enceinte ....
Figure 7 : Plan schématique du rez-de-chaussée du nouvel hôpital militaire ....
Figure 8 : Détail du Plan général de la Ville de Namur de 1863 montrant le nouvel .... hôpital militaire et la réaffectation de l'ancien en boulangerie
Figure 9 : Noms des différentes casernes inscrites sur un détail du Plan général .... de la Ville de Namur de 1863
Figure 10 : Extraits du Plan de la Ville de Namur publiée par A. Tessaro .... en 1844 comprenant l'hôpital militaire.
Figure 11 : Carte postale illustrant la grande tenue du 2e Régiment des Lanciers ....
Figure 12 : Détail du Plan général de la Ville de Namur de 1863 montrant l'ancien .... et le nouveau manège
Figure 13 : Carte postale non datée illustrant le Manège ....
Figure 14 : Plan des terrains militaires rendus disponibles par suite du démantèlement .... des fortifications de la Ville, 2 juin 1868.
Figure 15 : Carte postale illustrant le 3eme escadron de cavalerie ....
Figure 16 : Projet d'emplacement pour la construction de nouvelles casernes .... et la création d'un quartier Léopold
Figure 17 : Extrait du journal Namur-Revue ....
Figure 18 : Extrait du Plan de Namur & environs ....
Figure 19 : Plan d'ensemble de la caserne Léopold ....
Figure 20 : Détail du Plan d'ensemble de la caserne Léopold illustrant le bâtiment d'entrée ....
Figure 21 : Carte postale oblitérée le 14 juin 1907 illustrant le corps de garde .... de la caserne Léopold et l'échauguette au coin de la rue
Figure 22 : Carte postale montrant un des blocs par l'entrée du corps de garde ....
Figure 23 : Carte postale non datée illustrant la cour du quartier ....
Figure 24 : Carte postale oblitérée en 1929 illustrant l'appel du 2e Chasseurs .... à cheval dans la cour d'honneur
Figure 25 : Détail du Plan d'ensemble de la caserne Léopold illustrant le bâtiment des sous-officiers ....
Figure 26 : Détail Plan d'ensemble de la caserne Léopold illustrant le bâtiment des mariés ....
Figure 27 : Détail Plan d'ensemble de la caserne Léopold illustrant le coin nord-est ....
Figure 28 : Carte postale illustrant la caserne au coin de la rue des Bourgeois et du Boulevard Cauchy ...
Figure 29 : Carte postale illustrant le mur d'enceinte et un des blocs des casernes ....
Figure 30 : Carte postale illustrant le mess des soldats ....
Figure 31 : Photo illustrant le mess des officiers, anciennement aux 76-80 de la Rue Rogier ....
Figure 32 : Photo du portail de la rue du Premier Lanciers ....
Figure 33 : Extrait du Budget du Ministre de la guerre de 1905 ....
Figure 34 : Carte postale illustrant la boulangerie militaire ....
Figure 35 : Carte postale oblitérée début du XXe siècle illustrant .... la sortie de la cavalerie en petit au loin

Figure 37 : Carte postale oblitérée en février 1930 illustrant le monument dédié aux 2e chasseurs à cheval
Figure 38 : Photo illustrant la Caserne de cavalerie lors de la visite du roi Albert 1er et la Reine Elisabeth lors des inondations de 1926
Figure 39 : Plan du projet de réalignement de la rue Rogier
Figure 40 : Carte postale illustrant le porche de l'hôpital militaire
Figure 41 : Plan des emplacements occupés par les casernes
Figure 42 : Plan de la Ville de Namur illustrant la proposition d'acquisition de la défense nationale en décembre 1963
Figure 43 : Photo du corps de garde et du mur d'enceinte, Rue du Premier Lanciers
Figure 44 : Le mur d'enceinte, les baraques donnant sur le boulevard Cauchy, dans les années 1970
Figure 45 : Caserne Léopold au coin de la rue du Premier Lanciers et de la rue Général Michel
Figure 46 : l'entrée de la caserne Léopold
Figure 47 : Annexe à l'ACAT du 10 janvier 1990
Figure 48 : Plan particulier d'aménagement dérogatoire au plan de secteur du 2 mai 1990
Figure 49 : Photo illustrant l'intégration du Corps de Garde au sein de la nouvelle bibliothèque.
Figure 50 : Photo illustrant le Corps de Garde et la Célestine.
Figure 51 : Photo aérienne du nouveau quartier des casernes.

# TABLE DES MATIÈRES


Préface .....

Introduction .....

1 Le quartier jusqu'à l'indépendance de la Belgique .....

1.1 La construction de la quatrième enceinte .....
1.2 La construction des premières baraques .....
1.3 Le premier hôpital militaire .....
1.4 L'évolution du quartier au XVIIIe siècle .....

2 Les casernes sous la gestion de la commune, après l'indépendance .....

2.1 La reconversion de l'hôpital militaire .....
2.2 Une nouvelle caserne d'infanterie .....
2.3 Un mur d'enceinte pour les casernes .....
2.4 Un nouveau manège pour la cavalerie .....
2.5 Des litiges entre le Ministre de la Guerre et la Ville de Namur .....
2.6 La démolition de la quatrième enceinte et l'aménagement des voiries .....
2.7 Les années 1870, période charnière dans la gestion des casernes .....

3 La transformation du quartier du quartier .....
à la fin du XIXe siècle sous l'impulsion de l'Etat

3.1 Une caserne de cavalerie et une autre d'infanterie .....
3.2 La Caserne Léopold .....
3.2.1 Le corps de garde .....
3.2.2 La cour d'honneur et ses cinq blocs .....
3.2.3 Le bâtiment des sous-officiers .....
3.2.4 Le bâtiment des mariés .....
3.2.5 Des bâtiments destinés aux chevaux .....
3.2.6 Tout autour, un mur d'enceinte .....
3.3 Le mess des officiers .....
3.4 Les écuries et les manèges .....
3.5 Une nouvelle boulangerie militaire .....
3.6 Le voûtement du Houyoux .....
3.7 Les régiments de cavalerie du XXe .....
3.7.1 Le 1er Régiment des Lanciers .....
3.7.2 Le 2e Régiment de Chasseurs à Cheval .....
3.7.3 L'entre-deux-guerres .....
3.7.4 La Seconde Guerre Mondiale et ses conséquences sur le quartier .....
3.7.5 L'évolution de l'hôpital militaire .....

4 La démilitarisation de la caserne et sa réaffectation
4.1 La première tentative de réaménagement du quartier
4.2 La démilitarisation et la Cité administrative
4.3 La réaffectation de la boulangerie militaire

5 La nouvelle transformation du quartier

6 Conclusion

7 Sources
7.1 Sources cartographiques
7.2 Sources imprimées
7.3 Sources d'archives
7.4 Sources iconographiques
7.5 Témoignages oraux

8 Bibliographie

9 Sitographie

10 Annexes
10.1 Repères chronologiques d'histoire du quartier remis en perspective avec l'histoire de Belgique
10.2 Détail du Plan général de la Ville de Namur de 1863 complémenté des informations concernant les différents bâtiments étudiés
10.3 Détail Plan de la Ville de Namur avec ses quartiers projetés de 1878 complémenté des informations concernant les différents bâtiments étudiés
10.4 Table des illustrations

Remerciements

# REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier sincèrement la Ville de Namur. Plus spécifiquement, nous avons pu compter sur la collaboration des Services Bibliothèques, Gestion Documentaire et Reprographie. Sans mes collègues, cet ouvrage n'aurait pas pu être concrétisé.

Par ailleurs, nous soulignons l'aide précieuse de de l'Agence wallonne du Patrimoine et plus spécifiquement Marie Verbeek pour avoir pris le temps de m'expliquer les découvertes des récentes fouilles archéologiques.

En outre, ce projet a bénéficié des archives et des précieuses collections des Archives Photographiques Namuroises et des archives du Musée de l'Armée.





NAMUR CAPITALE

Bibliothèques DE NAMUR CAPITALE

NAMUR CONFLUENT CULTURE